

ONET SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 115 113 420 euros
Siège social : 36 boulevard de l'Océan 13009 MARSEILLE
489 504 332 - RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

SOMMAIRE

I. SECTION I – SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	4
A. CONTEXTE GÉNÉRAL AU COURS DE L'EXERCICE	4
1. Faits marquants pour la société	4
2. Faits marquants pour les unités opérationnelles	5
3. Faits marquants pour la Fondation d'Entreprise Onet	6
B. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	6
C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7
D. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	7
E. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE	7
II. SECTION II - ANALYSE DES RÉSULTATS – PROPOSITION D'AFFECTATION	8
A. EXAMENS DES COMPTES ET RÉSULTATS	8
B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES	8
C. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	10
D. COMPTES CONSOLIDÉS	10
III. SECTION III – SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	12
A. MANDATS À RENOUVELER	12
B. FIXATION DU MONTANT DE LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	12
IV. SECTION IV – INFORMATIONS LEGALES	12
A. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	12

B.	AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES.....	13
C.	DÉLAIS DE RÈGLEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS.....	13
D.	TITIAUX, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES.....	13
1.	Prises de participations de l'exercice.....	13
2.	Cessions et fusions de participations de l'exercice.....	14
3.	Informations sur les recapitalisations.....	14
4.	Informations sur les actions d'autocontrôle.....	14
5.	Liste des succursales.....	14
E.	ACTIONNARIAT.....	15
1.	Répartition du capital social.....	15
2.	Participation des salariés au capital.....	15
3.	Rachat d'actions/ rachat d'actions de préférences.....	15
4.	Ajustements en cas d'émission de titres donnant accès au capital.....	15
F.	TABEAU DES DELEGATIONS (L225-100, alinéa 4).....	15
F.	DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT.....	15
G.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	16
H.	IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS- ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	16
I.	RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	16
ANNEXE 1 : PLAN DE VIGILANCE 2024.....		18

I. SECTION I – SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

A. CONTEXTE GÉNÉRAL AU COURS DE L'EXERCICE

La Société a poursuivi en 2024, ses activités :

- D'exploitation de son fonds de commerce d'activités de propreté, de sécurité, de services aéroportuaires, accueil, logistique, technologies nucléaires et formation,
- De gestion et de services rendus à ses filiales directes ou indirectes, en France et à l'étranger, dans le cadre de la politique d'animation du groupe définie par ONET SA.

À ce titre, la Société a effectué au profit de ses filiales, des prestations d'assistance en matière technique et administrative, moyennant le versement de redevances dont le montant s'est élevé pour l'exercice 2024 à environ 18 665 800 euros H.T.

Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 5,9% par rapport à 2024 (hors effets de croissance externe) et ce, sur quasiment toutes nos activités.

La rentabilité s'est en revanche érodée, du fait d'une baisse du ratio de Marge sur Frais Variable sur l'ensemble de nos métiers, à l'exception de la BU Sécurité, qui poursuit son redressement.

1. Faits marquants pour la société

Faisant suite à la « put option » signée en décembre 2023, le Groupe a fait l'acquisition le 9 avril 2024 des activités d'ISS France, dont le chiffre d'affaires annuel représente environ 380 m€, sur des activités de Propreté, Facilities Management et Logistique. Un projet de transition et d'intégration informatique (projet Connect) a démarré sur le 2^e semestre 2024. Ce projet de migration sous les infrastructures et environnement applicatif du Groupe devant se terminer fin T1/2025.

Sur les 9 mois de 2024, cette acquisition a généré plus 290m€ de chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe a également fait l'acquisition de la Société SDMS en juillet 2024, qui fait l'objet d'une nouvelle Direction Opérationnelle dans la BU Onet Technologies : la Direction Fabrication. Cette société, spécialisée dans l'usinage et la chaudronnerie de métaux nobles et rares, a réalisé sur les 6 mois de 2024 un chiffre d'affaires de 8,7m€.

Le Groupe réalise au cours de l'exercice un chiffre d'affaires analytique global de 2 351 m€ (en tenant compte des acquisitions) contre 1 949m€ en 2023. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont généré plus de 13m€ de chiffre d'affaires sur les métiers de Propreté, Sécurité, Logistique et Aéroportuaire, avec une belle rentabilité opérationnelle.

Le résultat net du Groupe est de 46,9 M€ ce qui est supérieur au résultat 2023 de 37.2m€, bien que la performance opérationnelle soit moins élevée que lors de l'exercice précédent.

Le projet des apports partiels d'actifs concernant le fonds de commerce propreté a été finalisé en novembre 2024 avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2024. ONET SA n'est donc plus propriétaire du fonds de commerce propreté qui a été apporté à Onet Services.

2. Faits marquants pour les unités opérationnelles¹

✓ L'ACTIVITE EN FRANCE

Malgré un chiffre d'affaires (987.5m€) en progression grâce aux revalorisations clients, l'activité Propreté réalise un résultat opérationnel en deçà de l'exercice précédent. La marge sur frais variables diminue de -0,5pt par rapport à 2023, car les impacts sociaux de janvier et juillet (SMIC, hausses conventionnelles) n'ont pas été complètement couverts par les revalorisations précitées, mais également car la perte courant 2023 de clients à forte marge a pesé sur 2024. Le plan d'action pour redresser les agences déficitaires n'a commencé à porter ses fruits qu'en fin d'exercice. Le résultat opérationnel analytique (31.6m€) est également impacté par le niveau de participation de l'activité transport, et par la provision d'un redressement URSSAF.

La BU Aéroportuaire, affiche cette année encore une croissance proche de 30% (le chiffre d'affaires atteint 81,8m€). La rentabilité de cette activité reste très élevée.

La cession de Brunelle effectuée en 2023 n'a pas eu d'effet négatif sur la croissance de la BU Logistique, qui réalise 70m€ de chiffre d'affaires, en croissance de 5,3%. Cependant, la rentabilité a été mise à mal à cause de certains contrats clients, sur lesquels il y a eu des difficultés d'adéquation charges/ressources et dont la performance a également été impactée par des provisions enregistrées suite à l'annonce de perte de contrat.

La BU Sécurité a été dynamique en termes de chiffre d'affaires (proche de 300m€) sur ses 3 métiers en 2024, avec une croissance entre 8 et 10,5%. Bien qu'en-deçà de l'objectif, la marge sur frais variable a progressé de 0,8pt. Malgré des structures maîtrisées, la BU a toujours une rentabilité négative, mais quasiment deux fois plus haute que celle de 2023.

L'activité ingénierie et services nucléaires portée par Onet Technologies présente un chiffre d'affaires en progression, notamment grâce à l'acquisition de la société SDMS et à la Direction démantèlement et déchets. La Direction Réacteurs a vu son chiffre d'affaires diminué du fait d'un nombre de contrats de Corrosion sous Contrainte en retrait ; cet impact se reflète également sur la rentabilité de la BU, qui dépasse néanmoins ses objectifs de l'exercice.

Le périmètre ex-ISS affiche un taux de marge sur frais variable inférieur à celui des activités similaires déjà présentes dans le groupe. De plus, des structures relativement lourdes ne permettent pas à ces sociétés d'atteindre un résultat positif. Un plan de redressement opérationnel a été entamé sur 2024, accompagné d'un traitement des structures, pour atteindre une rentabilité positive dès 2026.

✓ L'ACTIVITE A L'INTERNATIONAL

La BU International réalise en 2024 un chiffre d'affaires analytique de 330m€ contre 297m€ en 2023, soit une croissance de 11%.

EPM et le Maroc sont en retrait de chiffre d'affaires par rapport à 2023, ce qui, malgré un taux de marge sur frais variable qui reste d'un bon niveau, entraîne une baisse de la rentabilité

Malgré une belle croissance, Onet Iberia perd en rentabilité opérationnelle (-0,7pt de marge sur frais variable) du fait de revalorisations de salaires importantes, notamment au Pays Basque (8%), de retard dans les Appels

¹ Les chiffres communiqués dans cette section ont été établis sur la base des résultats analytiques issus du livret de gestion mensuel de fin décembre 2024.

d'Offres publics. La rentabilité d'Iberia est également impactée par la hausse des coûts de structures (-0,2pt)

Le Brésil suit une tendance similaire avec une croissance à 2 chiffres (11,2%), et une rentabilité opérationnelle qui diminue de -2,8pts. Cette baisse est liée à une hausse des salaires supérieure à celle budgétée (7,3% vs 5%) et donc notamment aux revalorisations.

3. Faits marquants pour la Fondation d'Entreprise Onet

En 2024, la Fondation a mis en œuvre des actions concrètes en faveur des personnes en situation de précarité pour améliorer leur habitat et leur donner accès à l'hygiène et à l'aide alimentaire :

- La Journée Solidarité et Logement : le 20 septembre, grâce à plus de 400 collaborateurs volontaires en France et à l'international, 20 structures d'accueil ont pu être aidées (soit près de 5000 bénéficiaires)
 - Des collectes ciblées pour répondre aux besoins des associations : vêtements, sous-vêtements, produits d'hygiène et de première nécessité, linge de maison,...
- Ainsi : -En mars, une vingtaine de structures en France a bénéficié de la collecte de produits d'hygiène sur plus d'une trentaine de sites du groupe,
- Dans le cadre de la collecte nationale des banques alimentaires à la fin du mois de novembre, 17 sites du groupe se sont engagés et un centre a été pris en gestion à Marseille
- La première quinzaine de décembre, près de 1000 jouets et livres pour enfants ont été collectés au profit de 14 structures d'accueil en France

La Fondation Onet poursuit le pilotage du projet d'accompagnement des personnes délogées à Marseille suite à des arrêtés de péril, projet à l'origine de la structuration du collectif « Entreprendre pour toi » en fonds de dotation dont la Fondation Onet est un des 10 membres fondateurs. Ce collectif d'entreprises a pour vocation d'agir durablement contre le mal logement et développer l'accompagnement social des personnes en situation de précarité sur le territoire Aix-Marseille-Provence.

B. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Certains des métiers du Groupe ayant subi en 2024 un effritement inquiétant de leurs marges, avec, en effet ciseau, un investissement croissant dans les structures, le Groupe ambitionne pour 2025 le retour à l'équilibre des agences déficitaires, le retournement des activités du périmètre ex-ISS, et une meilleure maîtrise des coûts de structure, tout en poursuivant les investissements dans certains projets structurants.

Pour cela, les objectifs principaux du budget 2025 sont les suivants :

- Présenter un chiffre d'affaires en croissance profitable et qui tienne également compte d'hypothèses de revalorisations permettant de couvrir les hausses salariales (opérationnelles et structures), mais également l'inflation sur l'ensemble des dépenses ;
- Détailler les plans d'actions pour le retour à l'équilibre des foyers de perte, ainsi que le calendrier de ce retournement ;
- Amorcer une baisse durable des coûts de structure en taux, afin de stopper leur évolution, qui est aujourd'hui plus rapide que celle du chiffre d'affaires.

C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Evènements importants liés à l'activité du Groupe :

À la suite de l'acquisition des activités France d'ISS, le Groupe a continué l'intégration des activités de Propreté et de Logistique, le premier trimestre a été consacré à la bascule dans les outils Groupe ONET avec une très forte implication des équipes.

- Evènements importants liés à la gouvernance du Groupe

A compter du 1er janvier 2025, Monsieur Xavier OUVARD a démissionné de son mandat de membre du Conseil de surveillance de la Société et a été nommé Directeur Général de la BU Propreté et Services.

A compter du 3 février 2025, Monsieur Marc VERAN a rejoint le Groupe en tant que Directeur Sécurité-Sûreté et Conseiller Défense du Groupe.

D. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

E. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Nous vous informons qu'en 2018, ONET a eu connaissance de faits d'ententes sur le site du CEA de Marcoule (Gard) datant de la période 2014-2018, impliquant la société ONET TECHNOLOGIES ND. Les pratiques anti-concurrentielles n'ont pas matière à exister ni à être tolérées. Ainsi, dès que ONET a eu connaissance des faits, prenant acte de la gravité des faits, les mesures indispensables ont immédiatement été prises (conduite d'audits internes, sanctions allant jusqu'au licenciement des personnes directement impliquées, changements d'organisation, programmes de formations à grande échelle), conduisant ONET à faire une procédure de clémence auprès de l'Autorité de la Concurrence.

En conséquence, dans sa décision N°23-D-08 du 07/09/2023, l'Autorité de la Concurrence a sanctionné six entreprises - Nuvia Process (filiale du groupe Vinci), ENDEL (ancienne filiale d'ENGIE), Bouygues Construction Expertises, SNEF et SPIE Nucléaire – pour des pratiques mises en œuvre dans le secteur des prestations de services d'ingénierie, de maintenance, de démantèlement et de traitement des déchets sur le site du CEA de MARCOULE, prononçant une sanction globale de 31 239 000 euros.

La clémence a conduit à une exonération totale des sanctions financières pour ONET SA et sa filiale.

La décision du 7/09/2023 fait l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel de Paris, ONET intervenant volontairement à l'instance.

II. SECTION II - ANALYSE DES RÉSULTATS – PROPOSITION D'AFFECTATION

A. EXAMENS DES COMPTES ET RÉSULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 35 258 015 euros contre 48 655 203 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -28 %.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à 2 726 079 euros contre 16 461 917 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -83 %.

Compte tenu d'un **résultat financier** de 36 773 095 euros (16 086 999 euros pour l'exercice précédent), le **résultat courant avant impôts** ressort pour l'exercice à 39 499 174 euros contre 32 548 916 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21 %.

Après prise en compte :

- du **résultat exceptionnel** de -18 297 488 contre 170 918 euros pour l'exercice précédent,
- d'un **impôt sur les sociétés** de -5 761 597 euros contre 773 792 euros pour l'exercice précédent,

le **résultat de l'exercice** ressort pour l'exercice à 26 963 283 euros, contre 31 946 042 euros, à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation négative de -16 %

Au 31 décembre 2024, le **total du bilan** de la Société s'élevait à 852 363 897 euros contre 737 081 012 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16%.

L'**effectif salarié moyen** à la clôture de l'exercice s'élève à 38 personnes contre 21 personnes, à la clôture de l'exercice précédent.

B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES (Article L 225-100-1 du Code de Commerce)

✓ Principaux risques et incertitudes

La Société fait face aux incertitudes d'une conjoncture économique complexe avec pour principal risque l'inflation, dont la hausse des taux, la variation des prix de l'énergie et des matières premières et la hausse des salaires.

En dépit des éléments mentionnés ci-dessus, à la date d'arrêté de ses états financiers 2024, la Société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

✓ **Analyse objective et exhaustive de la situation financière de la société**

Grâce à sa structure financière solide, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Pour la partie à moyen-long terme, l'endettement se compose depuis juin 2022, suite à un avenant au contrat de crédit souscrit en 2020, d'une ligne de financement à taux variable dédiée au refinancement des dettes souscrites en 2018 et au remboursement des ODSA (Obligations à Dons de Souscription d'Actions) émises en 2017, d'une autre ligne de financement à taux variable dédiée au rachat des parts minoritaires d'Onet SA, d'une ligne de financement à taux variable destinée aux opérations de croissance externe, d'une ligne de financement à taux variable pour les éventuels besoins généraux de la société.

Le Groupe a souscrit, en juillet 2024, un contrat de financement de Capex à taux fixe.

Pour la partie à court terme, la société a renégocié son contrat d'affacturage dans le but de maintenir son utilisation tout en bénéficiant de meilleures conditions. La société maintient par ailleurs son contrat de financement de créances, bien qu'il ne soit pas mobilisé au 31 décembre 2024.

✓ **Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société**

Concomitamment au refinancement de son endettement en décembre 2020, Onet SA avait procédé à une révision de son portefeuille d'instruments financiers en conservant les instruments existants et en souscrivant à des instruments additionnels. Simultanément avec l'avenant de crédit signé en juin 2022 qui prévoyait un allongement des maturités, une souscription additionnelle avait été faite avec une date d'échéance allant jusqu'à juin 2027.

Au cours de l'exercice 2024, aucune souscription de couverture complémentaire.

Destinés à couvrir partiellement l'endettement à taux variable de la Société, ces instruments sont adossés au contrat de financement à moyen-long terme. Le ratio minimum de couverture de 50% du crédit moyen/long terme est respecté sur la durée totale du financement puisqu'il s'établit désormais à 55% (hors ligne dédiée à la croissance externe).

✓ **Indications sur les objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions pour lesquels il est fait usage de la comptabilité de couverture**

Les risques financiers sont suivis par la Direction des comptabilités, fiscalités et financements.

Compte-tenu de sa structure d'endettement, la Société a mis en place un programme de couverture du risque de taux en accord avec la stratégie définie par le Directoire.

✓ **Exposition de la société aux risques de prix, crédit, liquidité et trésorerie**

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Il dispose d'un contrat d'affacturage, d'une ligne de financement de créances, d'une ligne de financement des besoins généraux de trésorerie et de lignes de découvert bancaire autorisées.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 31 décembre 2024.

✓ **Prêt intra-groupe**

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de trois ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

- Contrat de prêt entre ONET SA et Onet Sormiou en BRL : 155 358.80 BRL, soit 39 977.97 euros

Dans une déclaration jointe au présent rapport de gestion, les Commissaires aux Comptes attestent, pour chaque contrat, du montant initial et du capital restant dû de ces contrats de prêts ainsi que du respect des dispositions qui les régissent (C. mon. fin., art. R. 511-2-1-3).

C. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice 26 963 283 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice..... 26 963 283 €

Résultat net à affecter : 26 963 283 €

- Dividendes 5 064 990,48€ €

- Autres réserves.....21 898 293€

Total égal 26 963 283 €

=====

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'établiraient 328 669 040 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT (EN EUROS)		REVENUS NON ELIGIBLES (EN EUROS)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023	5 064 990,48€		
2022	9.005.885,24		
2021	5.000.000,00		

D. COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés d'ONET SA et de ses filiales ont été préparés conformément au référentiel IFRS (normes internationales d'information financière).

Le périmètre de consolidation est composé au 31 décembre 2024 de 75 entités consolidées, dont 23 filiales en périmètre international.

Toutes les informations complémentaires relatives aux comptes consolidés sont contenues dans les notes annexes aux comptes consolidés.

✓ Le bilan

L'actif du bilan se scinde en actifs non courants et en actifs courants.

Les actifs non courants sont en augmentation de 537 989 k€, à 610 173k€. Les actifs courants sont en augmentation de 645 991k€ à 822 090k€.

Capitaux propres consolidés IFRS :

Cet indicateur qui représente 23 % du total du bilan consolidé passe de 302 720k € à 335 625k € fin 2024.

Le passif du bilan se scinde également en passifs non courants et en passifs courants.

Les passifs non courants sont en augmentation de 249 758k €, à 264 003k € et les passifs courants sont en augmentation de 631 503k € à 832 634k €.

La dette nette totalise 125 861k € à fin 2024 (24 335k € hors IFRS16), en diminution de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

✓ Le compte de résultat

Le produit des activités ordinaires enregistre une hausse de 20 % à 2 308 128k €.

Le résultat opérationnel s'affiche à 72 201k € au 31.12. 2024 contre 62 002k € au 31.12. 2023.

Le résultat financier s'améliore de 17 % et s'établit à 12 389k€ au 31 décembre 2024 (contre 10 628k € en 2023).

L'impôt sur les bénéfices diminue de 38 % et s'établit à 8 826k €.

Le résultat consolidé totalise 46 863k € au 31.12.2024 contre 37 221k € au 31.12.2023.

Information sur la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation (art. L 233-26 du Code de commerce)

En milliers d'euros	Propreté & Services	Sécurité	Logistique	Assistance Aéroportuaire	Onet Technologie	Direction Internationale	Périmètre ex- ISS	Autres	Total
Activité cointégrée	987 529	297 706	70 049	81 776	288 246	330 097	287 279	8 376	2 951 059
Dont produits externes (*)	959 581	294 408	69 001	81 869	288 906	330 097	287 279	8 376	2 319 517
Dont prestations inter-secteurs	1 314	3 573	1 048	-94	-689				5 153
Dont prestations intra-secteurs	26 635	-274			28				26 389
Résultat de gestion (**)	31 570	-5 880	729	15 751	14 194	9 123	-15 880	-7 557	40 721

(*) Les produits externes correspondent aux transactions réalisées avec des tiers extérieurs au Groupe, les produits Inter-secteurs à celles réalisées à l'intérieur du Groupe avec d'autres segments d'activité.

(**) La ventilation du résultat de gestion par segment d'activité est présentée nette des éliminations inter-segment d'activité.

En milliers d'euros	Propreté & Services	Sécurité	Logistique	Assistance Aéroportuaire	Onet Technologie	Direction Internationale	Périmètre ex-155	Autres	Total
France	987 529	297 706	70 049	81 776	288 027	0	287 279	8 376	2 020 743
Hors France				0	219	330 097	0	0	330 316
Total activité corrigée (*)	987 529	297 706	70 049	81 776	288 246	330 097	287 279	8 376	2 551 659

(*) La ventilation de l'activité corrigée est réalisée par origine, en fonction du pays de la société qui facture.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2024.

III. SECTION III – SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A. MANDATS À RENOUVELER

Certains mandats des membres du Conseil de surveillance arrivent à expiration lors de la présente assemblée générale, nous vous proposons de bien vouloir renouveler, conformément à l'article 17 des statuts, pour une durée de quatre (4) ans soit jusqu'à l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 2028, les mandats des membres du Conseil de surveillance comme suit :

- Monsieur Michel COQUET,
- Monsieur Benjamin COQUET,
- Monsieur Gilles LAFON,
- Monsieur Stephan BROUSSE,
- Monsieur Maurice de KERVENOAËL,
- Madame Cécile ANGULO-HENRY,

Le mandat des commissaires aux comptes Ernst & Young Audit arrive également à échéance lors de la présente assemblée générale et nous vous proposons de bien vouloir renouveler le mandat pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'assemblée générale amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 2030.

B. FIXATION DU MONTANT DE LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de statuer d'ores et déjà sur la fixation du montant maximal de la rémunération susceptible d'être attribuée par le Conseil de Surveillance à tout ou partie de ses membres ou des membres des comités créés ou à créer au titre de l'exercice 2025. Ces jetons de présence seront payables en juin 2026 selon la répartition dont le Conseil de Surveillance aura convenu. Il vous est suggéré de porter le montant de la rémunération des membres à 360 000 euros.

IV. SECTION IV – INFORMATIONS LEGALES

A. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 dudit code conclus au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance, ou conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu’il a décrites dans son rapport spécial.

B. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-68 et R. 225-53 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a autorisé, lors de sa réunion en date du 24 septembre 2024, le Directoire à donner des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 100 m€.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

C. DÉLAIS DE RÈGLEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci- après la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

✓ Les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 - L. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 - L. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures constatées	213					213	91					91	
Montant total des factures constatées TTC (A)	2 210 254	1 342 050	59 264	-191 288	78 567	3 315 253	1 774 574	210 859	-4 712	0	755 685		305 842
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC *	4,5%	8,9%	0,9%	-0,7%	0,9%	4,5%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC *							4,1%	0,5%	0,0%	0,0%	1,7%		2,3%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes en litige ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	NON APPLICABLE						NON APPLICABLE						
Montant total des factures exclues TTC (B)	NON APPLICABLE						NON APPLICABLE						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux - article L. 441-6 ou article L. 441-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels mentionnés sur les bon de commande, les contrats et/ou les factures ☐ Délais légaux						☒ Délais contractuels mentionnés sur les bon de commande, les contrats et/ou les factures ☐ Délais légaux						

* Sur le montant TTC des achats et du chiffre d'affaires (y compris une TVA au taux de 20%)

D. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES

1. Prises de participations de l'exercice

Le 9 avril 2024, ONET SA a acquis les activités française d’ISS, soit quatre nouvelles entités dont les activités sont la Propreté, le Facility Management et la Logistique.

En septembre 2024, ONET SA a également acheté 100% des titres de la société SDMS, spécialisée en mécano-soudage et chaudronnerie de métaux nobles et rares et a pris une participation minoritaire dans la société TechnoPlus Industries spécialisée dans l'usinage de composants mécaniques critiques et intervenant les domaines du Nucléaire, de l'Aéronautique, du Spatial et de la Défense.

2. Cessions et fusions de participations de l'exercice

Nous vous informons que les filiales brésiliennes ont fait l'objet d'une réorganisation opérationnelle juridique permettant de simplifier et de réduire les structures juridiques. Cette réorganisation s'est opérée en deux étapes : (i) la première étape par la fusion d'Onet Brasil par Sormiou et (ii) la seconde étape par la fusion inversée de Sormiou par sa filiale Centro.

3. Informations sur les recapitalisations

Nous vous informons qu'en cours d'exercice 2024, les sociétés suivantes ont fait l'objet de recapitalisation :

Sur le périmètre France, les filiales qui feront l'objet d'une augmentation de capital suivi d'une réduction de celui-ci afin d'apurer les pertes sont les suivantes :

- ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES : 7 m€
- ONET SECURITE SYSTEMES : 5 m€
- ONET AIRPORT SERVICES PROVINCE : 3.5 m€
- EMONE : 1,5 m€

Les filiales suivantes feront l'objet d'une simple augmentation de capital :

- ONET ACCUEIL : 0,6 m€
- SOCIETE DE MANAGEMENT SECURITE ET ACCUEIL : 2 m€
- SOCIETE DE MANAGEMENT LOGISTIQUE : 2 m€
- SOCIETE DE MANAGEMENT SERVICES AEROPORTUAIRES : 2 m€

Sur le périmètre International, les sous-filiales SM21 et Onet Segurança ont été recapitalisées via la holding brésilienne Onet Centro à hauteur respectivement de 6 mR\$ et 7 mR\$.

4. Informations sur les actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la société Onet Animation, filiale à 100% de la Société Onet Gestion, elle-même filiale à 100% de notre société, détenait 373 536 actions soit 3,24 % du capital d'Onet SA au 31 décembre 2024.

5. Liste des succursales

Au titre de l'article L. 232-1 du Code de commerce, la société n'exploite aucune succursale.

E. ACTIONNARIAT

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'en fonction des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du même Code, les personnes suivantes détenaient, au 31 Décembre 2024 :

	Nombre d'actions (en nue-propiété ou pleine propriété)	Pourcentage
ACTIONNARIAT FAMILIAL	11 110 836	96,67%
ONET ANIMATION	373 536	3,24%
Salariés et anciens salariés	10 347	0,09%

2. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2024 à 0,09%.

3. Rachat d'actions/ rachat d'actions de préférences

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2024, la Société n'a effectué aucun rachat d'actions ni aucun rachat d'actions de préférence.

4. Ajustements en cas d'émission de titres donnant accès au capital

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2024 la Société n'a effectué aucune émission de titres donnant accès à son capital.

E. TABLEAU DES DELEGATIONS (L225-100, alinéa 4)

Nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoirs n'a été donnée au Directoire par l'Assemblée générale relative aux augmentations de capital de la Société au cours de l'exercice.

F. DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de : 51 301 euros, ayant généré une cotisation d'impôt théorique de 12 825 euros.

G. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de surveillance établit un rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément à l'article L225-68 du Code de commerce. Ce rapport est joint au présent rapport de gestion.

H. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS- ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Conformément aux dispositions légales, une déclaration de performance extra-financière, intégrée dans le présent rapport de gestion, centralise l'information sociale et environnementale que nous vous devons, présentant les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société, incluant, notamment, les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ses engagements en faveur du développement durable, des informations relatives aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et les impacts de ceux-ci sur sa performance économique et sur les conditions de travail des salariés, ses actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités, ainsi que ses actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

Ces informations et notre déclaration de performance extra-financière ont fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. Le rapport de cet organisme vous a été transmis en même temps que le rapport de gestion.

I. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	115 113 420	115 113 420	111 274 590	120 025 070	120 025 070
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 511 342	11 511 342	11 127 459	12 002 507	12 002 507
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	35 258 015	48 655 203	5 013 981	4 777 547	4 368 969
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	32 087 581	34 780 971	104 103 953	78 688 941	-6 232 231
Impôts sur les bénéfices	-5 761 597	773 792	-2 232 982	-1 888 655	-8 198 605
Participation des salariés					
Dot, Amortissements et provisions	10 865 895	2 061 137	6 998	18 768	3 281
Résultat net	26 963 283	31 946 042	106 329 937	80 558 029	1 963 093
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	3,29	2,95	9,56	6,71	0,16
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	2,34	2,78	9,56	6,71	0,16
Dividende attribué	0	5 064 990,48	9 005 685,24	5 000 000	5 000 000
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	38	21	15	15	12
Masse salariale	5 323 603	3 621 040	2 567 685	2 478 838	2 293 271
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 428 284	1 440 423	975 306	944 935	864 590

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à MARSEILLE

Le 18 mars 2025

ANNEXE 1 : PLAN DE VIGILANCE 2024

SOMMAIRE

1- CARTOGRAPHIE DES RISQUES	3
2- PROCEDURES D'EVALUATION REGULIERE DE LA SITUATION DES FILIALES, DES SOUS-TRAITANTS OU FOURNISSEURS	6
3- ACTIONS ADAPTEES D'ATTENUATION DES RISQUES OU PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES	7
4- MECANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS.....	9
5- DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DE LEUR EFFICACITE	9
6- COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE VIGILANCE.....	10

PLAN DE VIGILANCE

En soutenant depuis 2004 les dix principes du Global compact, le groupe Onet s'est engagé à promouvoir et à protéger les droits humains internationalement reconnus, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité, la préservation de l'environnement et à lutter contre la corruption dans le cadre de ses activités.

Pour répondre aux exigences de la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, la société Onet SA a établi un plan de vigilance prenant en compte les travaux déjà menés dans le cadre de la gestion des risques et de la matrice de matérialité des enjeux RSE.

Ce plan est destiné à prendre des « *mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement* ».

Le présent document présente d'une manière synthétique ce plan de vigilance, construit autour des cinq obligations édictées par la Loi :

- Cartographie des risques
- Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs
- Actions adaptées d'atténuation des risques ou prévention des atteintes graves
- Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
- Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

1- CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Cette obligation, consiste en l'identification et l'évaluation des risques générés par les activités du Groupe. Cette cartographie a été réalisée en deux étapes :

1) **Evaluation du niveau de Risques Inhérents concernant les 3 thématiques abordées par le Devoir de Vigilance.**

C'est-à-dire indépendamment de toute stratégie de gestion mise en œuvre, concernant les atteintes qui peuvent résulter de nos activités et de nos relations commerciales envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement afin d'évaluer le profil de risque de notre organisation.

- Dans un premier temps nous avons défini, pour l'ensemble de ces thématiques, une cinquantaine de facteurs de risques.
- Nous avons ensuite identifié la présence de ces différents facteurs sur chacune de nos activités en France et à l'étranger.
- Ceci nous a permis d'établir une première cartographie des risques inhérents à nos secteurs d'activité.
- Cette cartographie a été revue en 2024 au regard de l'analyse de risques réalisée dans le cadre de la matrice de double matérialité de la déclaration de performance extra-financière 2024.

2) **Dans une seconde phase nous avons recensé l'ensemble des dispositifs de maîtrise existants, et avons pu ainsi déterminer un niveau de risque net auquel est exposé notre Groupe.**

- En fonction du niveau de risque net auquel les différentes activités et/ou filiales sont exposées, nous pouvons si nécessaire planifier un certain nombre d'actions d'atténuation à mettre en place afin de consolider ce niveau de risque ou bien le réduire au mieux.

1.1 Présentation des différents niveaux de risques inhérents aux secteurs d'activité sur lesquels le Groupe Onet est présent et établis au moyen de la cartographie des risques :

➤ Risques relatifs au respect des droits humains et des libertés fondamentales → Risque Inhérent FAIBLE

Le Groupe n'est pas fortement exposé aux risques relatifs au respect des droits humains dans la mesure où la majorité de nos activités est localisée en France ou dans des pays disposant de législations conformes aux préconisations de l'Organisation Internationale du Travail :

- salaire minimum garanti aux salariés et heures supplémentaires payées,
- droit aux repos hebdomadaires et quotidiens,
- recours au travail de mineurs encadré,
- accès à la formation professionnelle,
- accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

On peut toutefois relever plusieurs facteurs de risques de non-respect des droits humains, inhérents au secteur des activités de propreté et de sécurité en raison de la typologie des effectifs.

➤ Risques relatifs à la santé et de la sécurité → Risque Inhérent ÉLEVÉ

Dans les secteurs sur lesquels le Groupe intervient, une grande partie des activités consistant à effectuer des tâches physiques, la santé et la sécurité des salariés représentent un enjeu majeur.

- Risques de Maladies professionnelles :

Pour les activités propreté, logistique et aéroportuaires, le premier facteur de risque est lié aux postures, au port de charges et aux gestes répétitifs pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques (TMS).

- Risques d'exposition aux produits chimiques :

Un autre facteur de risque, pour les activités de propreté, est l'exposition récurrente aux substances chimiques des produits d'entretien pouvant avoir un impact sur la santé (irritations, brûlures, allergies, gêne respiratoire...). Une utilisation non conforme (mauvais dosage, étiquettes non lues ou non comprises ...) peut aussi entraîner des accidents de travail ou des maladies professionnelles.

Certains environnements spécifiques représentent des risques supplémentaires pour les salariés, comme par exemple l'exposition aux risques biologiques pour la propreté en milieu hospitalier, l'exposition aux risques ionisants pour les activités dans le secteur du nucléaire.

Certains facteurs comme le vieillissement des effectifs ou le travail en horaires décalés sont aggravants vis-à-vis des risques précités.

- Risques communs aux différentes activités

Enfin, les facteurs de risques communs à tous les métiers exercés par le Groupe sont le risque routier lié aux déplacements inhérents aux prestations de services et les risques psycho-sociaux (stress, harcèlement ...).

➤ Risques relatifs à l'atteinte de l'environnement → **Risque Inhérent MODÉRÉ**

Les risques bruts identifiés en matière d'atteinte à l'environnement sont liés :

1) A l'adaptation au changement climatique :

- Transition sociétale vers la neutralité carbone (risques liés à l'évolution de la réglementation, à l'augmentation des coûts associés à la mobilité : fiscalité sur le thermique, consommation d'énergies fossiles)
- Accès aux ressources naturelles : complexification des prestations liées à des épisodes de sécheresse ou de politique de sobriété des clients
- Conditions climatiques extrêmes entraînant des arrêts temporaires d'activité ou dégradation des conditions d'intervention

2) A l'atténuation du changement climatique :

3) Aux risques de pollution

La production de déchets (matériels bureautiques et informatiques, équipements électriques et électroniques, et pour les activités de propreté et de sécurité, déchets plastiques, papier, carton).

- Pour les activités de propreté, l'utilisation récurrente de produits chimiques, avec des effluents potentiellement dangereux)
- Pour les activités nucléaires, production de déchets contaminés.
-

1.2 Présentation du niveau de risque inhérent à nos relations commerciales :

- **Risques relatifs aux relations commerciales avec nos fournisseurs et sous-traitants** → **Risque Inhérent FAIBLE**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Onet a recours à des fournisseurs et des sous-traitants, pour lesquels la loi sur le devoir de vigilance nous impose également de réaliser un travail d'identification des risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Le niveau de risque est déterminé en fonction des activités des fournisseurs et sous-traitants, de leur localisation, de leur taille et de la part d'achats qu'ils représentent pour le Groupe.

La spécificité de nos activités de prestations de services fait que la part des achats dans notre chiffre d'affaires est peu élevée (15%), et n'implique pas un recours prépondérant aux fournisseurs de produits et/ou matériels.

En effet, les principaux fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations contractuelles régulières sont des prestataires de services (par exemple, location longue durée de véhicules, location de biens domestiques, agence de voyages, agences d'intérim, etc...), le risque a donc été évalué comme faible.

Il peut également être déterminé en fonction du pays d'implantation : nos fournisseurs et sous-traitants sont majoritairement localisés dans des pays dont le classement IDH est de rang inférieur à 30 : le risque est donc assez faible d'un point de vue géographique.

En conclusion :

Les secteurs d'activité sur lesquels intervient le Groupe Onet présentent **un Risque Inhérent MODÉRÉ** en matière d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement du fait notamment :

- d'un recours important à de la main d'œuvre, qui effectue majoritairement des tâches physiques entraînant un risque en matière de santé -sécurité au travail
- d'un grand nombre de clients et de fournisseurs, ce qui multiplie d'autant les facteurs de risques : ainsi, il est plus complexe de s'assurer que les salariés bénéficient de conditions de travail décentes chez les clients, mais également que les fournisseurs agissent dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement
- qu'une partie de ces activités soit localisée à l'étranger, ce qui impose de maîtriser et respecter les différentes législations mais également de mesurer l'impact sur les populations locales
- d'une exposition au changement climatique et de consommation de ressources (notamment de carburants, en raison des activités de services)

2- PROCEDURES D'EVALUATION REGULIERE DE LA SITUATION DES FILIALES, DES SOUS-TRAITANTS OU FOURNISSEURS

Annuellement, la Direction de l'Audit et Gestion des risques adresse à chaque Direction opérationnelle et fonctionnelle du Groupe la demande d'actualisation des fiches de risques en termes d'évolution de l'évaluation du risque et de la mise en œuvre des actions d'atténuation.

Depuis 2018, un questionnaire d'autoévaluation est également adressé aux filiales étrangères afin de collecter les informations sur les actions menées et KPI associés permettant de prévenir la réalisation des principaux risques en matière de droits humains, santé-sécurité et environnement.

Evaluation régulière de la situation du Groupe et de ses filiales
Evaluations Communes aux trois thématiques
La Direction Audit Interne conduit chaque année des audits de conformité sur certains de ces risques selon un programme validé par le Directoire.
En 2024, ONET SA publie sa seconde Déclaration de Performance Extra financière, vérifiée par un DTI. Cette DPEF reprend les principaux risques, politiques, actions et KPI sur les engagements pour l'Homme, l'environnement et la Société.
Evaluations Spécifiques à chacune des trois thématiques
Droits humains et libertés fondamentales
NA
Santé Sécurité
Annuellement, les Directions QSE métiers mènent des audits internes et sont audités par tierce partie en matière de prévention Santé/Sécurité dans le cadre des certifications MASE et/ou ISO 45001 pour les activités de propreté, sécurité humaine & accueil et logistique et Onet Technologies ; ISO 45001 pour Onet Espagne
Environnement
Annuellement, les Directions QSE métiers mènent des audits internes et sont audités par tierce partie en matière de préservation de l'environnement dans la cadre des démarches ISO 14001 (certaines entités d'Onet Services, Onet Logistique, Technologies, Onet Espagne,)

Evaluation régulière de la situation des Fournisseurs / Sous-traitants
Evaluations Communes aux trois thématiques
Les principales évaluations concernant les fournisseurs et sous-traitants sont menées par la Direction Achats avec : • Utilisation de l'application E-Attestation qui permet de s'assurer que les fournisseurs et sous-traitants remplissent bien leurs obligations liées à la réglementation fiscale et sociale et à l'embauche des travailleurs étrangers. • Mise en place de questionnaires de référencement incluant des critères RSE. <i>Ces deux points seront évoqués dans le paragraphe suivant car ils constituent également des actions permettant d'atténuer le niveau de risque.</i>

L'évaluation des fournisseurs et sous-traitants est également menée par la Direction Juridique et Compliance (DJC), via son Compliance Officer. Cette évaluation s'applique en particulier aux tiers identifiés comme les plus à risque, selon des critères prédéfinis.

Pour tout projet spécifique ou toute relation d'affaires à haut risque, des due diligences obligatoires sont réalisées en collaboration entre le Compliance Officer et le chef du projet. Ce processus repose sur :

1. Identification des tiers à risque
 - o Sélection basée sur des critères définis (secteur d'activité, pays, nature du partenariat, exposition au risque de corruption, etc.).
2. Mise en œuvre de la due diligence
 - o Fiche d'intégrité :
 - Remplie par le chef de projet
 - Escamote systématique au Compliance Officer pour analyse et validation
 - o Questionnaire de due diligence d'intégrité :
 - Envoie aux tiers identifiés comme à risque.
 - Permet d'évaluer leur niveau de conformité aux standards éthiques et réglementaires.
3. Mesures d'encadrement et de mitigation
 - o Si des risques sont identifiés, des mesures de contrôle et de réduction des risques sont mises en place (clauses contractuelles spécifiques, suivi renforcé, obligation de formation, etc.).
 - o Objectif : prévenir tout risque de corruption dès la phase initiale du projet et garantir une relation commerciale conforme aux exigences du Groupe.

3- ACTIONS ADAPTEES D'ATTENUATION DES RISQUES OU PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Le groupe Onet déploie des dispositifs d'atténuation des risques adaptés aux différentes situations induites par ses activités. Ces dispositifs peuvent être déployés soit au niveau du Groupe, soit au niveau d'une filiale, soit au niveau sectoriel. Dans une démarche d'amélioration permanente, ces dispositifs évoluent au regard des résultats des évaluations régulières de la situation des filiales et fournisseurs / sous-traitants. Ces actions permettent de réduire ou limiter les risques inhérents pour passer à un risque net de niveau inférieur.

Actions d'atténuation des risques pour le Groupe et ses filiales
Actions communes aux trois thématiques
Depuis 2002, déploiement d'une politique développement responsable adressant les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux
Depuis 2003, mise en œuvre d'un Comité Développement Responsable.
Depuis 2004, adhésion aux 10 principes du Global Compact et publication de la « communication on progress » annuelle,
Depuis 2017, diffusion du code d'éthique Onet à chaque membre de l'encadrement de chaque filiale française et étrangère qui réprécise les principes éthiques pour trois domaines : ▪ Respect des personnes dont le respect des droits de l'homme et droits sociaux du pays d'implantation, le respect de la dignité, l'interdiction de faire travailler des salariés sur des sites ONET ou sites clients où les conditions de sécurité sont insuffisantes au regard du process d'évaluation et de maîtrise des risques Hygiène et Sécurité ▪ Intégrité et loyauté des pratiques commerciales ▪ Respect de l'environnement En 2019, une refonte du Code a été initiée, avec un objectif de diffusion avant fin 2020 En 2020, le code révisé a été rediffusé en France et sur l'ensemble de nos filiales internationales Ce code est disponible depuis sur le site internet du Groupe
Depuis 2018, mise en place d'un comité d'éthique intégrant un membre qualifié extérieur. En 2019, le comité s'est renforcé de 2 membres dont un second membre extérieur, En 2024, ce comité d'éthique s'est renforcé et à présent composé de 3 membres qualifiés extérieurs et 4 membres internes En 2022, le Groupe s'est doté d'une fonction Compliance Groupe, rattachée à la Direction Gouvernance, Juridique et Risks Management. Une feuille de route définit les actions à réaliser, pour chaque thématique de Compliance (incluant le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres). Depuis 2023, le Comité Développement responsable est remplacé par le Comité ESG (cf composition et mission dans la DPEF).
En 2024, la Direction Juridique et Compliance (DJC) a renforcé son dispositif en intégrant un Compliance Officer dédié, chargé de la mise en œuvre et du déploiement d'un programme de conformité sur mesure. Ce programme est spécifiquement conçu pour répondre aux exigences des activités du Groupe, en France et à l'international. Son objectif principal est d'assurer la conformité de toutes les opérations avec les lois et réglementations en vigueur, notamment en matière de : • Lutte contre la corruption et le trafic d'influence, • Respect du droit de la concurrence, • Contrôle des exportations et respect des embargos, • Gestion des conflits d'intérêts,

- **Devoir de vigilance.**

Ce programme s'appuie sur une approche à la fois **théorique** (élaboration de politiques et procédures internes) et **pratique** (formations, sensibilisations, évaluation des tiers à risque, gestion des conflits d'intérêts).

En 2024, deux documents fondamentaux ont été révisés et rediffusés :

1. Le Manuel Anticorruption

- Désormais enrichi d'**illustrations et cas pratiques**, il permet d'éclairer chaque thématique abordée à travers des exemples concrets et des mises en situation.
- Conçu dans un **langage clair et accessible**, il est traduit en **quatre langues** : français, anglais, espagnol et portugais.

2. La Politique Cadeaux et Invitations

- Mise à jour pour refléter les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques du secteur.
- Clarification des **seuils et montants autorisés**, avec des **guidelines précises** sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas adapté aux interactions commerciales du Groupe et aux relations avec les tiers.

Ces documents ont été **communiqués à l'ensemble des collaborateurs**, avec l'implication de l'instance dirigeante. Ils ont également été diffusés via une **newsletter interne** dédiée aux actualités du Groupe.

Actions spécifiques à chacune des trois thématiques

Droits humains et libertés fondamentales

Mise en œuvre d'une politique RH intégrant les actions de prévention des risques identifiés de harcèlement moral, sexuel et discrimination.

Durant l'année 2019, l'important programme de sensibilisation et formation à la prévention s'est terminé pour la France avec le bilan suivant :

- 170 cadres sensibilisés aux RPS sur le Réseau Services Onet et 80 formés aux Relations Sociales
- 50 collaborateurs occupant des postes Ressources humaines et Qualité-Sécurité-Environnement formés à la conduite d'enquête RPS
- Poursuite du programme de prévention des RPS spécifique sur le métier de la propreté en milieu ferroviaire sur la région parisienne
- Nomination de référents harcèlement sexuels et agissements sexistes au niveau national et local

Durant l'année 2021, le programme de sensibilisation à la prévention des risques RPS s'est poursuivi, avec 250 managers formés sur les activités de propreté et 215 sur les activités nucléaires.

Durant l'année 2022, ce programme a été déployé sur les activités de sécurité humaine et électronique

Dans le cadre de l'université, mise en œuvre de formations spécifiques sur la politique RSE et éthique du groupe avec notamment des modules spécifiques en cycle MCR sur la gestion du fait religieux, la prévention des RPS, la prévention de la discrimination et passage du SULITEST (test international, reconnu par l'ONU, sur les connaissances des enjeux du développement durable).

En 2023, 14 sessions du programme de prévention des RPS ont été réalisées (Suite et fin BU Propreté, BU Logistique) et en 2024, les managers du siège (Assistance services) ont été formés également formés à la prévention des RPS.

Mise en œuvre de formations en e-learning via la plateforme Blue Campus en droit social et droit des affaires

Mise en œuvre de formations sur le recrutement inclusif intégrant la prévention de la discrimination.

En 2022, mise en place d'un réseau de référents inclusion en charge de l'animation de thème sur les entités implantées en France

En 2023, élaboration et diffusion de la politique Inclusion Groupe, construction de deux formations en e-learning : fondamentaux du handicap en entreprise, recruter sans discriminer et déployées en 2024, animation des référents inclusion par webinaires trimestriels et séminaire annuelle.

Un dispositif d'accompagnement social est également mis à disposition pour assister les personnes les plus vulnérables. Le service d'aide au logement est complété depuis fin 2023 d'un réseau d'assistantes sociales pouvant accompagner nos salariés sur leur accès aux droits (allocations, retraite), sur leurs difficultés familiales ou budgétaires.

Actions spécifiques à chacune des trois thématiques (Suite)

Santé sécurité

Mise en œuvre d'un système de management de la santé-sécurité répondant aux exigences légales et normatives des référentiels MASE ou ISO 45001 et CEFRI pour les activités sous rayonnement ionisant.

Politique POP pour prévention des risques en interne et en externe :

- Formation prévention sécurité pour limiter les accidents de travail.
- Formation d'animateurs de prévention Troubles Musculo-squelettiques sur les activités de propreté et mise en œuvre d'exosquelette sur les activités nucléaires.
- Formation aux gestes qui sauvent ou SST en 2021, et à la prévention des addictions en 2022 en France et sur l'ensemble des filiales étrangères
- Politique révisée en 2022
- En 2023, diffusion de cette nouvelle politique Piloter Onet en Prévention Groupe, élaboration de règles vitales de sécurité dans tous les métiers, rédaction d'une ligne de conduite managériale et d'un tableau de bord Prévention, communs à tous les métiers Groupe), construction du programme de formation culture prévention des managers pour déploiement en 2024.
- En 2024, début du déploiement du programme POP MANAGERS (formation culture prévention) avec cibles prioritaires le TOP management et les QSE des métiers propreté, sécurité, aéroportuaire.
- Un réseau de 71 animateurs de prévention de TMS (APTMS) certifiés. La démarche TMS PRO/CARSAT (parcours en 4 étapes pour réduire les TMS) est également déployée sur 44 agences Propreté.

Mise en œuvre de formations en e-learning via la plateforme Blue Campus en Hygiène Sécurité.

Déploiement Solution Biogistic : utilisation de produits biotechnologiques et éco-labellisés afin de préserver la santé des personnes sur sites (que ce soit nos agents ou nos clients) en supprimant le risque chimique et afin de préserver l'environnement en supprimant les effluents toxiques et en diminuant les déchets plastiques (contenants).

Mise en place d'un dispositif de prévention aux risques routiers. En 2024, plus de 800 collaborateurs ont suivi un accompagnement pédagogique via différents dispositifs, adaptés à la situation du collaborateur (nouveau conducteur, suite à un sinistre...)

Mise en œuvre de procédures Groupe sur :

- La prévention du risque harcèlement et le Traitement de situation présumée de harcèlement

L'année 2023, au-delà de la refonte de l'ensemble des procédures internes en matière de gestion de la formation, a été marquée par la digitalisation complète du catalogue formation Groupe et sa publication en ligne sur Blue Campus. Par ailleurs, le développement de synergies commerciales entre les besoins du Groupe et Onet Technologies Formation ont été réalisées afin de mieux anticiper les futurs besoins.

Environnement

Mise en œuvre d'un système de management de l'environnement répondant aux exigences légales et normatives des référentiels ISO 14001

Mise en œuvre de formations en e-learning via la plateforme Blue Campus en droit de l'environnement

Déploiement Solution Biogistic : utilisation de produits biotechnologiques et éco-labellisés afin de préserver la santé des personnes sur sites (que ce soit nos agents ou nos clients) en supprimant le risque chimique et afin de préserver l'environnement en supprimant les effluents toxiques et en diminuant les déchets plastiques (contenants).

Mise en œuvre d'actions pour diminuer la consommation de carburant et donc les émissions de gaz à effet de serre :

- Formations d'éco-conduite
- Evolution du parc véhicules : en France : 14,5% du parc renouvelé en électriques et hybrides - passage au bioéthanol au Brésil
- Installation progressive de bornes électriques dans nos agences
- Déploiement des visio-conférences
- Signature d'accords de télétravail à partir de fin 2021 sur filiales françaises, en période post-covid

En 2024, réalisation du bilan carbone Groupe pour la France sur les 3 scopes et à l'international pour scope 1 et 2 : diminution des émissions GES de 43% sur scope 2 (consommation électrique) et de 23% sur émissions liées aux déplacements scope 3 par rapport à 2022.

Mise en œuvre de solutions pour collecter et recycler les déchets dangereux du matériel de bureautique ou du matériel lié aux activités de nettoyage.

Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de nos consommations énergétiques liées aux bâtiments, à compter de 2023.

En 2023, Elaboration de la politique Environnement Groupe, actualisation des bilans carbone (périmètre France) et lancement du plan de sobriété Groupe composé de 4 axes : mobilité, bâtiments, numérique et Eau.

Actions d'atténuation des risques pour les Fournisseurs / Sous-traitants

Actions Communes aux trois thématiques

Le Groupe est signataire depuis 2015 de la Charte Relations Fournisseurs Responsables.

Les principales actions menées par la Direction Achats sont :

- mise en œuvre de procédures achats conformes aux exigences ISO 9001,
- utilisation de l'application E-Attestation pour vérifier que les fournisseurs et sous-traitants remplissent bien leurs obligations liées à la réglementation fiscale et sociale et à l'embauche des travailleurs étrangers.
- mise en place de questionnaires de référencement incluant des critères RSE
- mise en œuvre en 2023 d'une politique d'achats mettant en valeurs les achats socialement responsables. Pour accélérer le recours aux fournisseurs inclusifs (entreprises sociales et inclusives relevant du champ de l'Économie Sociales & Solidaires), Onet a mis en place fin 2023 une communication interne importante pour promouvoir la plateforme gouvernementale « Le marché de l'Inclusion »

En 2018, le dispositif de prévention de la corruption a également été déployé.

- En 2022, initiation d'une démarche d'achats responsables (cadrage, en vue de la formalisation de la politique d'achats responsables en 2023).
- Une procédure de déclaration des conflits d'intérêts a été élaborée et déployée au sein du Groupe, en France et à l'international, accompagnées d'actions de sensibilisations, et d'une première campagne de déclarations des conflits d'intérêts.
- En 2023, la procédure de recueil et de traitement des alertes professionnelles a été mise à jour des récentes évolutions légales et réglementaires.

En 2024, la Direction a lancé sa campagne annuelle de collecte des déclarations de conflits d'intérêts. Cette initiative a été accompagnée de plusieurs actions :

- **Supports pédagogiques** : FAQ, checklist préparatoire.
- **Plateforme en ligne** pour simplifier la déclaration.
- **Webinaire explicatif**, abordant à la fois :

- o Les aspects **théoriques** : compréhension et certification des conflits d'intérêts
- o Les aspects **pratiques** : modalités de déclaration et gestion des situations sensibles.

Cette campagne vise à **détecter les situations à risque tout en renforçant la sensibilisation des collaborateurs** sur ce sujet clé.

En 2024, la Direction Juridique & Compliance a mis à jour et développé de nouveaux supports de formation, incluant de nouveaux modules d'e-learning avec le support de l'Université OHREI.

Un nouveau programme de formation a été organisé afin de cibler un nombre de collaborateurs plus important, avec un déploiement démarré sur le dernier trimestre 2024 et qui se poursuit sur toute l'année 2025.

1. Formations en Présentiel

- Des formations obligatoires sont déployées pour les collaborateurs les **plus exposés aux risques de corruption, trafic d'influence et pratiques anticoncurrentielles** (développement commercial, achats, direction, ressources humaines, chefs de projet). Programme structuré en **deux parties** :
 - o Théorique : rappel des réglementations et principes fondamentaux.
 - o Pratique : études de cas et mise en situation adaptées aux activités du Groupe.
- Formation déployée dans toute la France et couvrant l'ensemble des business units et secteurs d'activité.

2. Modules e-learning

Pour les collaborateurs moins exposés, des modules e-learning obligatoires sont déployés dans chaque BU

- Thématiques abordées :
 - o Lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
 - o Respect du droit de la concurrence

4- MECANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Après avoir été présenté aux instances représentatives du personnel, un dispositif d'alerte professionnelle a été mis en place en 2018, dans le cadre de la loi SAPIN.

La mise en œuvre de ce dispositif vise à encourager le collaborateur à signaler des doutes légitimes relatifs à des dysfonctionnements, autres que des doléances personnelles, en mettant à sa disposition une procédure facilement accessible et totalement sécurisée.

Le dispositif d'alerte professionnelle est dédié aux situations susceptibles de présenter d'importants risques pour ONET dans les domaines suivants :

- Santé, hygiène et sécurité au travail
- Lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail
- Protection de l'environnement
- Comptable et financier
- Prévention de la corruption
- Respect des règles en matière de concurrence
- Fraude

En 2019, ce dispositif a été réévalué, en faveur du recours à une plateforme numérique de lancement d'alerte, dont le déploiement a été réalisé en octobre 2020 sur la France, et en 2021 sur les filiales en Espagne, au Brésil et aux USA.

La mise en œuvre opérationnelle de la plateforme a été réalisée en octobre 2020 pour la France et en 2021 pour les filiales en Espagne, au Brésil et aux USA. En 2022, elle a été étendue au Maroc et au Luxembourg.

Cette plateforme est accessible depuis le site internet groupeonet.com ou en se connectant sur onet.whisppli.com.

À partir de cette plateforme, nous donnons la possibilité à nos salariés comme à nos parties prenantes de signaler tout comportement délictueux ou présentant un risque important au regard des principes éthiques et des valeurs que nous nous efforçons de diffuser et de faire respecter au sein d'Onet.

Le fonctionnement de cette plateforme est totalement sécurisé et garantit la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des données relatives à l'alerte, tant pour l'identité des personnes concernées que pour les faits signalés. La mise en œuvre de ce droit d'alerte impose la responsabilisation de chacun.

Le fonctionnement détaillé de cette ligne d'alerte est décrit dans la procédure de recueil et de traitement des alertes professionnelles, révisée en 2023 pour faire suite à l'entrée en vigueur, au 1er septembre 2022 de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, et à son décret d'application du 3 octobre 2022.

5- DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D’ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Actuellement, un certain nombre d’indicateurs sont en place et permettent d’évaluer l’efficacité des mesures.

Ces indicateurs se retrouvent notamment dans le tableau de bord RSE, dans les tableaux de bord sociaux et au niveau de la Direction Achats. De nouveaux indicateurs sont à l’étude pour compléter le suivi de ce dispositif et répondre à l’exigence d’amélioration continue.

Dans le cadre du renforcement de son programme de Compliance, la **Direction Juridique et Compliance (DJC)** a mis en place de **nouveaux indicateurs de performance** dédiés au suivi et à l’évaluation de ses actions. Après un focus en 2024 sur le suivi de l’avancement des travaux de mise à jour ou complément du corpus documentaire, ils sont désormais dédiés au suivi des actions de formation et à la gestion des conflits d’intérêts.

Différents comités contribuent au suivi des mesures :

- Le Comité de Développement Responsable : Ce comité transversal a pour vocation de définir, pour le Groupe, les orientations stratégiques en matière de Responsabilité Sociétale, de valider la feuille de route RSE regroupant les dispositifs et projets prioritaires au regard de nos risques et opportunités. Il est composé de représentants de différentes Directions opérationnelles et des fonctions supports, permettant ainsi d’intégrer une variété de métiers.
- Le Comité d’éthique : composé de membres internes et externes à l’entreprise, ce comité exerce une action de réflexion, de conseil et de pédagogie en matière d’éthique. Il permet le traitement régulier de situations complexes qui nécessitent des arbitrages. Son champ d’action comprend les domaines couverts par le code d’éthique et prend ainsi en compte les risques entrant dans le cadre du plan de vigilance. Son fonctionnement est décrit dans un règlement intérieur.

Il émet depuis 2021 un rapport d’activité annuel à l’attention du Directoire.

6- COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE VIGILANCE

Les actions mises en œuvre ont permis de diminuer les niveaux du risque inhérent en niveau de risque net inférieur.

	RISQUE INHÉRENT ^{II}	RISQUE NET ^{II}	RISQUE NET RESIDUEL
	<i>Indépendamment de toute stratégie de gestion</i>	<i>Impacts des dispositifs déjà mis en place au sein du Groupe</i>	<i>Impacts des Actions en cours ou planifiées</i>
Droits humains et libertés fondamentales	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Santé sécurité	ÉLEVÉ	MODÉRÉ	MODÉRÉ
Environnement	MODÉRÉ	FAIBLE	FAIBLE
Fournisseurs et sous-traitants	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

En 2023 :

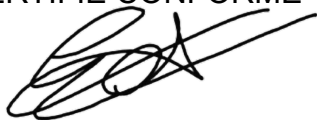
- 34 missions d'audits ont été menées par la Direction d'Audit Interne :
 - 20 missions portant sur des établissements précis
 - 2 audits thématiques ciblant plusieurs établissements
 - 0 mission d'investigation liée à un cas supposé de fraude
 - 10 missions de suivis en lien avec des audits ciblant des établissements précis
 - 2 missions de suivis en lien avec des audits thématiques et ne ciblant pas un établissement en particulier

En 2024 :

- 28 missions d'audits ont été menées par la Direction d'Audit Interne :
 - 9 missions portant sur des établissements précis
 - 4 audits thématiques ciblant plusieurs établissements
 - 0 mission d'investigation liée à un cas supposé de fraude
 - 14 missions de suivis en lien avec des audits ciblant des établissements précis
 - 1 missions de suivis en lien avec des audits thématiques et ne ciblant pas un établissement en particulier

- Les résultats qualitatifs et les indicateurs clés des différents plans d'actions sont disponibles dans la DPET 2024.

CERTIFIÉ CONFORME



ONET SA

(ex HOLDING REINIER)

Comptes consolidés – IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024



SOMMAIRE

1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
1.1	BILAN CONSOLIDE.....	5
1.2	COMPTE DE RESULTAT	6
1.3	ETAT DU RESULTAT GLOBAL	7
1.4	TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
1.5	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
2	PRESENTATION DU GROUPE ET PRINCIPES COMPTABLES	9
2.1	REGLES, METHODES ET BASE D'EVALUATION	9
2.1.1	<i>Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>Choix comptables, jugements et recours à des estimations</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>Evolutions normatives 2024.....</i>	<i>10</i>
2.1.4	<i>Evolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>10</i>
2.1.5	<i>Méthodes de consolidation.....</i>	<i>11</i>
2.1.6	<i>Regroupements d'entreprises et Goodwill</i>	<i>11</i>
2.1.7	<i>Transactions entre actionnaires.....</i>	<i>12</i>
2.1.8	<i>Conversion des comptes exprimés en devises</i>	<i>12</i>
2.1.9	<i>Conversion des transactions libellées en devises</i>	<i>12</i>
2.1.10	<i>Instruments financiers dérivés</i>	<i>12</i>
2.1.11	<i>Dépenses de recherche et de développement.....</i>	<i>13</i>
2.1.12	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>14</i>
2.1.13	<i>Appréciation de la valeur recouvrable</i>	<i>14</i>
2.1.14	<i>Stocks</i>	<i>15</i>
2.1.15	<i>Créances clients.....</i>	<i>15</i>
2.1.16	<i>Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel</i>	<i>15</i>
2.1.17	<i>Provisions</i>	<i>16</i>
2.1.18	<i>Décomptabilisation des actifs et passifs financiers.....</i>	<i>16</i>
2.1.19	<i>Charge d'impôt</i>	<i>16</i>
2.1.20	<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>17</i>
2.1.21	<i>Emprunts portant intérêts.....</i>	<i>17</i>
2.1.22	<i>Produits des activités ordinaires</i>	<i>17</i>
2.1.23	<i>Résultat opérationnel.....</i>	<i>18</i>
2.1.24	<i>Résultat financier</i>	<i>19</i>
2.1.25	<i>Actifs courants et non courants, Passifs courants et non courants.....</i>	<i>19</i>
2.1.26	<i>Contrats de location.....</i>	<i>19</i>
3	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	20
3.1	PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE	20

3.1.1	Principales évolutions du périmètre de consolidation.....	20
3.1.2	Acquisition des activités d'ISS France (renommées Connect)	21
3.1.3	Acquisition de SDMS et TPI	23
3.2	ACTIFS NON COURANTS	23
3.2.1	Immobilisations incorporelles nettes	23
3.2.2	Regroupements d'entreprises	24
3.2.3	Immobilisations corporelles nettes	26
3.2.4	Immeubles de placement	27
3.2.5	Participations dans les partenariats et entreprises associées.....	27
3.2.6	Actifs financiers.....	28
3.2.7	Autres actifs à long terme.....	28
3.3	ACTIFS COURANTS	28
3.3.1	Stocks et travaux en-cours	28
3.3.2	Créances clients et autres débiteurs	29
3.3.3	Actifs et passifs d'impôt exigible	30
3.3.4	Autres actifs courants	30
3.3.5	Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
3.3.6	Cessions de créances.....	31
3.3.7	Besoin en fonds de roulement.....	31
3.4	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	32
3.4.1	Décomposition par nature	32
3.4.2	Incidence des variations de périmètre et des transactions entre actionnaires	33
3.5	PASSIFS NON COURANTS.....	34
3.5.1	Emprunts et dettes financières	34
3.5.2	Provisions	35
3.6	PASSIFS COURANTS	39
3.6.1	Dettes financières à court terme.....	39
3.6.2	Dettes sur investissements.....	40
3.6.3	Dettes fournisseurs et autres dettes	40
3.6.4	Autres passifs courants	41
3.6.5	Passifs éventuels	41
3.7	INSTRUMENTS FINANCIERS	41
3.7.1	Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2024.....	41
3.7.2	Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2023 (comparatif).....	42
3.7.3	Dérivés	42
3.7.4	Relation de couverture au 31 décembre 2024	43
3.8	RESULTAT OPERATIONNEL	45
3.8.1	Produits des activités ordinaires	45

3.8.2	Achats consommés	45
3.8.3	Charges externes.....	46
3.8.4	Charges de personnel.....	46
3.8.5	Impôts et taxes.....	46
3.8.6	Autres produits et charges d'exploitation.....	48
3.8.7	Autres produits et charges opérationnels.....	48
3.9	RESULTAT FINANCIER	49
3.10	CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT	50
3.10.1	Analyse de la charge d'impôt au compte de résultat.....	50
3.10.2	Impôts différés constatés au bilan	51
3.10.3	Déficits fiscaux reportables	51
3.10.4	Impôt comptabilisé directement en capitaux propres	52
3.11	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	52
3.12	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
3.13	ENGAGEMENTS.....	53
3.13.1	Engagements donnés.....	53
3.13.2	Covenants	53
3.13.3	Gages, hypothèques et nantissements	54
3.13.4	Engagements reçus.....	54
3.14	RESULTAT PAR ACTION	54
3.15	OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES.....	55
3.15.1	Risques liés aux variations des taux de change.....	55
3.15.2	Risques liés aux taux d'intérêt.....	56
3.15.3	Risque de contrepartie	57
3.15.4	Risque de crédit.....	57
3.15.5	Risque de liquidité.....	58
3.15.6	Gestion du capital	59
3.16	EFFECTIFS CONSOLIDÉS	59
3.17	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES.....	60

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Note
ACTIFS			
Actifs non courants	610 173	537 989	
Immobilisations incorporelles	33 902	30 971	3.2.1
Goodwill	308 611	311 888	3.2.2
Immobilisations corporelles	205 668	155 893	3.2.3
Participations dans les entreprises associées	4 711	145	3.2.5
Autres actifs financiers	32 809	16 105	3.2.6
Actif d'impôts différés	24 235	22 703	3.10.2
Autres actifs long terme	237	284	3.2.7
Actifs courants	822 090	645 991	
Stocks et travaux en cours	13 220	11 853	3.3.1
Créances clients et autres débiteurs	576 873	450 414	3.3.2
Actifs d'impôt exigible	6 485	4 413	3.3.3
Autres actifs courants	16 613	12 107	3.3.4
VMP et autres placements	3 000	0	3.3.5.1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	205 899	167 204	3.3.5.2
Total des actifs	1 432 262	1 183 980	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres	335 625	302 720	3.4.1
Capital	115 113	115 113	
Réserves	173 283	150 023	
Résultat consolidé attribuable aux actionnaires de la société	46 863	37 218	
Capitaux propres part du Groupe	335 260	302 354	
Participations ne donnant pas le contrôle	365	365	
Passifs non courants	264 003	249 758	
Emprunts et dettes financières	205 173	192 640	3.5.1
Dettes sur investissements	1 858	3 159	3.6.2
Engagements envers le personnel	44 699	46 508	3.5.2
Autres provisions	7 111	2 597	3.5.2
Passif d'impôts différés	4 731	4 256	3.10.2
Autres passifs financiers	433	598	3.7.1
Passifs courants	832 634	631 503	
Emprunts et concours bancaires à court terme	135 346	107 965	3.6.1
Dettes sur investissements	-2		3.6.2
Provisions à court terme	55 353	30 138	3.5.2
Fournisseurs et autres créditeurs	608 014	465 067	3.6.3
Passifs d'impôt exigible	-13	1 477	3.3.3
Autres passifs courants	33 937	26 857	3.6.4
Total des capitaux propres et des passifs	1 432 262	1 183 980	

1.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Note
Chiffre d'affaires	2 303 888	1 919 391	3.8.1
Autres produits des activités ordinaires	4 240	5 307	3.8.1
Produits des activités ordinaires	2 308 128	1 924 697	
Achats consommés	-114 093	-101 524	3.8.2
Charges externes	-175 190	-136 881	3.8.3
Charges de personnel	-1 841 165	-1 521 890	3.8.4
Impôts et taxes	-58 190	-49 032	3.8.5
Dotations aux amortissements	-55 060	-49 703	
Dotations aux provisions	-4 177	-395	
Autres produits d'exploitation	5 409	1 879	3.8.6
Autres charges d'exploitation	-9 597	-5 224	3.8.6
Autres produits opérationnels	21 280	75	3.8.7
Autres charges opérationnelles	-5 146		3.8.7
Résultat opérationnel	72 201	62 002	
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	267	624	3.9
Coût de l'endettement financier brut	-11 961	-10 493	3.9
Coût de l'endettement financier net	-11 694	-9 869	
Autres produits financiers	1 631	1 525	3.9
Autres charges financières	-2 326	-2 284	3.9
Impôt sur les bénéfices	-8 826	-14 153	3.10
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-4 122		3.2.5
Résultat Net	46 863	37 221	
Attribuable aux actionnaires de la société mère	46 862	37 218	
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3	3.4
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la société-mère			
Résultat de base par action	4.07	3.33	3.14
Résultat dilué par action	4.07	3.33	3.14

1.3 Etat du résultat global

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Résultat net	46 863	37 221
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	2 155	-1 834
Impôt sur les éléments non recyclables	-546	475
Eléments non recyclables en résultat (a)	1 609	-1 358
Ecart de conversion	-8 384	2 155
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3 077	-5 207
Impôts sur éléments recyclables	795	1 345
Eléments recyclables en résultat (b)	-10 666	-1 707
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (a)+(b)	-9 057	-3 066
Résultat global total de la période	37 806	34 155
Attribuable aux actionnaires de la société mère	37 805	34 152
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Attribuables aux actionnaires de la société mère	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres 31 décembre 2022	11 127 459	111 275	29 457	0	-6 231	142 552	277 052	530	277 583
Opérations sur capital	383 883	3 839	-175			-3 664	0		0
Dividendes						-8 973	-8 973	-37	-9 010
Autres						-11	-11		-11
Résultat global de la période					-3 066	37 218	34 152	3	34 155
Variation de périmètre (**)						134	134	-134	0
Capitaux propres 31 décembre 2023	11 511 342	115 113	29 282	0	-9 297	167 257	302 355	362	302 717
Opérations sur capital							0	0	0
Dividendes						-4 901	-4 901	-5	-4 905
Autres			175			-175	0	4	4
Résultat global de la période					-9 057	46 862	37 805	1	37 806
Variation de périmètre (**)							0	0	0
Capitaux propres 31 décembre 2024	11 511 342	115 113	29 457	0	-18 355	209 043	335 260	365	335 625

(**) Le détail de l'impact de chacune des opérations sur la variation des capitaux propres est décrit à la note 3.4

1.5 Etat des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Note
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat des entreprises intégrées	46 863	37 221	1.2
Résultat net des activités non poursuivies			
Résultat net des activités poursuivies	46 863	37 221	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Résultat des sociétés mises en équivalence	4 122		
- Amortissements et provisions	77 000	45 725	
- Profits et pertes de réévaluation	-21 280	-731	
- Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt	3 450	-86	
- Produits de dividendes	0	0	
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	110 155	82 129	
Charge (produit) d'impôt	5 453	10 966	
Coût de l'endettement financier net	11 955	10 438	
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	127 563	103 532	
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 344	-1 714	3.3.7
Impôts versés	-4 363	-12 570	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	111 856	89 248	
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Incidence des regroupements d'entreprises	5 847	-2 957	3.4.2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35 320	-36 782	
Acquisitions d'actifs financiers	0	0	
Variations des prêts et avances consentis	-664	-363	
Subventions d'investissements reçues			
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 283	2 106	
Cessions d'actifs financiers			
Dividendes reçus	0	0	
Autres flux liés aux opérations d'investissements			
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	-25 854	-37 996	
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Opérations sur capital	0	-48	3.4.2
Acquisitions et cessions de participations sans changement de contrôle	-1 591	-49	3.4.2
Souscription d'emprunts	41 858	26 382	
Remboursements d'emprunts	-72 131	-82 652	
Intérêts financiers nets versés	-11 769	-10 547	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 901	-9 006	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-5	-4	
Autres			
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	-48 539	-75 925	
Incidence des variations de taux de change	-511	293	
Variation de trésorerie	36 953	-24 380	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	164 489	188 869	3.3.5.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	201 442	164 489	3.3.5.2

2 Présentation du groupe et principes comptables

La société ONET SA, dénommée Holding Reinier jusqu'en décembre 2023, est une holding détenue par le groupe familial Reinier, qui contrôle le Groupe ONET dont les activités se situent dans les services et l'ingénierie en France et à l'International. ONET SA est une société anonyme de droit français et non cotée, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce. L'adresse du siège social du Groupe se situe 36, boulevard de l'Océan Marseille 9ème.

La famille Coquet-Reinier est l'unique actionnaire de la holding de tête du Groupe Onet.

Emilie de Lombarés, membre de la famille, exerce les fonctions de présidente du directoire d'Onet SA depuis septembre 2018.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 5 juin 2025.

2.1 Règles, méthodes et base d'évaluation

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les informations comparatives 2023 ont été préparés en appliquant les normes et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et consultables sur le site de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_fr.

2.1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles édictées par le référentiel IFRS et telles que décrites dans les notes ci-après.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ces estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

De même, les hypothèses retenues sont susceptibles d'évoluer. Compte tenu de ces éléments, les montants figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourraient différer des estimations actuelles.

2.1.2 Choix comptables, jugements et recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe est amenée à faire appel à des jugements pour appliquer ses choix comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et

des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses présentant un caractère significatif qui ont été retenus par le Groupe pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 portent principalement sur :

- Dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels (note 2.1.13).
- Evaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 2.1.16).
- Provisions (note 2.1.17).
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.1.19).
- Reconnaissance du revenu et évaluation des marges et pertes à terminaison dans le cadre des contrats longs terme (note 2.1.23).

2.1.3 Evolutions normatives 2024

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2023. Les nouvelles normes, modifications ou amendements de normes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés et la performance du Groupe. Elles concernent principalement :

- Amendements IAS 1 – Classement des passifs en courant/non courant et Passifs non courants assortis de covenants – le premier amendement clarifie les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou non courant, le second amendement précise que les covenants à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification en courant/non courant à la date de clôture et vise à améliorer les informations à fournir sur les dettes à long terme assorties de covenants
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement des dettes fournisseurs - Davantage

d'informations à fournir en annexe pour permettre d'évaluer les effets de ces opérations sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité initiatrice de l'opération et le risque de liquidité découlant de ces opérations

- Amendements à IFRS 16 – Dette de loyers dans une opération de cession-bail -évaluation ultérieure du droit d'utilisation et de la dette de loyers dans une opération de cession-bail, notamment en cas de loyers variables non basés sur un indice ou un taux

2.1.4 Evolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2025

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est obligatoire qu'après le 1er janvier 2025. Le Groupe n'identifie pas d'impact matériel.

- Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité
Précise dans quelles situations une monnaie est convertible et clarifie comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 – classement et évaluation des instruments financiers – précise la date à laquelle un actif ou un passif financier doit être décomptabilisé, autorise la décomptabilisation des passifs financiers réglés par le biais de systèmes de paiement électronique avant la date de règlement, si des critères spécifiques sont remplis et précise l'analyse du critère SPPI pour les prêts indexés aux critères ESG
- Améliorations annuelles des normes IFRS – IAS 7 méthode du coût – IFRS 9 décomptabilisation des passifs de location, prix de transaction – IFRS 10 détermination d'un « agent de fait » - IFRS 7 informations à fournir sur les écarts différés entre la juste valeur et le prix de la transaction, produits et charges de décomptabilisation, introduction et informations à fournir sur le risque de crédit – IFRS1

comptabilisation de couverture lors de la première application des normes IFRS

- IFRS 19 – Filiales n’ayant pas l’obligation d’information du public – réduction des exigences en matière d’informations à fournir dans les notes pour les filiales dont les titres ou la dette ne sont pas cotées

La nouvelle norme IFRS 18 – présentation de la performance financière, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 en remplacement de la norme IAS1 – présentation des états financiers - apporte des modifications significatives à la structure du compte de résultat, renforce les dispositions concernant l’agrégation/désagrégation des éléments des états financiers et requiert des informations sur les indicateurs de la performance définis par la direction (MPM) dans une note dédiée. Une étude spécifique sera initiée en 2025 pour mesurer ses impacts sur les états financiers du Groupe.

2.1.5 Méthodes de consolidation

Les états financiers annuels comprennent les états financiers d’ONET SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société-mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d’actifs provenant de transactions internes sont éliminés en totalité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d’une perte de valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère.

2.1.6 Regroupements d’entreprises et Goodwill

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l’acquisition. Le Groupe a la possibilité d’opter, transaction par transaction, à la date d’acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (goodwill complet) soit à la quote-part dans la juste valeur de l’actif net identifiable de l’entreprise acquise.

Ceci conduit à reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues dans les comptes sociaux telles que la valeur de la clientèle) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l’exception des restructurations futures) de l’activité acquise en juste valeur.

Un profit résultant d’une acquisition à des conditions avantageuses est constaté lorsque le calcul du goodwill aboutit à une différence entre le prix de transaction et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Le profit ainsi calculé est comptabilisé en autres produits opérationnels et attribué intégralement à l’acquéreur.

La partie du prix d’acquisition qui rémunère une transaction autre que la prise de contrôle de la cible et qui relève d’IFRS2 – paiements fondés sur des actions est comptabilisée selon cette norme. Les plans tels qu’attribution de stock-options, d’actions gratuites, accordés par l’acquise à ses salariés sont évalués à leur juste valeur à la date d’acquisition.

Lors des opérations de regroupement d’entreprises, des contrats prévoyant des compléments de prix sont généralement mis en place. Ces compléments de prix sont comptabilisés en sus du coût d’acquisition des titres en contrepartie d’une dette (« dettes sur investissements ») dès lors que les décaissements futurs sont considérés comme probables et qu’ils peuvent être mesurés de façon fiable. L’estimation de ces engagements est revue à chaque clôture sur la base de la formule prévue au contrat et des dernières données disponibles. Les variations ultérieures de ces compléments de prix sont comptabilisées au compte de résultat, conformément aux dispositions d’IFRS9.

En ce qui concerne les engagements de rachats d’intérêts ne donnant pas le contrôle (put sur intérêts minoritaires), lorsque le Groupe octroie des promesses d’achats de leur participation aux

actionnaires minoritaires, le montant associé est comptabilisé en dette (« dettes sur investissements »). Cette dette est réévaluée à chaque clôture conformément à la formule prévue au contrat, avec une contrepartie au compte de résultat en l'absence d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à sa contrepartie transférée diminuée du cumul des pertes de valeur.

Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a transfert de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle la société-mère en avait le contrôle.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

2.1.7 Transactions entre actionnaires

Selon l'approche générale retenue par les normes IFRS3 et IFRS10 pour le traitement des variations de périmètre, les opérations de dilution et de relation intervenant au sein des entités contrôlées par le Groupe sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions entre deux catégories de propriétaires en tant que détenteurs des capitaux propres de la même entité économique.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

2.1.8 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change de clôture et leur compte de résultat et flux de trésorerie au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.1.9 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur au moment de la transaction. En fin de période, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat en autres produits et charges financiers.

Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.10 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, lors de leur négociation puis lors de leur évaluation ultérieure. La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

La norme IFRS13 définit une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;

Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les dérivés sont comptabilisés coupons inclus en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif recherché en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture.

La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément (ou de la transaction) couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que l'identification de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture, à compenser l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert (ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert).

La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la comptabilité de couverture de type « cash-flow hedge » (couverture de flux de trésorerie) sont enregistrées dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat financier pour la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont recyclés en résultat au moment du dénouement de l'opération couverte.

Les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont classés en catégorie « actifs détenus à des fins de transaction » et les variations de juste valeur de ces mêmes instruments enregistrées directement en résultat financier.

2.1.11 Dépenses de recherche et de développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de la période où elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A défaut, ces dépenses constituent des charges.
Ces frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés.

2.1.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes de la durée d'utilisation de l'élément principal auquel ils se rattachent.

L'amortissement est calculé de manière à répartir intégralement le coût de l'immobilisation corporelle, après déduction de sa valeur résiduelle, selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	25 à 40 ans
Agencements, aménagements de terrains	10 ans
Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	4 à 9 ans
Matériels informatiques, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une dépréciation complémentaire en présence d'indices de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de leur utilisation prévue, à savoir 3 à 10 ans.

A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

2.1.13 Appréciation de la valeur recouvrable

Selon la norme IAS 36.6 et 90, un actif ou une unité génératrice de trésorerie, s'est déprécié(e) lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que cette unité a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de celle-ci, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, celle-ci et le goodwill qui lui est affecté sont considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, le groupe comptabilise la perte de valeur.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, le test de perte de valeur est réalisé au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté.

Le test consiste à comparer la valeur comptable des actifs et passifs des UGT hors actifs et passifs financiers à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction

réalisée dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est calculée à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, avec la prise en compte d'une valeur terminale.

Les hypothèses économiques retenues par la direction du Groupe ONET SA pour le calcul des flux de trésorerie actualisés sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires à 5 ans élaborés par les directions opérationnelles et la direction générale.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini détaillé au paragraphe 3.3.2.2
- Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital.

La perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie (ou le plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel un goodwill ou un actif commun a été affecté) si, et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable. La perte de valeur est répartie, en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité (du groupe d'unités) dans l'ordre suivant :

- tout d'abord, réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités).
- ensuite, réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur d'un actif non réévalué est comptabilisée en résultat net. En revanche, une perte de valeur d'un actif réévalué est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la perte de valeur n'excède pas le montant de l'écart de réévaluation relatif à cet actif. Cette perte de valeur sur un actif réévalué réduit l'écart de réévaluation relatif à cet actif.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. Celles relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

2.1.14 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode CMP (coût moyen pondéré). La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût d'acquisition.

2.1.15 Créances clients

La norme IFRS9 impose de tenir compte des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance des instruments financiers que constituent les créances. En complément du système de provisionnement préexistant, dans lequel une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée et les créances irrécouvrables constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles, le Groupe a opté pour une approche simplifiée d'une dépréciation anticipée dès la reconnaissance de l'actif.

2.1.16 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation.

Suite à l'application de la décision IFRS IC du 20 avril 2021, les indemnités de fin de carrière ne sont plus acquises progressivement tout au long de la carrière du salarié. Désormais, seules les années de service situées dans la limite fixée par la table de droits applicable donnent lieu à la comptabilisation d'unités de droits.

Chacune de ces unités est évaluée séparément et cumulée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; celles-ci sont révisées périodiquement, à minima tous les 3 ans.

Les écarts actuariels relatifs à tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

La charge actuarielle liée aux engagements de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel, incluant le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services passés.

Les intérêts nets sur l'engagement net (passif ou actif) sont comptabilisés en résultat financier.

Les écarts actuariels, résultant des ajustements des hypothèses actuarielles et des différences entre hypothèses et réalisations, sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (OCI) et ne sont pas recyclés en résultat ultérieurement.

2.1.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Le coût des plans de restructuration est intégralement provisionné lors de la survenance d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et d'un plan détaillé. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

Les provisions pour pertes à terminaison sur les contrats à long terme concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

2.1.18 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Lorsque le Groupe n'a ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'actif financier transféré à hauteur de son implication continue dans l'actif.

Dans ce contexte, la valeur des effets remis à l'escompte et non échus ainsi que les créances cédées au factor (cf. note 3.6.1) continue d'apparaître à l'actif du bilan sous la rubrique « Créances clients et autres créances » et au passif sous la rubrique « Part à court terme des dettes portant intérêt ».

A l'inverse, lorsque le transfert des risques et avantages au prêteur est réalisé, comme dans le cas de la créance de CICE, l'actif et le passif sont décomptabilisés.

Un passif financier est par ailleurs décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

2.1.19 Charge d'impôt

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits :

- en capitaux propres pour l'impact des impôts différés relatifs aux éléments reconnus antérieurement en capitaux propres,
- dans le résultat de la période au cours de laquelle le changement de taux est décidé, en fonction d'un échéancier de débouclage prévisionnel, pour tous les autres impôts différés.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées, historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement

exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

2.1.20 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités et les placements à court terme liquides, facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sous déduction des découverts bancaires.

Les valeurs mobilières de placement souscrites par le Groupe ONET SA correspondant à cette définition sont comptabilisées au sein du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût amorti.

2.1.21 Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés au coût qui correspond à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.1.22 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Le groupe applique la norme IFRS 15 selon laquelle un bien ou un service promis devra être reconnu séparément en revenu s'il est « distinct », c'est-à-dire si les deux conditions suivantes sont remplies :

- Les prestations sont distinctes par nature : le client peut bénéficier du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources facilement disponibles,
- Les prestations sont distinctes par contrat : la promesse faite par la société de transférer le

bien ou le service au client est identifiable séparément des autres promesses contenues dans le contrat.

Pour chaque obligation de performance identifiée, l'entité détermine au début du contrat si l'obligation de performance est satisfaite :

- En continu : le revenu est alors comptabilisé à l'avancement,
- A une date spécifique : le revenu est alors comptabilisé à l'achèvement.

Une obligation de performance est satisfaite en continu si elle répond à au moins l'un des trois critères suivants :

- Le client reçoit les avantages du service au fur et à mesure que l'entité exécute son obligation de performance,
- Le client reçoit le contrôle de l'actif au fur et à mesure que l'entité le construit,
- L'actif n'a pas d'usage alternatif et l'entité dispose à tout moment d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date (double condition),

Si aucun de ces critères n'est rempli, l'obligation de performance est considérée comme satisfaite à une date donnée.

S'agissant des prestations à long terme dont l'exécution s'échelonne sur différentes périodes, lorsque l'obligation de performance doit être reconnue à l'avancement selon IFRS15, le Groupe applique la méthode de l'avancement financier. Les produits sont déterminés en appliquant au chiffre d'affaires total du marché, le ratio « coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date de clôture / total des coûts estimés du contrat ».

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée dans le résultat opérationnel de la période. Les travaux en cours sur prestations à long terme sont comptabilisés pour leur prix de vente et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

L'encours de travaux est comptabilisé au bilan soit en « Créances clients et autres créances » s'il est positif (Facture à établir) soit en « Autres dettes » s'il est négatif (Produit constaté d'avance). Il est calculé par obligation de performance en appliquant le pourcentage d'avancement financier au montant du chiffre d'affaires total prévu au marché, déduction faite des facturations émises au client à la date de clôture. Le pourcentage d'avancement financier correspond au rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date de clôture et le total des coûts estimé du contrat.

2.1.23 Résultat opérationnel

Le résultat de l'activité opérationnelle comprend l'ensemble des revenus et des charges d'exploitation.

Il comprend notamment les coûts opérationnels des pensions et retraites, la participation des salariés, les variations de juste valeur (hors instruments financiers de couverture), les loyers exclus de l'application de la norme IFRS16, les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles, la contribution à la valeur ajoutée des entreprises, les dépréciations d'actifs (y compris celles sur les goodwill) et les résultats de cession des filiales cédées au cours de l'exercice.

Il comprend aussi l'ensemble des crédits d'impôts liés à ces charges opérationnelles.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les charges et produits financiers, les résultats sur cession des actifs financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et créances financières), les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités non poursuivies.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur les lignes du résultat opérationnel intitulées « Autres produits et charges opérationnels ».

Ces lignes incluent principalement :

- Les frais de transactions et les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation,
- Les charges liées aux plans de restructuration,
- Les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT).

2.1.24 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier brut, des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et des autres produits et charges financières.

2.1.25 Actifs courants et non courants, Passifs courants et non courants

- Actifs courants et non courants :
Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ».

- Passifs courants et non courants :
Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants », de même que les passifs détenus dans le but d'être négociés.

Tous les autres passifs sont classés en « Passifs non courants ».

2.1.26 Contrats de location

Le preneur d'un contrat de location qui rentre dans le champ d'application de la norme IFRS 16 Contrats de location, reconnaît :

- Une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée :

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux non encore versés ainsi que des paiements liés aux options que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

La durée du contrat retenue pour calculer la dette de location est déterminée à la suite de l'analyse économique des éventuelles options de résiliation anticipée, d'extension, de renouvellement et d'achat de l'actif sous-jacent, incluses dans la durée exécutoire du contrat.

Ce montant est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est d'une part augmenté pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif et d'autre part diminué des loyers payés.

Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ils sont déterminés en tenant compte de la durée du contrat.

- Un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée :

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu :

- Les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ainsi que
- L'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire. Les agencements indissociables des biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat retenue et la durée d'utilisation estimée.

Cette approche est conforme à la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 relative à la durée des contrats de location.

Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre. Dans les autres cas, les droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilisation raisonnablement certaine des actifs sous-jacents.

Par la suite, la dette et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent doivent être ré-estimés pour prendre en compte les situations suivantes :

- La révision de la durée de location,
- Toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option,
- La ré-estimation des garanties de valeur résiduelle,
- La révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers,
- Les modifications des montants de loyers.

Les principales exemptions prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Exclusion des contrats de courte durée (inférieurs à 12 mois),
- Exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les loyers relatifs aux contrats exclus du champ d'application de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, sont comptabilisés en charges opérationnelles et sont présentés dans les flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

- Des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé :

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 16 sont ventilés entre la charge financière et le remboursement du principal du passif locatif.

Ils sont reconnus dans les flux sur opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

3 Notes annexes aux états financiers

3.1 Principaux événements de l'exercice

3.1.1 Principales évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de 75 sociétés en 2024, dont 72 consolidées selon la méthode de l'intégration globale et 3 par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est fournie en note 3.17.

- Acquisitions et prises de contrôle de société :
 - En avril 2024, Onet SA a fait l'acquisition des activités Propreté/Facility management et Logistique d'ISS France (cf note 3.1.2).
 - Le 12 juillet 2024, Onet SA a fait l'acquisition de 100% des titres de Technoplus Industries et de SDMS avant de revendre 70% des titres de Technoplus Industrie à Technic Atome le 18 octobre (cf note 3.1.3)

- Opérations internes de restructuration :
 - Fusion d'Onet Brasil dans Onet Sormiou le 30 septembre 2024.
 - Fusion inversée d'Onet Sormiou dans Centro le 29 novembre 2024. Centro détient désormais les sociétés SM21 Engenharia e Manutencao, Onet Engenharia e Manutencao et Onet Seguranca.
 - Opération d'apport partiel d'actif suite au transfert du fonds de commerce de Onet SA et Onet Logistique vers Onet Services.

A titre comparatif, les principales variations de périmètre de l'exercice 2023 étaient dues à :

- L'acquisition de la société MTL en Espagne.
- Un rachat aux partenaires de la société de droit britannique Euroliance de leur part résiduelle de 66%.
- La cession du fonds de commerce de l'activité désamiantage par la société Onet Technologies ND le 28 février 2023 pour 0.4 millions d'euros.
- La vente de la société Entreprise Brunelle à un tiers pour 2.1 millions d'euros le 30 septembre 2023.
- La liquidation en Espagne de la société Impacto Servicios Generales.
- La fusion Holding Reinier/ Onet SA au 1^{er} décembre 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Des informations complémentaires concernant l'impact de ces opérations sont fournies au paragraphe 3.4.2.

3.1.2 Acquisition des activités d'ISS France (renommées Connect)

Un « put option » avait été signé fin 2023 en vue de l'acquisition des activités propreté, Facility management et logistique industrielle d'ISS France. L'opération a pu être réalisée en avril 2024 au terme de la procédure d'information consultation des représentants du personnel et après approbation de l'autorité de la concurrence. Le périmètre, qui comprend 4 sociétés, a représenté 290 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2024 (depuis l'acquisition) et 392 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2024. L'effectif est d'environ 14 000 salariés.

Conformément à la norme IFRS 3R (regroupements d'entreprises), le Groupe a procédé à l'allocation du prix d'acquisition. Les actifs et passifs à la juste valeur s'élèvent à :

En milliers d'euros	Juste valeur à la date d'acquisition du 9 avril 2024
ACTIFS	
Actifs non courants	38 323
Immobilisations incorporelles	7 858
Immobilisations corporelles	6 890
Autres actifs financiers	19 817
Actif d'impôts différés	3 758
Actifs courants	123 946
Stocks et travaux en cours	76
Créances clients et autres débiteurs	90 269
Autres actifs courants	1 415
Trésorerie et équivalent de trésorerie	32 186
Total des actifs	162 269
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	
Capitaux propres	28 828
Réserves	28 828
Passifs non courants	14 052
Emprunts et dettes financières	2 347
Engagements envers le personnel	7 192
Autres provisions	4 513
Passifs courants	119 388
Emprunts et concours bancaires à court terme	85
Provisions à court terme	3 645
Fournisseurs et autres créditeurs	113 745
Autres passifs courants	1 914
Total des capitaux propres et des passifs	162 269

Ces entités ont été achetées pour un euro symbolique et un ajustement de prix lié à la dette nette d'un montant de 7 548 milliers d'euros a été versé en juillet 2024.

Compte tenu de la situation nette de 28 828 milliers d'euros, un badwill de 21 280 milliers d'euros a été comptabilisé en autres produits opérationnels.

Ce badwill est lié à la volonté des vendeurs de céder ces entités dont la situation financière était particulièrement dégradée, avec des résultats en repli depuis plusieurs années.

Un plan d'action a été mis en place par le Groupe pour améliorer la rentabilité de ces sociétés acquises. Ce plan inclut une réorganisation des fonctions support du GIE Assistance Connect et la signature en janvier 2025 d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

3.1.3 Acquisition de SDMS et TPI

Le 12 juillet 2024, Onet SA a fait l'acquisition de 100% de TPI, qui détenait SDMS (8.7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024). Une quote-part de 70% de la société TPI a ensuite été vendue à Technic Atome, après une opération de cession interne des titres SDMS à Onet SA. L'analyse des faits et circonstances de l'opération a conduit le Groupe à traiter TPI comme étant sous influence notable sur la totalité de la période et à la consolider à ce titre selon la méthode de la mise en équivalence. Compte tenu du prix de 17.730 milliers d'euros payé pour l'acquisition de SDMS, le goodwill a été calculé de manière provisoire à 3 715 milliers d'euros en tenant compte de la revalorisation d'un bien immobilier pour 3 millions d'euros et d'une valorisation de la clientèle de 4 millions d'euros.

3.2 Actifs non courants

3.2.1 Immobilisations incorporelles nettes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Frais de développement immobilisés	3 319	3 167
Brevets et licences	101 818	76 287
Droits au bail	140	53
Clientèle	33 375	32 841
Autres immobilisations incorporelles	10 079	13 315
Valeurs brutes	148 731	125 664
Frais de développement immobilisés	3 001	2 871
Brevets et licences	83 333	60 688
Droits au bail		
Clientèle	28 310	30 992
Autres immobilisations incorporelles	185	141
Amortissements et Dépréciations	114 829	94 692
Immobilisations incorporelles valeurs nettes	33 902	30 971

3.2.1.1 Variation de l'exercice

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur Nette
Valeur au 31 décembre 2023	125 664	-94 692	30 971
Augmentation	7 682	-12 344	-4 662
Diminution	-4 597	4 729	132
Ecart de conversion	-3 573	3 507	-66
Autres variations (y compris périmètre)	23 555	-16 028	7 528
Valeur au 31 décembre 2024	148 731	-114 829	33 902

3.2.2 Regroupements d'entreprises

3.2.2.1 Goodwill

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciations	Valeur Nette
Valeur au 31 décembre 2023	360 598	-48 710	311 888
Augmentation	3 715		3 715
Diminution			0
Sorties de périmètre			0
Ecart de conversion	-6 992		-6 992
Valeur au 31 décembre 2024	357 321	-48 710	308 611

3.2.2.2 Tests de perte de valeur

- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur son actif immobilisé.

- Goodwill :

Les regroupements d'UGT retenus par le Groupe sont les suivants :

- UGT des activités Propreté
- UGT des activités Sécurité et Accueil
- UGT des activités Aéroportuaire
- UGT des activités Logistique
- UGT des activités d'Onet Technologies
- UGT des activités de la Direction Internationale
- UGT des autres activités.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a réalisé un test de perte de valeur par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de ces UGT et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT sur la base des éléments suivants :

- Le Business Plan couvrant la période 2025-2029
- Les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du Business Plan, corrigés le cas échéant
- Le taux d'actualisation est spécifique par UGT et s'élève à :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Propreté	9,07%	8,38%
Sécurité & Accueil	7,60%	8,23%
Aéroportuaire	9,91%	9,63%
Logistique	10,49%	9,91%
Onet Technologies	8,94%	8,84%
International(*)	9,74%	9,18%
Autres activités	9,96%	9,50%

(*) Compte tenu des particularités des taux liés à chaque pays, le WACC utilisé est un WACC spécifique par pays pondéré en fonction des flux de chaque pays sur la durée du BP.

- Le taux de croissance utilisé pour l'extrapolation des flux de trésorerie au-delà de la période de projection (5 ans) est de 2%.

L'évolution de l'environnement économique et du cadre législatif et réglementaire peut avoir un impact sur l'estimation des valeurs d'utilité.

Ces tests n'ont pas mis en évidence une perte de valeur des UGT.

Une variation du taux d'actualisation de plus 1 point et une variation de moins 1 point du taux de croissance à l'infini ne conduit pas à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable de ces UGT.

3.2.3 Immobilisations corporelles nettes

3.2.3.1 Décomposition par nature des immobilisations

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Terrains	6 061	6 752
Constructions	178 648	140 752
<i>dont valeur d'usage des constructions prises en location</i>	95 337	74 873
Installations techniques, matériels	180 959	161 871
<i>dont valeur d'usage des matériels pris en location</i>	37 663	26 613
Autres immobilisations corporelles	112 405	96 287
<i>dont valeur d'usage des autres immobilisations corporelles prises en location</i>	47 901	35 836
Valeurs brutes hors immeubles de placement	478 072	405 662
Immeubles de placement	5 594	5 966
Valeurs brutes totales	483 666	411 629
Terrains	-472	288
Constructions	-82 163	68 493
<i>dont valeur d'usage des constructions prises en location</i>	-39 600	32 319
Installations techniques, matériels	-131 983	124 980
<i>dont valeur d'usage des matériels pris en location</i>	-16 236	12 942
Autres immobilisations corporelles	-63 381	61 988
<i>dont valeur d'usage des autres immobilisations corporelles prises en location</i>	-21 461	19 818
Immeubles de placement	-1	-13
Amortissements et Dépréciations	-277 999	255 736
Immobilisations corporelles valeurs nettes	205 667	155 893

3.2.3.2 Variation de l'exercice

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur Nette
Valeur au 31 décembre 2023	411 629	-255 736	155 893
Augmentation	93 453	-50 441	43 012
Diminution	-59 900	52 267	-7 634
Ecart de conversion	-1 564	655	-909
Réévaluation Immeuble de placement			
Modifications et sorties de contrats IFRS16			
Autres variations (y compris périmètre)	40 048	-24 743	15 306
Valeur au 31 décembre 2024	483 666	-277 998	205 668

3.2.3.3 Informations concernant les contrats de location

Les variations des droits d'utilisation des biens loués inclus dans les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Constructions	Installations techniques, matériels	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 31 décembre 2023	42 534	10 279	19 479	72 293
Nouveaux contrats	24 223	14 534	22 594	61 351
Modifications	1 872	348	1 470	3 690
Dotations aux amortissements	-11 698	-7 384	-13 943	-33 025
Sorties de contrat	-275	-343	-1 065	-1 682
Ecart de change	6	-16	-29	-39
Valeur nette au 31 décembre 2024	56 663	17 418	28 506	102 587

3.2.4 Immeubles de placement

Les immeubles de placement, pour l'essentiel représentés par des appartements à usage locatif privés, sont loués dans le cadre de baux à long terme et ne sont pas occupés par le Groupe.

Une évaluation a été réalisée par un expert évaluateur en immobilier inscrit près de la cour d'appel d'Aix en Provence en juin 2023. Leur juste valeur, inscrite dans les comptes consolidés, est estimée à 5 594 milliers d'euros versus 5 980 milliers d'euros en 2023 à la suite de la cession de deux biens sur la période.

3.2.5 Participations dans les partenariats et entreprises associées

La ligne « Participation dans les partenariats et entreprises associées » est liée à la société Technoplus Industrie pour 4 560 milliers d'euros et inclut un Goodwill de 15 270 milliers d'euros. Au compte de résultat, la ligne « quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence » de -4 722 milliers d'euros est attribuable en totalité à la société Technoplus Industrie.

En milliers d'euros	Entreprises associées	Partenariats	Sociétés mises en équivalence
Valeur au bilan au 31 décembre 2023	145	0	145
Quote-part dans le résultat	-246		-246
Provision sur titres mis en équivalence	-7 551		-7 551
Ecart de conversion	7		7
Entrée de périmètre	12 358		12 358
Valeur au bilan au 31 décembre 2024	4 711	0	4 711

3.2.6 Actifs financiers

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Instruments dérivés	2 424	5 652
Titres de participation non consolidés	111	129
Dépôt et cautionnements (*)	9 804	8 395
Prêts et autres immobilisations financières (**)	26 153	8 731
Valeur brute des actifs financiers	38 492	22 906
Dépréciations	-5 683	-6 801
Valeur nette	32 809	16 105

(*) Dont dépôts et garanties liés au financement court terme, 5 004 milliers d'euros en 2024 et 5 443 milliers d'euros en 2023

(**) Dont 18 475 milliers d'euros de prêts liés à l'effort construction pour le périmètre Connect en 2024

3.2.7 Autres actifs à long terme

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Autre créance long terme	237	284
Part à plus d'un an de la créance liée au CICE	0	0
Autres actifs long terme	237	284

3.3 Actifs courants

3.3.1 Stocks et travaux en-cours

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Stocks de matières premières	2 605	2 094
Stocks d'en cours		
Stocks de produits finis		
Stocks de marchandises	12 303	11 071
Autres approvisionnements	73	
Valeur brute des stocks et travaux en cours	14 981	13 165
Dépréciations	-1 761	-1 311
Valeur nette	13 220	11 853

3.3.2 Créances clients et autres débiteurs

3.3.2.1 Décomposition des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Clients et comptes rattachés	508 360	425 608
Créances sociales	4 016	4 926
Créances fiscales	36 360	26 355
Débiteurs divers (*)	44 405	8 627
Valeur brute des créances clients et autres créances	593 140	465 515
Dépréciations	-16 268	-15 102
Valeur nette	576 873	450 414

(*) dont 31 856 milliers d'euros de produit à percevoir des vendeurs d'ISS France

3.3.2.2 Actifs et passifs liés aux contrats à long terme

Les montants au bilan qui correspondent à la régularisation entre le chiffre d'affaires facturé et la quote-part de résultat à terminaison à prendre en compte par rapport au pourcentage d'avancement sont les suivants :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Factures à établir	22 028	23 001
Produits constatés d'avance	-21 756	-23 650
Actif net relatif aux contrats long terme	272	-649

3.3.2.3 Variation des dépréciations

En milliers d'euros	Valeur début	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Valeur fin
Clients	-15 092	-7 758	6 457	1 579	-1 445	-16 259
Autres créances	-9	0	0			-9
Total des dépréciations	-15 102	-7 758	6 457	1 579	-1 445	-16 268
Dotations et reprises d'exploitation		-7 689	6 309	1 579		
Dotations et reprises financières		-70	148			

3.3.3 Actifs et passifs d'impôt exigible

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Actifs d'impôt exigible	6 485	4 413
Passifs d'impôt exigible	-13	1 477
Valeur nette au bilan	6 497	2 937

3.3.4 Autres actifs courants

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Charges constatées d'avance	16 613	12 107
Valeur nette	16 613	12 107

3.3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

3.3.5.1 Décomposition de la trésorerie au bilan

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Disponibilités	205 899	167 204
Valeurs mobilières de placement	3 012	12
Valeur brute de la trésorerie	208 911	167 216
Dépréciations	-12	-12
Valeur nette	208 899	167 204

3.3.5.2 Trésorerie nette du tableau des flux

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Disponibilités (**)	205 899	167 204
Concours bancaires courants créditeurs	-7 457	-2 715
Valeurs mobilières de placement nettes	3 000	0
Total de la trésorerie nette du tableau des flux	201 442	164 489

(**) Dont disponibilités liées au factor : 46 582 milliers d'euros en 2024 et 54 426 milliers d'euros en 2023.

3.3.6 Cessions de créances

Comme les années précédentes, le Groupe a procédé, en décembre 2024, à des opérations de cessions de créances de nature commerciale auprès de BNP Factor pour un montant de 14 millions d'euros.

Une opération ponctuelle de cession de créances commerciales auprès de CM Factoring, pour un montant de 19 millions d'euros, a également été réalisée en décembre 2024.

Au regard d'IFRS9 ces opérations sont déconsolidantes.

Décomposition des opérations :

En milliers d'euros	Année 2024	Année 2023
Premier semestre	-	-
Second semestre	32 996	42 049

3.3.7 Besoin en fonds de roulement

3.3.7.1 Décomposition de la variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Variation des stocks	884	-109
Variation des fournisseurs	-13 198	10 405
Variation des dettes et créances sociales	-13 203	-8 287
Variation des dettes et créances fiscales	9 544	-6 420
Variation de la participation des salariés	191	-58
Variation des clients	2 195	3 749
Variations diverses	24 931	2 434
Variation de l'exercice	11 344	1 714

Convention de signe des montants : positif égal à un besoin et négatif égal à une ressource.

3.4 Capitaux propres consolidés

3.4.1 Décomposition par nature

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Capital	115 113	115 113
Primes d'émission	29 457	29 282
Actions propres	0	0
Réserve légale	12 003	12 003
Réserve de conversion	-24 608	-14 495
Autres réserves consolidées et report à nouveau	156 432	123 234
Réserves	173 283	150 023
Résultat consolidé attribuable aux actionnaires de la société mère	46 863	37 218
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3
Réserve de conversion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	1
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	366	361
Auto-contrôle attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle	365	365
Capitaux propres	335 625	302 720

Le capital est composé de 11 511 342 actions au nominal de 10 euros.

Le montant des dividendes versés en 2024 s'élève à 4 901 milliers d'euros.

3.4.2 Incidence des variations de périmètre et des transactions entre actionnaires

L'impact des différentes opérations décrites aux notes 3.1.1 sur les variations de périmètre présentées dans le tableau de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie des états financiers est le suivant pour les années 2024 et 2023 :

En milliers d'euros	Variation des capitaux propres attribuable aux actionnaires de la société mère (1.4)	Variation des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1.4)	Variation totale des capitaux propres (1.4)	Impact en activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (titres et entrée de trésorerie nette) (1.5)	Impact en activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (1.5)	Goodwill si >0 (3.2.2) Badwill si <0 (3.7.2)
Acquisition des sociétés du périmètre Connect				24 553	-	-21 280
Acquisition des sociétés SDMS et Technoplus Industrie				-18 707	-	3 715
Acquisition de titres Centro par Onet Sormiou					-1 591	
TOTAL DES VARIATIONS DE PERIMETRE 2024	0	0	0	5 847	-1 591	-17 565

En milliers d'euros	Variation des capitaux propres attribuable aux actionnaires de la société mère (1.4)	Variation des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1.4)	Variation totale des capitaux propres (1.4)	Impact en activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (titres et entrée de trésorerie nette) (1.5)	Impact en activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (1.5)	Goodwill (3.2.2)
Changement de pourcentage de détention des filiales suite à la fusion Holding Reinier/Onet SA	132	-132	-	0	-	
Cession de la société entreprise Brunelle				1 744	-	-576
Acquisition de la société MTL				-4 706		3 960
Cession du fonds de commerce de l'activité désamiantage				406		
TOTAL DES VARIATIONS DE PERIMETRE 2023	132	-132	0	-2 557	0	3 384

3.5 Passifs non courants

3.5.1 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	126 482	135 633
Emprunts obligataires	0	0
Dettes sur biens loués	76 097	52 239
Participation des salariés	768	639
Dépôts et cautionnements reçus	17	17
Autres	1 810	4 113
Total	205 173	192 640
Les échéances des dettes portant intérêt sont les suivantes :		
De 1 à 5 ans	194 529	182 215
A plus de 5 ans	10 644	10 425
Total	205 173	192 640

La part à plus de 5 ans de la dette est uniquement liée aux contrats de location retraités à la suite de l'application de la norme IFRS16.

3.5.2 Provisions

3.5.2.1 Tableau récapitulatif des provisions

En milliers d'euros	2023.12	Dotation	Reprises utilisée	Reprises non utilisées	Autres variations	2024.12
Provisions pour risques et charges						
Avantages postérieurs à l'emploi	40 213	7 330	6 566		-812	40 166
Médailles du travail	6 295	191	3 426		1 473	4 533
Sous-total des engagements envers le personnel	46 508	7 521	9 992	0	661	44 699
Provision pour garantie	-					0
Provision pour pertes sur contrat	55	1	908		908	57
Autres provisions non courantes	2 542	3 139	3 010		3 426	6 097
Total des provisions non courantes	49 105	10 661	13 909	0	4 996	50 852
Avantages postérieurs à l'emploi	8 393	515	1 372		4 810	12 347
Médailles du travail	1 010				-16	994
Sous-total des engagements envers le personnel	9 404	515	1 372	0	4 794	13 342
Provisions pour litiges	14 055	3 839	3 096	1 907	3 621	16 512
Provisions pour pertes sur contrats	4 425	561	1 514		0	3 472
Provision pour autres risques		957				957
Provision pour autres charges	2 254	19 882	89		-18	22 028
Total des provisions courantes	30 138	25 754	6 071	1 907	8 397	56 311
Total	79 243	36 415	19 980	1 907	13 393	107 163
Dont dotations et reprises						
-opérationnelles		34 834	19 886	1 907		
-financières		1 581	94			

Les provisions pour litiges incluent les provisions pour litiges prud'homaux.

3.5.2.2 Provisions relatives aux engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Indemnités de départ en retraite France	52 509	48 643
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Régime de retraite Suisse		
Médailles du travail	5 528	7 306
Total	58 037	55 949

Le Groupe cotise aux plans de retraite de ses salariés en conformité avec la loi par une contribution basée sur les salaires versés aux organismes gouvernementaux compétents. La société ne supporte aucune provision actuarielle en liaison avec ces plans à cotisation définie.

■ Avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de fin de carrière

En France, les conventions collectives obligatoires prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques qui consistent en un paiement forfaitaire calculé sur la base des droits de la convention collective du secteur auquel le salarié est rattaché.

Conformément aux règles d'évaluation définies par le Groupe pour le calcul de l'engagement social au titre de cet avantage post-emploi, la revue triennale des hypothèses à long terme applicables au calcul de cet engagement a été réalisée en 2024.

Les hypothèses appliquées sont résumées dans le tableau suivant :

	2024	2023
Taux d'actualisation *	3,50%	3,25%
Taux d'évolution des salaires **	Table par age +25bp	Table par age +25bp
Table de mortalité	INSEE F/H 2018-2020	INSEE F/H 2017-2019
Turn-over***	Oui	Oui
Age de départ	62 ans à 64 ans (pour les non-cadres) et 65 ans pour les cadres	62 ans à 64 ans (pour les non-cadres) et 65 ans pour les cadres
Modalité de départ	Volontaire	Volontaire
Duration du passif social	7,4 ans	8,2 ans
Taux moyen de charges sociales	45,9%	45,2%
Durée de contrat pour les ouvriers	ISS Facility Services: 4 ans pour les ouvriers Onet : 4 ans pour les ouvriers dépendant des CCN suivantes : Propreté, Entreprises de prévention et sécurité et Manufer	-

* En France, le taux d'actualisation des engagements à long terme envers le personnel a été fixé au 31 décembre 2024 à 3,50%. Ce taux a été déterminé sur la base du rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturation de l'engagement.

** Y inclus toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres en fonction des catégories socioprofessionnelles.

*** Un taux de turn-over interne à l'entreprise est appliqué.

Une durée de contrat de 4 ans s'applique désormais pour les ouvriers dépendant des conventions collectives Propreté, Entreprises de prévention et sécurité et Manufer. Cette hypothèse s'applique également pour les ouvriers de la société ISS Facility Services.

L'évolution de la provision pour indemnités de fin de carrière s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	48 643	48 408
Coût des services rendus sur l'exercice	4 587	4 004
Coût financier	1 579	1 630
Prestations versées sur l'exercice	-4 852	-3 359
Reprise Licenciements	-2 165	-1 693
Coût des services passés	1 054	-2 181
Plan social économique	-586	-
Effet des variations de périmètre et des écarts actuariels	-2 159	1 834
Effet des variations de périmètre (KP)	6 407	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	52 509	48 643

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

L'effet des variations de périmètre et des écarts actuariels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Modification des tables de turn-over	320	-
Application des dates de fin de contrat	-8 823	-
Changement du taux d'augmentation des salaires	2 941	-
Changement de tables de mortalité	20	172
Changement de taux d'actualisation	-911	1 865
Changement de taux de charges sociales	595	-
Autres écarts actuariels de la période (données)	3 699	-204
Total des écarts	-2 159	1 834

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,25% du taux d'actualisation porte l'engagement pour indemnités de départ en retraite France à 51 589 milliers d'euros.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2023 et 2024 au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Coût des services rendus sur l'exercice	-4 587	-4 004
Coût des services passés	1 054	2 181
Coût financier	-1 579	-1 630
Total des charges liées aux engagements	-5 112	-3 453

❖ Autres avantages long terme

▪ Médailles du travail

Le Groupe comptabilise une provision pour médailles du travail dans ses comptes individuels et consolidés suivant les méthodes préconisées par l'IAS19.

Les hypothèses actuarielles à long terme, qui ont fait l'objet d'une revue en 2024 selon les mêmes méthodes que celles décrites pour les indemnités de fin de carrière, sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation *	3,50%	3,25%
Taux d'évolution des salaires **	Table par âge par catégorie	Table par âge par catégorie
Table de mortalité	INSEE F/H 2018-2020	INSEE F/H 2017-2019
Turn-over***	Oui	Oui
Age de départ	65 ans pour les cadres et de 62 ans à 64 ans pour les non-cadres	65 ans pour les cadres et de 62 ans à 64 ans pour les non-cadres
Duration du passif social	6,3 ans	6,2 ans
	ISS Siège & Holding et ISS Facility Services:	
	100 % pour tous les employés dont le matricule commence par 0014 (« Lot 14 »)	
Taux de demande des médailles	25 % pour tous les autres employés	N/A
	Onet:	
	25 % pour les ouvriers	

L'évolution de la provision pour médailles du travail s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	7 305	6 978
Coût des services rendus sur l'exercice	914	821
Coût financier	249	244
Prestations versées sur l'exercice	-1 123	-921
Coût des services passés	-	-
Ecart de conversion	-288	-
Effet des écarts actuariels (impact en résultat)	-2 697	183
Effet des variations de périmètre (impact en capitaux propres)	1 166	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	5 528	7 305

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,25% du taux d'actualisation porte l'engagement pour médailles du travail à 5 444 milliers d'euros.

Les éléments comptabilisés en résultat sur les exercices 2023 et 2024 sont les suivants :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Coût des services rendus sur l'exercice	-914	-821
Coût des services passés	0	
Plan social économique	288	
Coût financier	-249	-244
Ecart actuariels	2 697	-183
Total des charges liées aux engagements	1 822	-1 248
Reprises de provisions liées aux versements de l'exercice	1 123	921
Impact net sur le résultat de l'exercice	2 944	-327

L'effet des variations de périmètre et des écarts actuariels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Modification des tables de turn-over	-235	0
Changement de tables d'augmentation des salaires	263	0
Changement de tables de mortalité	2	18
Changement de taux d'actualisation	-84	216
Application du taux de demande des médailles	-2 612	-
Entrée/sorties de périmètre (par résultat)	-	-
Autres écarts actuariels de la période (données)	-31	-52
Total des écarts	-2 697	183

3.6 Passifs courants

3.6.1 Dettes financières à court terme

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Emprunt auprès des établissements de crédit	97 088	84 095
Dettes sur biens loués	30 220	20 760
Autres dettes financières	581	394
Concours bancaires	7 457	2 715
Total des dettes à court terme	135 346	107 965

Le contrat d'affacturage en place actuellement a été contracté avec CIC Factor le 17 octobre 2022, il est depuis porté par les sociétés participantes Onet Services, Main Sécurité et Onet Logistique.

Il s'agit d'un contrat d'affacturage confidentiel (« non notifié ») comportant un mandat de gestion et de recouvrement non rémunéré confié au Groupe par CIC Factor et un recours contre le cédant.

Le montant de la dette envers le factor qui figure sur la ligne « emprunts auprès des établissements de crédit » s'élève au 31 décembre 2024 à 41 003 milliers d'euros contre 47 008 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les flux de l'exercice relatifs au factor, inscrits dans l'état des flux de trésorerie en activités de financement s'élèvent à - 6 005 milliers d'euros contre 28 005 milliers d'euros en 2023.

3.6.2 Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont enregistrés initialement en dettes pour leur prix d'exercice, en contrepartie des capitaux propres. S'ils sont significatifs, les effets liés à d'éventuels changements d'estimations sont reconnus en contrepartie des autres produits et charges d'exploitation et ceux résultant de la désactualisation de ces dettes en charges financières.

En milliers d'euros	2023.12	Autres produits d'exploitation (variation de juste valeur)	Trésorerie	Conversion	Autres	2024.12
Dettes envers les vendeurs de Centro	3 159		-858	-443		1 858
Dettes sur investissements à LT	3 159	0	-858	-443	0	1 858
Total des dettes sur investissements	3 159	0	-858	-443	0	1 858

3.6.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Fournisseurs et comptes rattachés	135 758	87 845
Avances et acomptes reçus sur commande	15 113	15 339
Dettes sociales	308 115	238 310
Dettes fiscales	135 579	115 026
Fournisseurs d'immobilisations	5 252	5 090
Dettes diverses (*)	8 197	3 457
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	608 014	465 067

(*) Comprend 5 millions d'euros de produit à recevoir de la part des vendeurs d'ISS France

3.6.4 Autres passifs courants

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Produits constatés d'avance	33 937	26 859
Total des autres passifs courants	33 937	26 859

3.6.5 Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par le Groupe et leurs experts, ont fait l'objet de provisions. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

3.7 Instruments financiers

3.7.1 Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	2024.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9			
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Instruments dérivés
Autres actifs financiers	32 809	32 809	30 385		2 424	2 424
Créances clients et autres débiteurs	583 357	583 357	583 357			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205 899	205 899	205 899			
ACTIFS	822 065	822 065	819 641	-	2 424	2 424

En milliers d'euros	2024.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9	
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Instruments dérivés
Passifs financiers non courants	205 173	205 173	205 173	0
Fournisseurs et autres créditeurs	608 001	608 001	608 001	0
Passifs financiers courants	135 346	135 346	135 346	0
Dettes sur investissements	1 858	1 858	0	1 858
Autres passifs non courants	433	433	153	280
Autres passifs courants	33 937	33 937	33 937	0
PASSIFS	984 746	984 746	982 609	2 138

(*) Le Groupe estime que la juste valeur n'est pas sensiblement différente de la valeur comptable.

3.7.2 Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2023 (comparatif)

En milliers d'euros	2023.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9		
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global
Autres actifs financiers	16 105	16 105	10 454		5 652
Créances clients et autres débiteurs	454 827	454 827	454 827		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	167 204	167 204	167 204		
ACTIFS	638 136	638 136	632 484	-	5 652

En milliers d'euros	2023.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9	
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Instruments dérivés
Passifs financiers non courants	192 640	192 640	192 640	-
Fournisseurs et autres créditeurs	466 544	466 544	466 544	-
Passifs financiers courants	107 965	107 965	107 965	-
Dettes sur investissements	3 159	3 159		3 159
Autres passifs non courants	598	598	167	431
Autres passifs courants	26 859	26 859	26 859	-
PASSIFS	797 763	797 763	794 174	3 590

(**) Le Groupe estime que la juste valeur n'est pas sensiblement différente de la valeur comptable.

3.7.3 Dérivés

Les montants des justes valeurs indiquées ci-dessus représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les instruments financiers dérivés du Groupe ONET SA sont tous classés dans le niveau 2 (cf. 2.1.10). Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés. La direction du Groupe ONET gère le risque de taux inhérent au financement négocié de sa dette à taux variable par le biais d'instruments dérivés. Souhaitant rendre éligible la totalité de ses dérivés à la comptabilité de couverture, le Groupe a réalisé la documentation requise depuis l'origine et à l'initiation de ces opérations. Cette documentation a été mise à jour périodiquement pour les besoins des arrêts semestriels et annuels du Groupe.

3.7.4 Relation de couverture au 31 décembre 2024

L'analyse des caractéristiques très proches des instruments dérivés et des sous-jacents a permis de démontrer l'existence d'une relation de couverture entre les éléments couverts et les instruments de couverture. Le caractère hautement probable des transactions futures attendues a également été démontré.

3.7.4.1 Sous-jacents

La dette à taux variable sur laquelle sont adossés les dérivés éligibles au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Sous-jacents	Montants en milliers d'euros	Date de départ	Date d'échéance	Index	Type
Tranche A1	56 031	18/12/2020	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Tranche A2	40 343	18/12/2020	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Nouvelle dette	38 400	28/06/2022	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Tranche B	30 000	18/11/2024	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Total	164 774				

Pour la partie long terme :

- Le 18 décembre 2020, ONET SA a signé un contrat de crédits syndiqué, à échéance décembre 2025. Le 28 juin 2022 un avenant au crédit a été mis en place avec une revue du montant des lignes à 390M€ et un rallongement de la durée avec une échéance à juin 2027. A cela s'ajoute la souscription d'une nouvelle dette le 28 juin 2022 en lien avec le rachat des minoritaires dont le montant de la ligne est de 60M€. A noter que sur l'exercice 2023, dans le cadre de la fusion entre ONET SA et Holding Reinier SAS, des avenants à ces contrats ont été signés le 21 décembre 2023.

- la tranche A1 pour un montant de 125 millions d'euros, intégralement tirée. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 56.031 millions d'euros,
- la tranche A2 pour un montant de 90 millions d'euros, intégralement tirée. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 40.343 millions d'euros,
- la tranche B (financement des croissances externes – ligne non couverte par des instruments dérivés) pour un montant de 75 millions d'euros. Tirage de 30m€ effectué le 18/11/2024. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 30 millions d'euros,
- la tranche C (crédit renouvelable – ligne non couverte par des instruments dérivés) pour un montant de 100 millions d'euros, non tirée au 31/12/2024.
- Nouvelle dette pour un montant de 60 millions d'euros, intégralement tirée. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 38.400 millions d'euros.

Pour la partie court terme :

Contrat d'affacturage conclu le 17 octobre 2022 avec CIC Factor, dont l'encours financé s'élève au 31 décembre 2024 à -10.6 millions d'euros contre -12.1 millions d'euros l'année précédente.

3.7.4.2 Dérivés éligibles adossés (ayant démarré ou à départ décalé) au 31 décembre 2024

La décomposition des opérations éligibles à la comptabilité de couverture est la suivante au 31 décembre 2024 :

Instruments dérivés (taux)	Notionnel en milliers d'euros	Date de départ	Date d'échéance	Type	Départ décalé
BNP Cap	76 540	30/09/2021	18/12/2025	Cap E3M à 0%	-
ARKEA Cap	30 000	31/12/2020	31/12/2025	Cap E3M à 0%	-
Total (*)	106 540	-	-	-	-
Instruments dérivés (taux)	Notionnel en milliers d'euros	Date de départ	Date d'échéance	Type	Départ décalé
SG Cap	48 845	31/12/2025	28/06/2027	Cap E3M à 1%	31/12/2025
BNP Swap	24 423	31/12/2025	28/06/2027	Cap E3M à 2,941%	31/12/2025
Total	73 268	-	-	-	-
Instruments dérivés (change)	Notionnel	Date de départ	Date d'échéance	Type	Départ décalé
FXR-7627748	80 150	03/08/2023	30/05/2025	Vente à terme EUR/JPY = 146,69	
FXV-2770988	224 850	03/08/2023	30/05/2025	Vente à terme EUR/JPY = 146,69	
FXV - 4440150	17 395	14/06/2024	15/04/2025	Vente à terme 164,53	
FXV-4440159	17 395	14/06/2024	28/07/2025	Vente à terme 163,51	
FXW-310875	30	25/06/2024	28/02/2025	Vente à terme 1,475	
FXW-310882	70	25/06/2024	30/04/2025	Vente à terme 1,478	
FXW-310885	80	25/06/2024	30/06/2025	Vente à terme 1,481	
FXX-7342710	198	05/12/2024	18/08/2025	Vente à terme 1,4923	
FXX-7342713	156	05/12/2024	15/12/2025	Vente à terme 1,4988	

Au 31 décembre 2024, le Groupe ONET SA couvre sa dette à taux variable à hauteur de 60.4% (hors Tr.B). Le ratio de couverture passe à 45% si on inclut la Tr.B ; ce financement pourra être couvert selon les tendances du marché.

A noter qu'un complément de couverture avait été mis en place en juillet 2023 (BNP Swap 2.941%), ce qui permet d'atteindre un taux moyen de couverture sur dette (Tr. B comprise) de respectivement 63% et 64% sur la période 2026 - 2027.

3.7.4.3 Dérivés non éligibles

Tous les instruments sont qualifiés d'instrument de couverture.

3.8 Résultat opérationnel

3.8.1 Produits des activités ordinaires

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Ventes de produits finis	28 021	16 826
Ventes de biens et services	2 230 588	1 854 919
Ventes de marchandises	45 279	47 646
Total du chiffre d'affaires	2 303 888	1 919 391
Autres produits des activités ordinaires	4 240	5 307
Total du produit des activités ordinaires	2 308 128	1 924 697

Les autres produits de l'activité comprennent notamment les subventions d'exploitation.

3.8.2 Achats consommés

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Achats de marchandises	-24 042	-23 231
Variation de stocks de marchandises	1 288	28
Achats de matières premières	-8 241	-2 478
Variation de stocks de matières premières	-137	211
Achats non stockés mat. Et fournisseurs	-82 826	-75 727
Dotation/Reprise provision sur stocks	-135	-328
Production stockée	0	
Total des achats consommés	-114 093	-101 524

3.8.3 Charges externes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Services extérieurs (**)	-176 378	-138 302
Autres charges	-8 134	-2 485
Transferts de charges d'exploitation	9 322	3 907
Crédit d'impôt mécénat		-
Total des charges externes	-175 190	-136 881

(**) La charge comptabilisée au titre des loyers relatifs aux contrats exclus du champ d'application IFRS16 s'élève à 14 048 milliers d'euros pour 2024 (contrats de courte durée et de faible valeur).

3.8.4 Charges de personnel

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Rémunération du personnel	-1 306 078	-1 095 077
Charges sociales	-372 932	-295 877
Dotation aux provisions pour risques et charges	-6 363	-2 481
Reprise de provision pour risques et charges	15 007	9 797
Charges de sous-traitance, intérim	-170 346	-137 007
Transfert de charges de personnel	1 903	1 736
Participation des salariés	-5 384	-5 811
Crédits d'impôt	3 027	2 830
Total des charges de personnel	-1 841 165	-1 521 890

3.8.5 Impôts et taxes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Contribution économique territoriale	-6 013	-6 090
Autres taxes assises sur les moyens humains	-47 986	-38 615
Taxes assises sur les moyens corporels de production	-1 410	-987
Taxes assises sur le chiffre d'affaires	-2 439	-2 110
Autres impôts et taxes	-341	-1 230
Total des impôts et taxes	-58 189	-49 032

3.8.6 Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Gains sur cession d'immobilisations incorporelles		46
Gains sur cession d'immobilisations corporelles		762
Variation de juste valeur des immeubles de placement		
Variation de juste valeur des compléments de prix sur acquisitions		731
Autres produits d'exploitation	5 409	
Quote-part de résultat sur op. faites en commun		340
Total des autres produits d'exploitation	5 409	1 879
Pertes sur cession d'immobilisations incorporelles	-71	
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	-517	0
Pénalités	-3 033	-2 658
Pertes sur créances clients	-2 047	-1 187
Autres charges (notamment liées aux prud'hommes)	-3 929	-1 379
Total des autres charges d'exploitation	-9 597	-5 224

3.8.7 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Frais sur titres Connect et SDMS	-487	
Produit à recevoir au titre de la restructuration Connect	27 144	
Charges liées aux litiges prud'homaux Connect	-818	
Charges de restructuration Connect	-7 434	
Amortissements accélérés IT Connect	-3 841	
Dotation aux provisions pour plan de restructuration Connect	-19 710	
Total des autres charges opérationnelles	-5 146	0
Badwill ISS	21 280	
Cession de l'activité Brunelle		725
Passage en charges du FDC valorisé chez Onet Services Industrie en 2022		-650
Total des autres produits opérationnels	21 280	75

3.9 Résultat financier

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-15 743	-14 518
Produits et charges relatifs aux instruments dérivés	3 782	4 025
Coût de l'endettement financier brut (a)	-11 961	-10 493
Produits de cession de VMP	9	3
Revenus des autres créances et VMP	258	621
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie(b)	267	624
Coût de l'endettement financier net : c = (a+b)	-11 694	-9 869
Dividendes	0	0
Produit des autres immobilisations financières.	999	1 178
Intérêts de retard sur créances clients	0	1
Gains de change	95	0
Autres produits financiers	505	0
Reprise des provisions financières	31	300
Total des autres produits financiers (d)	1 631	1 479
Dotation des provisions financières	-1 581	-1 632
Pertes de change	0	-169
Charges sur cession d'immobilisations financières	-727	45
Autres charges financières	-18	-483
Total des autres charges financières (e)	-2 326	-2 239
Résultat financier : (c+d+e)	-12 389	-10 628

La charge d'intérêts sur emprunts moyen/long terme supportée au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'est élevée à 9 200 milliers d'euros (commission de non-utilisation comprise) alors qu'elle était de 9 400 milliers d'euros en 2023. La variation s'explique par (i) une baisse des charges du Crédit Syndiqué 404 milliers d'euros, expliquée par une baisse de volume nuancée par l'effet taux (hausse de l'E3M de 0.5%, avec en moyenne un E3M 2024 de 3.7%) (ii) une progression des charges de 200 milliers d'euros en lien avec le financement BPI Capex, mobilisé à compter de juillet 2024.

Les impacts de la couverture de la dette Groupe sur les produits et charges relatifs aux instruments dérivés sont les suivants :

- Position nette sur le programme de couverture pour 3 780 milliers d'euros,
- Variation de juste valeur par le résultat pour 0 milliers d'euros,

En ce qui concerne le financement à court terme du Groupe, le coût de l'affacturage CIC s'élève à 129 milliers d'euros en 2024 pour 157 milliers d'euros en 2023.

3.10 Charge d'impôt sur le résultat

3.10.1 Analyse de la charge d'impôt au compte de résultat

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Charge d'impôt exigible	-7 735	-15 757
Charge (ou produit) net d'impôts différés	-1 090	1 605
Charge d'impôt sur le résultat	-8 826	-14 153

Détermination du taux d'impôt effectif :

En milliers d'euros	Base	Taux	Impôt
Résultat des activités poursuivies avant Impôt sur les sociétés	55 689		
Incidence des crédits d'impôt	3 373		
Résultat des entreprises associées	-4 122		
Produit ou (charge) d'impôt théorique	56 438	25.83%	-14 575
Incidence des :			
Déficits utilisés ou perdus			128
Déficits non activés			-3 590
Activations de déficits antérieurs			0
Différences permanentes social/fiscal			-815
Différences permanentes consolidation			9 918
Ecart de taux			109
Total de la charge d'impôt réelle		15.64%	-8 826

Les crédits d'impôt dont bénéficie le Groupe ont été comptabilisés en résultat opérationnel.

Les déficits non activés correspondent essentiellement à des déficits à l'étranger (établissements stables et sociétés), non comptabilisés en impôts différés actifs.

Les « différences permanentes social-fiscal » résultent principalement de charges non déductibles du résultat fiscal.

L'écart de taux résulte principalement de la différence entre le taux de réalisation de la preuve d'impôt et le taux d'imposition locale à l'étranger.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, est entrée en application en France à compter de l'exercice 2024.

Sur la base du modèle de règles à date et des taux d'impôt actuellement en vigueur dans les pays où il est implanté, le groupe ne supporte aucun impact significatif de cette réforme sur ses comptes consolidés.

3.10.2 Impôts différés constatés au bilan

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Impôts différés actifs	24 235	22 703
Impôts différés passifs	4 731	4 256

La position nette de l'impôt différé au bilan se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Différences temporaires social-fiscal	4 720	4 751
Déficits fiscaux	261	203
Engagement au titre d'IAS 19	13 458	12 480
Instruments financiers dérivés	-667	-1 126
Actualisation des prêts effort construction	1 935	
Marge interne sur immobilisations	411	411
Opérations sur fonds de commerce sociaux	3 941	3 926
Ecart d'évaluation sur clientèle et bien immobilier	-1 297	-465
Taux d'intérêt effectif des emprunts	-336	-523
Immeubles de placement	-1 445	-1 544
Autres impôts différés (sur autres retraitements et comptes sociaux des filiales étrangères)	-1 478	334
Total	19 504	18 446

3.10.3 Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables non encore utilisés concernant les sociétés françaises s'élèvent à 417 169 milliers d'euros dont 417 106 milliers d'euros pour le périmètre Connect, ce qui représente une économie potentielle d'impôts non comptabilisée de 107 733 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne les sociétés étrangères, ce cumul s'établit en base à 32 462 milliers d'euros en 2024. La récupération de ces déficits fiscaux reportables n'est pas suffisamment probable pour donner lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif.

3.10.4 Impôt comptabilisé directement en capitaux propres

L'effet d'impôt qui figure dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	-546	475
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	795	1 345
Changement de taux par les autres éléments du résultat global		
Total des impôts comptabilisés directement en capitaux propres	248	1 820

3.11 Informations sur les parties liées

❖ Rémunérations des organes de direction

L'ensemble des rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance et du directoire du groupe ONET SA a été de 1 937 milliers d'euros en 2024.

❖ Transactions avec les parties liées

Au 31 décembre 2024, les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent les opérations courantes réalisées avec des sociétés liées dont les représentants sont eux-mêmes membres d'un des deux organes de direction du Groupe ONET SA.

En milliers d'euros	Créances	Dettes	Vente de biens et services	Achats de biens et services
Delta Assurances (*)		8 299		15 612
Société immobilière de saint Julien (**)				957

(*) Mutuelle et prévoyance (Part patronale et salariale)

(**) Location des locaux commerciaux.

3.12 Honoraires des commissaires aux comptes

Les montants des honoraires versés aux commissaires aux comptes comptabilisés dans le compte de résultat 2024 sont les suivants :

En milliers d'euros	Certification	Autres services	Total
KPMG	1 001	66	1 067
Ernst and Young	1 135	234	1 369
Total des honoraires	2 136	300	2 436

3.13 Engagements

3.13.1 Engagements donnés

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Lettres d'intention	11 250	11 424
Garanties financières	0	0
Garantie actif/passif	300	300
Garanties des loyers	1 190	419
Garanties données sur des marchés	53 386	38 003
Autorisation de découvert / caution	41	41
Fondation	73	73

3.13.2 Covenants

Au titre du contrat de financement bancaire signé le 18 décembre 2020 pour un montant de 290 millions d'euros, modifié par un avenant le 28 juin 2022 qui a porté cette somme à 390 millions d'euros le Groupe s'est engagé à respecter les ratios suivants :

- Ratio de Levier : le rapport entre les dettes nettes consolidées et l'EBITDA consolidé doit être inférieur ou égal à 2.50
- L'EBITDA doit être supérieur ou égal à 0.

Ces ratios sont établis hors effet de la norme IFRS16, comme si la norme IAS17 était toujours appliquée.

Par ailleurs, un mécanisme de bonus/malus basé sur 3 indicateurs de performance RSE évalués chaque année est intégré au contrat :

- Taux de fréquence d'accident du travail (avec arrêt)
- Taux de produits de nettoyage biotechnologiques et/ou éco-labellisés

- Part de travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2024, les ratios calculés sur les comptes de l'exercice sont conformes aux exigences du contrat de crédit et le Groupe est en position de bonus grâce au score réalisé sur les indicateurs de performance RSE.

3.13.3 Gages, hypothèques et nantissements

Non applicable au 31 décembre 2024.

3.13.4 Engagements reçus

Le groupe a reçu un engagement de 29 millions d'euros à titre de garantie pour deux de ses filiales au Brésil, Centro et SM21..

3.14 Résultat par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de la période est présentée ci-dessous.

	2024.12	2023.12
Nombre d'actions à la clôture (**)	11 511 342	11 511 342
Nombre moyen pondéré d'actions	11 511 342	11 160 063

Nombre d'actions à la clôture avec impact des bons de souscription d'actions (dilué)	11 511 342	11 511 342
Nombre moyen pondéré d'actions avec impact des bons de souscription d'actions (dilué)	11 511 342	11 160 063

(**) Ce nombre d'actions ne tient compte ni des actions propres ni des ADP G, conformément aux préconisations d'IAS 33 - Résultat par action.

Le résultat net de base par action calculé sur le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de la société mère s'établit donc comme suit :

En euros	2024.12	2023.12
Résultat de base par action	4,07	3,33
Résultat dilué par action	4,07	3,33

3.15 Objectifs et politique de gestion des risques

Il incombe au Directoire de la Société de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le Directoire a mis en place un Comité de Gestion du Risque qui est responsable de la définition et du contrôle de la politique de gestion des risques du Groupe. Le comité rend compte de ses activités au Directoire de façon régulière.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à maintenir un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe est confronté. Le Comité d'Audit du Groupe est assisté dans son rôle de surveillance par l'Audit Interne. L'Audit Interne réalise des revues régulières et ciblées des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au Comité d'Audit.

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts et cautionnements qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également dans certains cas des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de contrepartie. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.15.1 Risques liés aux variations des taux de change

Le Groupe ne couvre pas ses investissements nets dans ses activités à l'étranger et en conséquence comptabilise dans les autres éléments du résultat global les écarts de change résultant de la conversion. Au 31 décembre 2024, le montant accumulé dans les réserves de conversion est de -24.6 millions d'euros contre -14.5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La réserve de conversion se décompose de la façon suivante en fonction des devises :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Franc Suisse	-87	-74
Réal brésilien	-25 990	-14 765
Livre Sterling	-3	-2
Dollar Etats-Unis	1 281	208
Dollar Canada	7	5
Dirham	-21	-74
Yen	-23	-17
Autres	225	225
Réserve de conversion	-24 610	-14 494

Compte tenu de son développement à l'international, notamment aux Etats-Unis et au Brésil, le Groupe est exposé à un risque de change sur le contrat de prêt octroyé à sa filiale Onet North America, qui peut induire une volatilité du résultat financier du Groupe. En dehors de ce contrat de prêt, l'exposition au risque de change est faible dans la mesure où les ventes et achats sont majoritairement libellés en monnaie de fonctionnement des filiales.

3.15.2 Risques liés aux taux d'intérêt

Le Groupe Onet est exposé aux risques sur les taux d'intérêt, à travers son financement. Au 31 décembre 2024, le Groupe a une dette à taux variable de 164.8 millions d'euros. En vue de réduire son exposition aux variations des taux d'intérêts, le Groupe a souscrit, lorsque cela était jugé approprié, à des opérations visant à réduire son exposition à ces taux d'intérêts.

Le Groupe a notamment mis en place des contrats de swap de taux par lesquels il échange, à intervalles déterminés, la différence entre le taux des intérêts à taux fixe et le taux des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties ; ainsi que des options.

Les options de taux Cap 0% arriveront à maturité le 31 décembre 2025. Les contrats Cap 1% et Swap 2.941% à départ différé démarreront concomitamment le 31 décembre 2025 et arriveront à échéance à la fin du crédit syndiqué, le 28 juin 2027.

Ces contrats sont décrits au chapitre 3.7.4.

Le Groupe n'utilise par ailleurs aucun autre instrument financier significatif que ceux mentionnés dans le chapitre 3.7.4.

La position du Groupe vis à vis du risque de taux au 31 décembre 2024 est la suivante :

Dettes à taux variable (en milliers d'euros)	2024.12	2023.12
Dette senior - Syndiqué 2020, avenant Juin 2022	126 373	122 658
Dette senior - Syndiqué Juin 2022	38 400	49 200
Factor	-10 581	-12 063
BPI France ex-Oseo (*)	-	-
Total	154 192	159 795

(*) La ligne de crédit court terme souscrite initialement en 2011 auprès de BPI France (ex-Oseo) a été remboursée en novembre 2024 pour un montant de 25 millions d'euros (avec libération du dépôt de garantie) mais reste mobilisable à tout moment en cas de besoin de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt (plus ou moins cinquante points de base sur l'Euribor trois mois), toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

L'index de référence de la dette à taux variable pour l'année 2024 est l'Euribor 3 mois.

En milliers d'euros	+ 50PB	- 50PB
Effet sur le résultat avant impôt 2024	-345	345

3.15.3 Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Les emprunts, les couvertures par des instruments financiers dérivés et les placements sont effectués auprès des établissements bancaires dont le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable. Depuis 2012, et plus spécifiquement en 2015, le Groupe a renforcé la composition de son pool bancaire qui reste composé de contreparties bancaires de premier rang, dont les notations des agences Moody's, Standard and Poor's et Fitch s'échelonnent de « qualité moyenne supérieure » à « moyenne ».

3.15.4 Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 3.3.2. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par zone géographique des créances clients et leurs dépréciations au 31 décembre 2024.

En milliers d'euros	Hors France	France
Clients et comptes rattachés	69 032	439 328
Dépréciations clients et comptes rattachés	-3 254	-13 014
Autres débiteurs (nets)	6 655	78 126
Total des créances clients et autres débiteurs	72 432	504 440

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

La Société a une politique d'investissement qui limite ces derniers à des placements court-terme constitués principalement de SICAV monétaires.

La trésorerie du Groupe est essentiellement exprimée en euros et placée dans 4 banques principales en Europe.

3.15.5 Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires, de factoring. Le Groupe s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le Groupe cherche à maintenir une structure financière saine nécessaire pour assurer sa croissance externe et le rendement de ses capitaux propres. La structure de l'endettement financier net IFRS se présente comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Dette financière	277 635	237 350
Trésorerie nette	-151 786	-110 030
Endettement financier net	125 848	127 320

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total
Passifs financiers dérivés	280		-	280
Passifs financiers non dérivés	135 066	194 529	10 644	340 238
Autres passifs	697 569	5 683	52 867	756 119
Total passifs	832 915	200 212	63 511	1 096 638

3.15.6 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3.16 Effectifs consolidés

Les effectifs consolidés s'élèvent à 78 481 individus en 2024 (dont 13 357 individus Connect) et 66 927 en 2023. Les femmes représentent 61% des effectifs (en 2023 et 2024).

Ils représentent le total des effectifs inscrits des filiales consolidées par intégration globale, les effectifs des filiales mises en équivalence étant exclus.

La notion d'effectif inscrit s'entend des effectifs présents à la clôture de chaque exercice consolidé. Le périmètre retenu inclut l'ensemble des contrats à durée indéterminée, à durée déterminée, les contrats à temps partiel, ainsi que les intérimaires.

3.17 Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	% intérêt 31/12/2024	Méthode de consolidation 31/12/2024	% intérêt 31/12/2023
France				
ASSISTANCE SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%
ENTREPRISE REINIER	FRANCE	100%	IG	100%
FORMATION SERVICES	FRANCE	0%	IG	0%
GIE ASSISTANCE CONNECT	FRANCE	100%	IG	0%
H-AIR	FRANCE	100%	IG	100%
HOLDING DK	FRANCE	100%	IG	0%
HOTEL SERVICE	FRANCE	100%	IG	100%
INGELYS	FRANCE	100%	IG	100%
ISATEC	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES	FRANCE	100%	IG	100%
ONE-ONET NEW EXPERIENCE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET ACCUEIL	FRANCE	100%	IG	100%
ONET AIRPORT SERVICES PARIS	FRANCE	100%	IG	100%
ONET AIRPORT SERVICES PROVINCE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET ANIMATION	FRANCE	100%	IG	100%
ONET GESTION	FRANCE	100%	IG	100%
ONET HOTELLERIE DE LOISIRS	FRANCE	100%	IG	100%
ONET LOGISTIQUE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET LOGISTIQUE & PRODUCTION	FRANCE	100%	IG	0%
ONET PARCS DE LOISIRS	FRANCE	100%	IG	100%
ONET PROPRETE & FACILITY SERVICES	FRANCE	100%	IG	0%
ONET PROPRETE TRANSP. URB. IDF	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SA	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE-PROTECTION RAPPROCHEE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE-SECURITE RENFORCEE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE SYSTEMES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE SYSTEMES BRETAGNE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES ANTILLES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES CARAIBES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES INDUSTRIE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES CN	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES ND	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES NUCLEAR INTERNATIONAL	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES TI	FRANCE	100%	IG	100%
TECHNOPLUS INDUSTRIES	FRANCE	30%	ME	0%
PROARBORYS	FRANCE	100%	IG	100%
PRODIM	FRANCE	100%	IG	100%
PRODIM MATERIELS ET LOCATION	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT PROPRETE & SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%
SAFEN AEROLOG	FRANCE	100%	IG	100%
SERVICES PLUS	FRANCE	100%	IG	100%
SINTEO	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT SECURITE & ACCUEIL	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT LOGISTIQUE	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT SERVICES AEROPORTUAIRES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES SOLUTIONS NUMERIQUES	FRANCE	100%	IG	100%
SDMS	FRANCE	100%	IG	0%
SO5	FRANCE	100%	IG	100%
SO6	FRANCE	100%	IG	100%
SP SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%

Société	Pays	% intérêt 31/12/2024	Méthode de consolidation 31/12/2024	% intérêt 31/12/2023
Europe				
ONET TECHNOLOGIES BULGARIA	BULGARIE	100%	IG	100%
LIMPIEZA Y MANTENIMIENTO IMPACTO	ESPAGNE	100%	IG	100%
ONET CONTIGO CEE	ESPAGNE	100%	IG	100%
ONET IBERIA SOLUCIONES	ESPAGNE	100%	IG	100%
METODOLOGIAS DE TRABAJO DE LIMPIEZA E HIGENIZACION LEVANT	ESPAGNE	100%	IG	100%
EUROLIANCE LTD	GRANDE BRETAGNE	100%	IG	100%
ONET LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	100%	IG	100%
ONET SECURITY LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	100%	IG	100%
EMONE	MONACO	100%	IG	100%
BRADTEC DECON TECHNOLOGIES	ROYAUME UNI	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES UK	ROYAUME UNI	100%	IG	100%
ONET SUISSE	SUISSE	100%	IG	100%
Amérique				
CENTRO SANEAMENTO E SERVICOS AVANCADOS	BRESIL	100%	IG	100%
ONET ENGENHARIA E MANUTENCAO LTDA	BRESIL	100%	IG	100%
ONET SEGURANCA	BRESIL	100%	IG	100%
SM21	BRESIL	100%	IG	100%
EPM CANADA SERVICES ULC	CANADA	100%	IG	100%
EPM HOLDING COMPANY	ETATS UNIS	100%	IG	100%
ONET NORTH AMERICA	ETATS UNIS	100%	IG	100%
Afrique				
TELEM MAROC	MAROC	100%	IG	100%
TELEM SECURITE RESEAU INGENIERIE	MAROC	40%	ME	40%
TELEM TELESURVEILLANCE MAROC	MAROC	25%	ME	25%
Asie				
ONET TECHNOLOGIES K K	JAPON	100%	IG	100%

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

ONET SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG S.A.
Le Mirabeau
4, quai d'Arenc
Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ONET SA

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ONET SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONET SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Evaluation et comptabilisation des instruments financiers et des provisions pour avantages du personnel

Les notes 2.1.10 et 2.1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers dérivés ainsi que des provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à apprécier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

- Test de dépréciation

Votre groupe procède tous les ans, ainsi qu'à chaque survenue d'un indice de perte de valeur sur une unité génératrice de trésorerie, à un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.1.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et apprécié que cette note de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- Chiffre d'affaires et résultats sur les prestations à long terme

Votre groupe constate le chiffre d'affaires et les résultats, sur les prestations à long terme, tels que décrits dans la note 2.1.22 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Comme indiqué dans la note 2.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses revues régulièrement par votre groupe. Les hypothèses étant susceptibles d'évoluer, les montants figurant dans les états financiers actuels peuvent différer des états financiers futurs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille, le 15 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

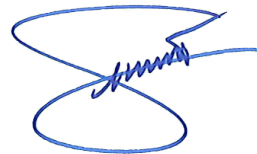


Georges Maregiano



Cécile Bourguignon

ERNST & YOUNG Audit



Xavier Senent

ONET SA

(ex HOLDING REINIER)

Comptes consolidés – IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024



SOMMAIRE

1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5
1.1	BILAN CONSOLIDE.....	5
1.2	COMPTE DE RESULTAT	6
1.3	ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	7
1.4	TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
1.5	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
2	PRESENTATION DU GROUPE ET PRINCIPES COMPTABLES	9
2.1	REGLES, METHODES ET BASE D'EVALUATION	9
2.1.1	<i>Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés</i>	<i>9</i>
2.1.2	<i>Choix comptables, jugements et recours à des estimations</i>	<i>9</i>
2.1.3	<i>Evolutions normatives 2024.....</i>	<i>10</i>
2.1.4	<i>Evolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>10</i>
2.1.5	<i>Méthodes de consolidation.....</i>	<i>11</i>
2.1.6	<i>Regroupements d'entreprises et Goodwill.....</i>	<i>11</i>
2.1.7	<i>Transactions entre actionnaires.....</i>	<i>12</i>
2.1.8	<i>Conversion des comptes exprimés en devises.....</i>	<i>12</i>
2.1.9	<i>Conversion des transactions libellées en devises</i>	<i>12</i>
2.1.10	<i>Instruments financiers dérivés</i>	<i>12</i>
2.1.11	<i>Dépenses de recherche et de développement.....</i>	<i>13</i>
2.1.12	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	<i>14</i>
2.1.13	<i>Appréciation de la valeur recouvrable</i>	<i>14</i>
2.1.14	<i>Stocks</i>	<i>15</i>
2.1.15	<i>Créances clients.....</i>	<i>15</i>
2.1.16	<i>Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel</i>	<i>15</i>
2.1.17	<i>Provisions</i>	<i>16</i>
2.1.18	<i>Décomptabilisation des actifs et passifs financiers.....</i>	<i>16</i>
2.1.19	<i>Charge d'impôt</i>	<i>16</i>
2.1.20	<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>17</i>
2.1.21	<i>Emprunts portant intérêts.....</i>	<i>17</i>
2.1.22	<i>Produits des activités ordinaires</i>	<i>17</i>
2.1.23	<i>Résultat opérationnel.....</i>	<i>18</i>
2.1.24	<i>Résultat financier</i>	<i>19</i>
2.1.25	<i>Actifs courants et non courants, Passifs courants et non courants.....</i>	<i>19</i>
2.1.26	<i>Contrats de location.....</i>	<i>19</i>
3	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	20
3.1	PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE	20

3.1.1	Principales évolutions du périmètre de consolidation.....	20
3.1.2	Acquisition des activités d'ISS France (renommées Connect)	21
3.1.3	Acquisition de SDMS et TPI	23
3.2	ACTIFS NON COURANTS	23
3.2.1	Immobilisations incorporelles nettes	23
3.2.2	Regroupements d'entreprises	24
3.2.3	Immobilisations corporelles nettes	26
3.2.4	Immeubles de placement.....	27
3.2.5	Participations dans les partenariats et entreprises associées.....	27
3.2.6	Actifs financiers.....	28
3.2.7	Autres actifs à long terme.....	28
3.3	ACTIFS COURANTS	28
3.3.1	Stocks et travaux en-cours	28
3.3.2	Créances clients et autres débiteurs	29
3.3.3	Actifs et passifs d'impôt exigible.....	30
3.3.4	Autres actifs courants	30
3.3.5	Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
3.3.6	Cessions de créances.....	31
3.3.7	Besoin en fonds de roulement.....	31
3.4	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	32
3.4.1	Décomposition par nature	32
3.4.2	Incidence des variations de périmètre et des transactions entre actionnaires.....	33
3.5	PASSIFS NON COURANTS.....	34
3.5.1	Emprunts et dettes financières	34
3.5.2	Provisions	35
3.6	PASSIFS COURANTS	39
3.6.1	Dettes financières à court terme.....	39
3.6.2	Dettes sur investissements.....	40
3.6.3	Dettes fournisseurs et autres dettes	40
3.6.4	Autres passifs courants	41
3.6.5	Passifs éventuels	41
3.7	INSTRUMENTS FINANCIERS	41
3.7.1	Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2024.....	41
3.7.2	Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2023 (comparatif).....	42
3.7.3	Dérivés	42
3.7.4	Relation de couverture au 31 décembre 2024	43
3.8	RESULTAT OPERATIONNEL	45
3.8.1	Produits des activités ordinaires	45

3.8.2	Achats consommés	45
3.8.3	Charges externes.....	46
3.8.4	Charges de personnel.....	46
3.8.5	Impôts et taxes.....	46
3.8.6	Autres produits et charges d'exploitation.....	48
3.8.7	Autres produits et charges opérationnels.....	48
3.9	RESULTAT FINANCIER	49
3.10	CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT	50
3.10.1	Analyse de la charge d'impôt au compte de résultat.....	50
3.10.2	Impôts différés constatés au bilan	51
3.10.3	Déficits fiscaux reportables	51
3.10.4	Impôt comptabilisé directement en capitaux propres	52
3.11	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	52
3.12	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	53
3.13	ENGAGEMENTS.....	53
3.13.1	Engagements donnés.....	53
3.13.2	Covenants	53
3.13.3	Gages, hypothèques et nantissements	54
3.13.4	Engagements reçus.....	54
3.14	RESULTAT PAR ACTION	54
3.15	OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES.....	55
3.15.1	Risques liés aux variations des taux de change.....	55
3.15.2	Risques liés aux taux d'intérêt.....	56
3.15.3	Risque de contrepartie	57
3.15.4	Risque de crédit.....	57
3.15.5	Risque de liquidité.....	58
3.15.6	Gestion du capital	59
3.16	EFFECTIFS CONSOLIDÉS	59
3.17	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	60

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Note
ACTIFS			
Actifs non courants	610 173	537 989	
Immobilisations incorporelles	33 902	30 971	3.2.1
Goodwill	308 611	311 888	3.2.2
Immobilisations corporelles	205 668	155 893	3.2.3
Participations dans les entreprises associées	4 711	145	3.2.5
Autres actifs financiers	32 809	16 105	3.2.6
Actif d'impôts différés	24 235	22 703	3.10.2
Autres actifs long terme	237	284	3.2.7
Actifs courants	822 090	645 991	
Stocks et travaux en cours	13 220	11 853	3.3.1
Créances clients et autres débiteurs	576 873	450 414	3.3.2
Actifs d'impôt exigible	6 485	4 413	3.3.3
Autres actifs courants	16 613	12 107	3.3.4
VMP et autres placements	3 000	0	3.3.5.1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	205 899	167 204	3.3.5.2
Total des actifs	1 432 262	1 183 980	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres	335 625	302 720	3.4.1
Capital	115 113	115 113	
Réserves	173 283	150 023	
Résultat consolidé attribuable aux actionnaires de la société	46 863	37 218	
Capitaux propres part du Groupe	335 260	302 354	
Participations ne donnant pas le contrôle	365	365	
Passifs non courants	264 003	249 758	
Emprunts et dettes financières	205 173	192 640	3.5.1
Dettes sur investissements	1 858	3 159	3.6.2
Engagements envers le personnel	44 699	46 508	3.5.2
Autres provisions	7 111	2 597	3.5.2
Passif d'impôts différés	4 731	4 256	3.10.2
Autres passifs financiers	433	598	3.7.1
Passifs courants	832 634	631 503	
Emprunts et concours bancaires à court terme	135 346	107 965	3.6.1
Dettes sur investissements	-2		3.6.2
Provisions à court terme	55 353	30 138	3.5.2
Fournisseurs et autres créditeurs	608 014	465 067	3.6.3
Passifs d'impôt exigible	-13	1 477	3.3.3
Autres passifs courants	33 937	26 857	3.6.4
Total des capitaux propres et des passifs	1 432 262	1 183 980	

1.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Note
Chiffre d'affaires	2 303 888	1 919 391	3.8.1
Autres produits des activités ordinaires	4 240	5 307	3.8.1
Produits des activités ordinaires	2 308 128	1 924 697	
Achats consommés	-114 093	-101 524	3.8.2
Charges externes	-175 190	-136 881	3.8.3
Charges de personnel	-1 841 165	-1 521 890	3.8.4
Impôts et taxes	-58 190	-49 032	3.8.5
Dotations aux amortissements	-55 060	-49 703	
Dotations aux provisions	-4 177	-395	
Autres produits d'exploitation	5 409	1 879	3.8.6
Autres charges d'exploitation	-9 597	-5 224	3.8.6
Autres produits opérationnels	21 280	75	3.8.7
Autres charges opérationnelles	-5 146		3.8.7
Résultat opérationnel	72 201	62 002	
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	267	624	3.9
Coût de l'endettement financier brut	-11 961	-10 493	3.9
Coût de l'endettement financier net	-11 694	-9 869	
Autres produits financiers	1 631	1 525	3.9
Autres charges financières	-2 326	-2 284	3.9
Impôt sur les bénéfices	-8 826	-14 153	3.10
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-4 122		3.2.5
Résultat Net	46 863	37 221	
Attribuable aux actionnaires de la société mère	46 862	37 218	
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3	3.4
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la société-mère			
Résultat de base par action	4.07	3.33	3.14
Résultat dilué par action	4.07	3.33	3.14

1.3 Etat du résultat global

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Résultat net	46 863	37 221
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	2 155	-1 834
Impôt sur les éléments non recyclables	-546	475
Eléments non recyclables en résultat (a)	1 609	-1 358
Ecart de conversion	-8 384	2 155
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3 077	-5 207
Impôts sur éléments recyclables	795	1 345
Eléments recyclables en résultat (b)	-10 666	-1 707
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (a)+(b)	-9 057	-3 066
Résultat global total de la période	37 806	34 155
Attribuable aux actionnaires de la société mère	37 805	34 152
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Attribuables aux actionnaires de la société mère	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres 31 décembre 2022	11 127 459	111 275	29 457	0	-6 231	142 552	277 052	530	277 583
Opérations sur capital	383 883	3 839	-175			-3 664	0		0
Dividendes						-8 973	-8 973	-37	-9 010
Autres						-11	-11		-11
Résultat global de la période					-3 066	37 218	34 152	3	34 155
Variation de périmètre (**)						134	134	-134	0
Capitaux propres 31 décembre 2023	11 511 342	115 113	29 282	0	-9 297	167 257	302 355	362	302 717
Opérations sur capital							0	0	0
Dividendes						-4 901	-4 901	-5	-4 905
Autres			175			-175	0	4	4
Résultat global de la période					-9 057	46 862	37 805	1	37 806
Variation de périmètre (**)							0	0	0
Capitaux propres 31 décembre 2024	11 511 342	115 113	29 457	0	-18 355	209 043	335 260	365	335 625

(**) Le détail de l'impact de chacune des opérations sur la variation des capitaux propres est décrit à la note 3.4

1.5 Etat des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2024.12	2023.12	Note
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat des entreprises intégrées	46 863	37 221	1.2
Résultat net des activités non poursuivies			
Résultat net des activités poursuivies	46 863	37 221	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Résultat des sociétés mises en équivalence	4 122		
- Amortissements et provisions	77 000	45 725	
- Profits et pertes de réévaluation	-21 280	-731	
- Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt	3 450	-86	
- Produits de dividendes	0	0	
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	110 155	82 129	
Charge (produit) d'impôt	5 453	10 966	
Coût de l'endettement financier net	11 955	10 438	
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	127 563	103 532	
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 344	-1 714	3.3.7
Impôts versés	-4 363	-12 570	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	111 856	89 248	
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Incidence des regroupements d'entreprises	5 847	-2 957	3.4.2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-35 320	-36 782	
Acquisitions d'actifs financiers	0	0	
Variations des prêts et avances consentis	-664	-363	
Subventions d'investissements reçues			
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 283	2 106	
Cessions d'actifs financiers			
Dividendes reçus	0	0	
Autres flux liés aux opérations d'investissements			
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	-25 854	-37 996	
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Opérations sur capital	0	-48	3.4.2
Acquisitions et cessions de participations sans changement de contrôle	-1 591	-49	
Souscription d'emprunts	41 858	26 382	
Remboursements d'emprunts	-72 131	-82 652	
Intérêts financiers nets versés	-11 769	-10 547	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 901	-9 006	
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-5	-4	
Autres			
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	-48 539	-75 925	
Incidence des variations de taux de change	-511	293	
Variation de trésorerie	36 953	-24 380	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	164 489	188 869	3.3.5.2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	201 442	164 489	3.3.5.2

2 Présentation du groupe et principes comptables

La société ONET SA, dénommée Holding Reinier jusqu'en décembre 2023, est une holding détenue par le groupe familial Reinier, qui contrôle le Groupe ONET dont les activités se situent dans les services et l'ingénierie en France et à l'International. ONET SA est une société anonyme de droit français et non cotée, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce. L'adresse du siège social du Groupe se situe 36, boulevard de l'Océan Marseille 9ème.

La famille Coquet-Reinier est l'unique actionnaire de la holding de tête du Groupe Onet.

Emilie de Lombarés, membre de la famille, exerce les fonctions de présidente du directoire d'Onet SA depuis septembre 2018.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 5 juin 2025.

2.1 Règles, méthodes et base d'évaluation

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les informations comparatives 2023 ont été préparés en appliquant les normes et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et consultables sur le site de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_fr.

2.1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles édictées par le référentiel IFRS et telles que décrites dans les notes ci-après.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ces estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

De même, les hypothèses retenues sont susceptibles d'évoluer. Compte tenu de ces éléments, les montants figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourraient différer des estimations actuelles.

2.1.2 Choix comptables, jugements et recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe est amenée à faire appel à des jugements pour appliquer ses choix comptables et à des estimations pour déterminer l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Pour l'exercice de son jugement, le Groupe se fonde sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles considérées comme déterminantes au regard de son environnement et

des circonstances. Les estimations et hypothèses utilisées sont réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe soient différents des valeurs actuellement estimées.

Les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses présentant un caractère significatif qui ont été retenus par le Groupe pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 portent principalement sur :

- Dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels (note 2.1.13).
- Evaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 2.1.16).
- Provisions (note 2.1.17).
- Reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.1.19).
- Reconnaissance du revenu et évaluation des marges et pertes à terminaison dans le cadre des contrats longs terme (note 2.1.23).

2.1.3 Evolutions normatives 2024

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2023. Les nouvelles normes, modifications ou amendements de normes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés et la performance du Groupe. Elles concernent principalement :

- Amendements IAS 1 – Classement des passifs en courant/non courant et Passifs non courants assortis de covenants – le premier amendement clarifie les principes de classement d'un passif au bilan en courant ou non courant, le second amendement précise que les covenants à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification en courant/non courant à la date de clôture et vise à améliorer les informations à fournir sur les dettes à long terme assorties de covenants
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement des dettes fournisseurs - Davantage

d'informations à fournir en annexe pour permettre d'évaluer les effets de ces opérations sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité initiatrice de l'opération et le risque de liquidité découlant de ces opérations

- Amendements à IFRS 16 – Dette de loyers dans une opération de cession-bail -évaluation ultérieure du droit d'utilisation et de la dette de loyers dans une opération de cession-bail, notamment en cas de loyers variables non basés sur un indice ou un taux

2.1.4 Evolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2025

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est obligatoire qu'après le 1er janvier 2025. Le Groupe n'identifie pas d'impact matériel.

- Amendements à IAS 21 : Absence de convertibilité
Précise dans quelles situations une monnaie est convertible et clarifie comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 – classement et évaluation des instruments financiers – précise la date à laquelle un actif ou un passif financier doit être décomptabilisé, autorise la décomptabilisation des passifs financiers réglés par le biais de systèmes de paiement électronique avant la date de règlement, si des critères spécifiques sont remplis et précise l'analyse du critère SPPI pour les prêts indexés aux critères ESG
- Améliorations annuelles des normes IFRS – IAS 7 méthode du coût – IFRS 9 décomptabilisation des passifs de location, prix de transaction – IFRS 10 détermination d'un « agent de fait » - IFRS 7 informations à fournir sur les écarts différés entre la juste valeur et le prix de la transaction, produits et charges de décomptabilisation, introduction et informations à fournir sur le risque de crédit – IFRS 1

comptabilisation de couverture lors de la première application des normes IFRS

- IFRS 19 – Filiales n’ayant pas l’obligation d’information du public – réduction des exigences en matière d’informations à fournir dans les notes pour les filiales dont les titres ou la dette ne sont pas cotés

La nouvelle norme IFRS 18 – présentation de la performance financière, applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 en remplacement de la norme IAS1 – présentation des états financiers - apporte des modifications significatives à la structure du compte de résultat, renforce les dispositions concernant l’agrégation/désagrégation des éléments des états financiers et requiert des informations sur les indicateurs de la performance définis par la direction (MPM) dans une note dédiée. Une étude spécifique sera initiée en 2025 pour mesurer ses impacts sur les états financiers du Groupe.

2.1.5 Méthodes de consolidation

Les états financiers annuels comprennent les états financiers d’ONET SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société-mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d’actifs provenant de transactions internes sont éliminés en totalité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d’une perte de valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère.

2.1.6 Regroupements d’entreprises et Goodwill

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l’acquisition. Le Groupe a la possibilité d’opter, transaction par transaction, à la date d’acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (goodwill complet) soit à la quote-part dans la juste valeur de l’actif net identifiable de l’entreprise acquise.

Ceci conduit à reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues dans les comptes sociaux telles que la valeur de la clientèle) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l’exception des restructurations futures) de l’activité acquise en juste valeur.

Un profit résultant d’une acquisition à des conditions avantageuses est constaté lorsque le calcul du goodwill aboutit à une différence entre le prix de transaction et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Le profit ainsi calculé est comptabilisé en autres produits opérationnels et attribué intégralement à l’acquéreur.

La partie du prix d’acquisition qui rémunère une transaction autre que la prise de contrôle de la cible et qui relève d’IFRS2 – paiements fondés sur des actions est comptabilisée selon cette norme. Les plans tels qu’attribution de stock-options, d’actions gratuites, accordés par l’acquéreur à ses salariés sont évalués à leur juste valeur à la date d’acquisition.

Lors des opérations de regroupement d’entreprises, des contrats prévoyant des compléments de prix sont généralement mis en place. Ces compléments de prix sont comptabilisés en sus du coût d’acquisition des titres en contrepartie d’une dette (« dettes sur investissements ») dès lors que les décaissements futurs sont considérés comme probables et qu’ils peuvent être mesurés de façon fiable. L’estimation de ces engagements est revue à chaque clôture sur la base de la formule prévue au contrat et des dernières données disponibles. Les variations ultérieures de ces compléments de prix sont comptabilisées au compte de résultat, conformément aux dispositions d’IFRS9.

En ce qui concerne les engagements de rachats d’intérêts ne donnant pas le contrôle (put sur intérêts minoritaires), lorsque le Groupe octroie des promesses d’achats de leur participation aux

actionnaires minoritaires, le montant associé est comptabilisé en dette (« dettes sur investissements »). Cette dette est réévaluée à chaque clôture conformément à la formule prévue au contrat, avec une contrepartie au compte de résultat en l'absence d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à sa contrepartie transférée diminuée du cumul des pertes de valeur.

Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a transfert de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle la société-mère en avait le contrôle.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

2.1.7 Transactions entre actionnaires

Selon l'approche générale retenue par les normes IFRS3 et IFRS10 pour le traitement des variations de périmètre, les opérations de dilution et de relation intervenant au sein des entités contrôlées par le Groupe sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions entre deux catégories de propriétaires en tant que détenteurs des capitaux propres de la même entité économique.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

2.1.8 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change de clôture et leur compte de résultat et flux de trésorerie au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est comptabilisé dans le compte de résultat.

2.1.9 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur au moment de la transaction. En fin de période, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat en autres produits et charges financiers.

Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.10 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, lors de leur négociation puis lors de leur évaluation ultérieure. La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

La norme IFRS13 définit une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;

Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

Les dérivés sont comptabilisés coupons inclus en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif recherché en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture.

La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément (ou de la transaction) couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que l'identification de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture, à compenser l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert (ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert).

La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la comptabilité de couverture de type « cash-flow hedge » (couverture de flux de trésorerie) sont enregistrées dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat financier pour la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont recyclés en résultat au moment du dénouement de l'opération couverte.

Les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont classés en catégorie « actifs détenus à des fins de transaction » et les variations de juste valeur de ces mêmes instruments enregistrées directement en résultat financier.

2.1.11 Dépenses de recherche et de développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de la période où elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A défaut, ces dépenses constituent des charges. Ces frais de développement sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés.

2.1.12 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes de la durée d'utilisation de l'élément principal auquel ils se rattachent.

L'amortissement est calculé de manière à répartir intégralement le coût de l'immobilisation corporelle, après déduction de sa valeur résiduelle, selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	25 à 40 ans
Agencements, aménagements de terrains	10 ans
Agencements, aménagements et installations	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	4 à 9 ans
Matériels informatiques, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une dépréciation complémentaire en présence d'indices de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de leur utilisation prévue, à savoir 3 à 10 ans.

A l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

2.1.13 Appréciation de la valeur recouvrable

Selon la norme IAS 36.6 et 90, un actif ou une unité génératrice de trésorerie, s'est déprécié(e) lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que cette unité a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de celle-ci, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, celle-ci et le goodwill qui lui est affecté sont considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, le groupe comptabilise la perte de valeur.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, le test de perte de valeur est réalisé au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté.

Le test consiste à comparer la valeur comptable des actifs et passifs des UGT hors actifs et passifs financiers à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction

réalisée dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est calculée à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, avec la prise en compte d'une valeur terminale.

Les hypothèses économiques retenues par la direction du Groupe ONET SA pour le calcul des flux de trésorerie actualisés sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires à 5 ans élaborés par les directions opérationnelles et la direction générale.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini détaillé au paragraphe 3.3.2.2
- Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital.

La perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie (ou le plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel un goodwill ou un actif commun a été affecté) si, et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable. La perte de valeur est répartie, en réduction de la valeur comptable des actifs de l'unité (du groupe d'unités) dans l'ordre suivant :

- tout d'abord, réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités).
- ensuite, réduction des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur d'un actif non réévalué est comptabilisée en résultat net. En revanche, une perte de valeur d'un actif réévalué est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la perte de valeur n'excède pas le montant de l'écart de réévaluation relatif à cet actif. Cette perte de valeur sur un actif réévalué réduit l'écart de réévaluation relatif à cet actif.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. Celles relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

2.1.14 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode CMP (coût moyen pondéré). La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure au coût d'acquisition.

2.1.15 Créances clients

La norme IFRS9 impose de tenir compte des pertes sur créances attendues dès la première reconnaissance des instruments financiers que constituent les créances. En complément du système de provisionnement préexistant, dans lequel une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée et les créances irrécouvrables constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles, le Groupe a opté pour une approche simplifiée d'une dépréciation anticipée dès la reconnaissance de l'actif.

2.1.16 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de pré-retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante : La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation.

Suite à l'application de la décision IFRS IC du 20 avril 2021, les indemnités de fin de carrière ne sont plus acquises progressivement tout au long de la carrière du salarié. Désormais, seules les années de service situées dans la limite fixée par la table de droits applicable donnent lieu à la comptabilisation d'unités de droits.

Chacune de ces unités est évaluée séparément et cumulée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; celles-ci sont révisées périodiquement, à minima tous les 3 ans.

Les écarts actuariels relatifs à tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

La charge actuarielle liée aux engagements de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel, incluant le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services passés.

Les intérêts nets sur l'engagement net (passif ou actif) sont comptabilisés en résultat financier.

Les écarts actuariels, résultant des ajustements des hypothèses actuarielles et des différences entre hypothèses et réalisations, sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (OCI) et ne sont pas recyclés en résultat ultérieurement.

2.1.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Le coût des plans de restructuration est intégralement provisionné lors de la survenance d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et d'un plan détaillé. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

Les provisions pour pertes à terminaison sur les contrats à long terme concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

2.1.18 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Lorsque le Groupe n'a ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'actif financier transféré à hauteur de son implication continue dans l'actif.

Dans ce contexte, la valeur des effets remis à l'escompte et non échus ainsi que les créances cédées au factor (cf. note 3.6.1) continue d'apparaître à l'actif du bilan sous la rubrique « Créances clients et autres créances » et au passif sous la rubrique « Part à court terme des dettes portant intérêt ».

A l'inverse, lorsque le transfert des risques et avantages au prêteur est réalisé, comme dans le cas de la créance de CICE, l'actif et le passif sont décomptabilisés.

Un passif financier est par ailleurs décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

2.1.19 Charge d'impôt

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits :

- en capitaux propres pour l'impact des impôts différés relatifs aux éléments reconnus antérieurement en capitaux propres,
- dans le résultat de la période au cours de laquelle le changement de taux est décidé, en fonction d'un échéancier de débouclage prévisionnel, pour tous les autres impôts différés.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées, historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement

exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

2.1.20 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités et les placements à court terme liquides, facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sous déduction des découverts bancaires.

Les valeurs mobilières de placement souscrites par le Groupe ONET SA correspondant à cette définition sont comptabilisées au sein du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût amorti.

2.1.21 Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés au coût qui correspond à la juste valeur, nette des coûts de transaction. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.1.22 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Le groupe applique la norme IFRS 15 selon laquelle un bien ou un service promis devra être reconnu séparément en revenu s'il est « distinct », c'est-à-dire si les deux conditions suivantes sont remplies :

- Les prestations sont distinctes par nature : le client peut bénéficier du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources facilement disponibles,
- Les prestations sont distinctes par contrat : la promesse faite par la société de transférer le

bien ou le service au client est identifiable séparément des autres promesses contenues dans le contrat.

Pour chaque obligation de performance identifiée, l'entité détermine au début du contrat si l'obligation de performance est satisfaite :

- En continu : le revenu est alors comptabilisé à l'avancement,
- A une date spécifique : le revenu est alors comptabilisé à l'achèvement.

Une obligation de performance est satisfaite en continu si elle répond à au moins l'un des trois critères suivants :

- Le client reçoit les avantages du service au fur et à mesure que l'entité exécute son obligation de performance,
- Le client reçoit le contrôle de l'actif au fur et à mesure que l'entité le construit,
- L'actif n'a pas d'usage alternatif et l'entité dispose à tout moment d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date (double condition),

Si aucun de ces critères n'est rempli, l'obligation de performance est considérée comme satisfaite à une date donnée.

S'agissant des prestations à long terme dont l'exécution s'échelonne sur différentes périodes, lorsque l'obligation de performance doit être reconnue à l'avancement selon IFRS15, le Groupe applique la méthode de l'avancement financier. Les produits sont déterminés en appliquant au chiffre d'affaires total du marché, le ratio « coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date de clôture / total des coûts estimés du contrat ».

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée dans le résultat opérationnel de la période. Les travaux en cours sur prestations à long terme sont comptabilisés pour leur prix de vente et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux.

L'encours de travaux est comptabilisé au bilan soit en « Créances clients et autres créances » s'il est positif (Facture à établir) soit en « Autres dettes » s'il est négatif (Produit constaté d'avance). Il est calculé par obligation de performance en appliquant le pourcentage d'avancement financier au montant du chiffre d'affaires total prévu au marché, déduction faite des facturations émises au client à la date de clôture. Le pourcentage d'avancement financier correspond au rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date de clôture et le total des coûts estimé du contrat.

2.1.23 Résultat opérationnel

Le résultat de l'activité opérationnelle comprend l'ensemble des revenus et des charges d'exploitation.

Il comprend notamment les coûts opérationnels des pensions et retraites, la participation des salariés, les variations de juste valeur (hors instruments financiers de couverture), les loyers exclus de l'application de la norme IFRS16, les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles, la contribution à la valeur ajoutée des entreprises, les dépréciations d'actifs (y compris celles sur les goodwill) et les résultats de cession des filiales cédées au cours de l'exercice.

Il comprend aussi l'ensemble des crédits d'impôts liés à ces charges opérationnelles.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les charges et produits financiers, les résultats sur cession des actifs financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et créances financières), les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités non poursuivies.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur les lignes du résultat opérationnel intitulées « Autres produits et charges opérationnels ».

Ces lignes incluent principalement :

- Les frais de transactions et les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation,
- Les charges liées aux plans de restructuration,
- Les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT).

2.1.24 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier brut, des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et des autres produits et charges financières.

2.1.25 Actifs courants et non courants, Passifs courants et non courants

▪ Actifs courants et non courants :
Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ».

▪ Passifs courants et non courants :
Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants », de même que les passifs détenus dans le but d'être négociés.
Tous les autres passifs sont classés en « Passifs non courants ».

2.1.26 Contrats de location

Le preneur d'un contrat de location qui rentre dans le champ d'application de la norme IFRS 16 Contrats de location, reconnaît :

- Une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée :

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux non encore versés ainsi que des paiements liés aux options que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

La durée du contrat retenue pour calculer la dette de location est déterminée à la suite de l'analyse économique des éventuelles options de résiliation anticipée, d'extension, de renouvellement et d'achat de l'actif sous-jacent, incluses dans la durée exécutoire du contrat.

Ce montant est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est d'une part augmenté pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif et d'autre part diminué des loyers payés.

Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ils sont déterminés en tenant compte de la durée du contrat.

- Un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée :

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu :

- Les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ainsi que
- L'estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire. Les agencements indissociables des biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat retenue et la durée d'utilisation estimée.

Cette approche est conforme à la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 relative à la durée des contrats de location.

Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre. Dans les autres cas, les droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilisation raisonnablement certaine des actifs sous-jacents.

Par la suite, la dette et le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent doivent être ré-estimés pour prendre en compte les situations suivantes :

- La révision de la durée de location,
- Toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option,
- La ré-estimation des garanties de valeur résiduelle,
- La révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers,
- Les modifications des montants de loyers.

Les principales exemptions prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Exclusion des contrats de courte durée (inférieurs à 12 mois),
- Exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les loyers relatifs aux contrats exclus du champ d'application de la norme IFRS 16 ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, sont comptabilisés en charges opérationnelles et sont présentés dans les flux nets de trésorerie des activités opérationnelles, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

- Des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé :

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 16 sont ventilés entre la charge financière et le remboursement du principal du passif locatif.

Ils sont reconnus dans les flux sur opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

3 Notes annexes aux états financiers

3.1 Principaux événements de l'exercice

3.1.1 Principales évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de 75 sociétés en 2024, dont 72 consolidées selon la méthode de l'intégration globale et 3 par mise en équivalence.

La liste des sociétés consolidées est fournie en note 3.17.

- Acquisitions et prises de contrôle de société :
 - En avril 2024, Onet SA a fait l'acquisition des activités Propreté/Facility management et Logistique d'ISS France (cf note 3.1.2).
 - Le 12 juillet 2024, Onet SA a fait l'acquisition de 100% des titres de Technoplus Industries et de SDMS avant de revendre 70% des titres de Technoplus Industrie à Technic Atome le 18 octobre (cf note 3.1.3)

- Opérations internes de restructuration :
 - Fusion d'Onet Brasil dans Onet Sormiou le 30 septembre 2024.
 - Fusion inversée d'Onet Sormiou dans Centro le 29 novembre 2024. Centro détient désormais les sociétés SM21 Engenharia e Manutencao, Onet Engenharia e Manutencao et Onet Seguranca.
 - Opération d'apport partiel d'actif suite au transfert du fonds de commerce de Onet SA et Onet Logistique vers Onet Services.

A titre comparatif, les principales variations de périmètre de l'exercice 2023 étaient dues à :

- L'acquisition de la société MTL en Espagne.
- Un rachat aux partenaires de la société de droit britannique Euroliance de leur part résiduelle de 66%.
- La cession du fonds de commerce de l'activité désamiantage par la société Onet Technologies ND le 28 février 2023 pour 0.4 millions d'euros.
- La vente de la société Entreprise Brunelle à un tiers pour 2.1 millions d'euros le 30 septembre 2023.
- La liquidation en Espagne de la société Impacto Servicios Generales.
- La fusion Holding Reinier/ Onet SA au 1^{er} décembre 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

Des informations complémentaires concernant l'impact de ces opérations sont fournies au paragraphe 3.4.2.

3.1.2 Acquisition des activités d'ISS France (renommées Connect)

Un « put option » avait été signé fin 2023 en vue de l'acquisition des activités propriété, Facility management et logistique industrielle d'ISS France. L'opération a pu être réalisée en avril 2024 au terme de la procédure d'information consultation des représentants du personnel et après approbation de l'autorité de la concurrence. Le périmètre, qui comprend 4 sociétés, a représenté 290 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2024 (depuis l'acquisition) et 392 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2024. L'effectif est d'environ 14 000 salariés.

Conformément à la norme IFRS 3R (regroupements d'entreprises), le Groupe a procédé à l'allocation du prix d'acquisition. Les actifs et passifs à la juste valeur s'élèvent à :

En milliers d'euros	Juste valeur à la date d'acquisition du 9 avril 2024
ACTIFS	
Actifs non courants	38 323
Immobilisations incorporelles	7 858
Immobilisations corporelles	6 890
Autres actifs financiers	19 817
Actif d'impôts différés	3 758
Actifs courants	123 946
Stocks et travaux en cours	76
Créances clients et autres débiteurs	90 269
Autres actifs courants	1 415
Trésorerie et équivalent de trésorerie	32 186
Total des actifs	162 269
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	
Capitaux propres	28 828
Réserves	28 828
Passifs non courants	14 052
Emprunts et dettes financières	2 347
Engagements envers le personnel	7 192
Autres provisions	4 513
Passifs courants	119 388
Emprunts et concours bancaires à court terme	85
Provisions à court terme	3 645
Fournisseurs et autres créditeurs	113 745
Autres passifs courants	1 914
Total des capitaux propres et des passifs	162 269

Ces entités ont été achetées pour un euro symbolique et un ajustement de prix lié à la dette nette d'un montant de 7 548 milliers d'euros a été versé en juillet 2024.

Compte tenu de la situation nette de 28 828 milliers d'euros, un goodwill de 21 280 milliers d'euros a été comptabilisé en autres produits opérationnels.

Ce goodwill est lié à la volonté des vendeurs de céder ces entités dont la situation financière était particulièrement dégradée, avec des résultats en repli depuis plusieurs années.

Un plan d'action a été mis en place par le Groupe pour améliorer la rentabilité de ces sociétés acquises. Ce plan inclut une réorganisation des fonctions support du GIE Assistance Connect et la signature en janvier 2025 d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

3.1.3 Acquisition de SDMS et TPI

Le 12 juillet 2024, Onet SA a fait l'acquisition de 100% de TPI, qui détenait SDMS (8.7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024). Une quote-part de 70% de la société TPI a ensuite été vendue à Technic Atome, après une opération de cession interne des titres SDMS à Onet SA. L'analyse des faits et circonstances de l'opération a conduit le Groupe à traiter TPI comme étant sous influence notable sur la totalité de la période et à la consolider à ce titre selon la méthode de la mise en équivalence.

Compte tenu du prix de 17.730 milliers d'euros payé pour l'acquisition de SDMS, le goodwill a été calculé de manière provisoire à 3 715 milliers d'euros en tenant compte de la revalorisation d'un bien immobilier pour 3 millions d'euros et d'une valorisation de la clientèle de 4 millions d'euros.

3.2 Actifs non courants

3.2.1 Immobilisations incorporelles nettes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Frais de développement immobilisés	3 319	3 167
Brevets et licences	101 818	76 287
Droits au bail	140	53
Clientèle	33 375	32 841
Autres immobilisations incorporelles	10 079	13 315
Valeurs brutes	148 731	125 664
Frais de développement immobilisés	3 001	2 871
Brevets et licences	83 333	60 688
Droits au bail		
Clientèle	28 310	30 992
Autres immobilisations incorporelles	185	141
Amortissements et Dépréciations	114 829	94 692
Immobilisations incorporelles valeurs nettes	33 902	30 971

3.2.1.1 Variation de l'exercice

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur Nette
Valeur au 31 décembre 2023	125 664	-94 692	30 971
Augmentation	7 682	-12 344	-4 662
Diminution	-4 597	4 729	132
Ecart de conversion	-3 573	3 507	-66
Autres variations (y compris périmètre)	23 555	-16 028	7 528
Valeur au 31 décembre 2024	148 731	-114 829	33 902

3.2.2 Regroupements d'entreprises

3.2.2.1 Goodwill

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciations	Valeur Nette
Valeur au 31 décembre 2023	360 598	-48 710	311 888
Augmentation	3 715		3 715
Diminution			0
Sorties de périmètre			0
Ecart de conversion	-6 992		-6 992
Valeur au 31 décembre 2024	357 321	-48 710	308 611

3.2.2.2 Tests de perte de valeur

- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur son actif immobilisé.

- Goodwill :

Les regroupements d'UGT retenus par le Groupe sont les suivants :

- UGT des activités Propreté
- UGT des activités Sécurité et Accueil
- UGT des activités Aéroportuaire
- UGT des activités Logistique
- UGT des activités d'Onet Technologies
- UGT des activités de la Direction Internationale
- UGT des autres activités.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a réalisé un test de perte de valeur par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de ces UGT et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT sur la base des éléments suivants :

- Le Business Plan couvrant la période 2025-2029
- Les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du Business Plan, corrigés le cas échéant
- Le taux d'actualisation est spécifique par UGT et s'élève à :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Propreté	9,07%	8,38%
Sécurité & Accueil	7,60%	8,23%
Aéroportuaire	9,91%	9,63%
Logistique	10,49%	9,91%
Onet Technologies	8,94%	8,84%
International(*)	9,74%	9,18%
Autres activités	9,96%	9,50%

(*) Compte tenu des particularités des taux liés à chaque pays, le WACC utilisé est un WACC spécifique par pays pondéré en fonction des flux de chaque pays sur la durée du BP.

- Le taux de croissance utilisé pour l'extrapolation des flux de trésorerie au-delà de la période de projection (5 ans) est de 2%.

L'évolution de l'environnement économique et du cadre législatif et réglementaire peut avoir un impact sur l'estimation des valeurs d'utilité.

Ces tests n'ont pas mis en évidence une perte de valeur des UGT.

Une variation du taux d'actualisation de plus 1 point et une variation de moins 1 point du taux de croissance à l'infini ne conduit pas à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable de ces UGT.

3.2.3 Immobilisations corporelles nettes

3.2.3.1 Décomposition par nature des immobilisations

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Terrains	6 061	6 752
Constructions	178 648	140 752
<i>dont valeur d'usage des constructions prises en location</i>	95 337	74 873
Installations techniques, matériels	180 959	161 871
<i>dont valeur d'usage des matériels pris en location</i>	37 663	26 613
Autres immobilisations corporelles	112 405	96 287
<i>dont valeur d'usage des autres immobilisations corporelles prises en location</i>	47 901	35 836
Valeurs brutes hors immeubles de placement	478 072	405 662
Immeubles de placement	5 594	5 966
Valeurs brutes totales	483 666	411 629
Terrains	-472	288
Constructions	-82 163	68 493
<i>dont valeur d'usage des constructions prises en location</i>	-39 600	32 319
Installations techniques, matériels	-131 983	124 980
<i>dont valeur d'usage des matériels pris en location</i>	-16 236	12 942
Autres immobilisations corporelles	-63 381	61 988
<i>dont valeur d'usage des autres immobilisations corporelles prises en location</i>	-21 461	19 818
Immeubles de placement	-1	-13
Amortissements et Dépréciations	-277 999	255 736
Immobilisations corporelles valeurs nettes	205 667	155 893

3.2.3.2 Variation de l'exercice

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur Nette
Valeur au 31 décembre 2023	411 629	-255 736	155 893
Augmentation	93 453	-50 441	43 012
Diminution	-59 900	52 267	-7 634
Ecart de conversion	-1 564	655	-909
Réévaluation Immeuble de placement			
Modifications et sorties de contrats IFRS16			
Autres variations (y compris périmètre)	40 048	-24 743	15 306
Valeur au 31 décembre 2024	483 666	-277 998	205 668

3.2.3.3 Informations concernant les contrats de location

Les variations des droits d'utilisation des biens loués inclus dans les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Constructions	Installations techniques, matériels	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 31 décembre 2023	42 534	10 279	19 479	72 293
Nouveaux contrats	24 223	14 534	22 594	61 351
Modifications	1 872	348	1 470	3 690
Dotations aux amortissements	-11 698	-7 384	-13 943	-33 025
Sorties de contrat	-275	-343	-1 065	-1 682
Ecart de change	6	-16	-29	-39
Valeur nette au 31 décembre 2024	56 663	17 418	28 506	102 587

3.2.4 Immeubles de placement

Les immeubles de placement, pour l'essentiel représentés par des appartements à usage locatif privés, sont loués dans le cadre de baux à long terme et ne sont pas occupés par le Groupe.

Une évaluation a été réalisée par un expert évaluateur en immobilier inscrit près de la cour d'appel d'Aix en Provence en juin 2023. Leur juste valeur, inscrite dans les comptes consolidés, est estimée à 5 594 milliers d'euros versus 5 980 milliers d'euros en 2023 à la suite de la cession de deux biens sur la période.

3.2.5 Participations dans les partenariats et entreprises associées

La ligne « Participation dans les partenariats et entreprises associées » est liée à la société Technoplus Industrie pour 4 560 milliers d'euros et inclut un Goodwill de 15 270 milliers d'euros.

Au compte de résultat, la ligne « quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence » de -4 722 milliers d'euros est attribuable en totalité à la société Technoplus Industrie.

En milliers d'euros	Entreprises associées	Partenariats	Sociétés mises en équivalence
Valeur au bilan au 31 décembre 2023	145	0	145
Quote-part dans le résultat	-246		-246
Provision sur titres mis en équivalence	-7 551		-7 551
Ecart de conversion	7		7
Entrée de périmètre	12 358		12 358
Valeur au bilan au 31 décembre 2024	4 711	0	4 711

3.2.6 Actifs financiers

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Instruments dérivés	2 424	5 652
Titres de participation non consolidés	111	129
Dépôt et cautionnements (*)	9 804	8 395
Prêts et autres immobilisations financières (**)	26 153	8 731
Valeur brute des actifs financiers	38 492	22 906
Dépréciations	-5 683	-6 801
Valeur nette	32 809	16 105

(*) Dont dépôts et garanties liés au financement court terme, 5 004 milliers d'euros en 2024 et 5 443 milliers d'euros en 2023

(**) Dont 18 475 milliers d'euros de prêts liés à l'effort construction pour le périmètre Connect en 2024

3.2.7 Autres actifs à long terme

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Autre créance long terme	237	284
Part à plus d'un an de la créance liée au CICE	0	0
Autres actifs long terme	237	284

3.3 Actifs courants

3.3.1 Stocks et travaux en-cours

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Stocks de matières premières	2 605	2 094
Stocks d'en cours		
Stocks de produits finis		
Stocks de marchandises	12 303	11 071
Autres approvisionnements	73	
Valeur brute des stocks et travaux en cours	14 981	13 165
Dépréciations	-1 761	-1 311
Valeur nette	13 220	11 853

3.3.2 Créances clients et autres débiteurs

3.3.2.1 Décomposition des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Clients et comptes rattachés	508 360	425 608
Créances sociales	4 016	4 926
Créances fiscales	36 360	26 355
Débiteurs divers (*)	44 405	8 627
Valeur brute des créances clients et autres créances	593 140	465 515
Dépréciations	-16 268	-15 102
Valeur nette	576 873	450 414

(*) dont 31 856 milliers d'euros de produit à percevoir des vendeurs d'ISS France

3.3.2.2 Actifs et passifs liés aux contrats à long terme

Les montants au bilan qui correspondent à la régularisation entre le chiffre d'affaires facturé et la quote-part de résultat à terminaison à prendre en compte par rapport au pourcentage d'avancement sont les suivants :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Factures à établir	22 028	23 001
Produits constatés d'avance	-21 756	-23 650
Actif net relatif aux contrats long terme	272	-649

3.3.2.3 Variation des dépréciations

En milliers d'euros	Valeur début	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Valeur fin
Clients	-15 092	-7 758	6 457	1 579	-1 445	-16 259
Autres créances	-9	0	0			-9
Total des dépréciations	-15 102	-7 758	6 457	1 579	-1 445	-16 268
Dotations et reprises d'exploitation		-7 689	6 309	1 579		
Dotations et reprises financières		-70	148			

3.3.3 Actifs et passifs d'impôt exigible

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Actifs d'impôt exigible	6 485	4 413
Passifs d'impôt exigible	-13	1 477
Valeur nette au bilan	6 497	2 937

3.3.4 Autres actifs courants

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Charges constatées d'avance	16 613	12 107
Valeur nette	16 613	12 107

3.3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

3.3.5.1 Décomposition de la trésorerie au bilan

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Disponibilités	205 899	167 204
Valeurs mobilières de placement	3 012	12
Valeur brute de la trésorerie	208 911	167 216
Dépréciations	-12	-12
Valeur nette	208 899	167 204

3.3.5.2 Trésorerie nette du tableau des flux

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Disponibilités (**)	205 899	167 204
Concours bancaires courants créditeurs	-7 457	-2 715
Valeurs mobilières de placement nettes	3 000	0
Total de la trésorerie nette du tableau des flux	201 442	164 489

(**) Dont disponibilités liées au factor : 46 582 milliers d'euros en 2024 et 54 426 milliers d'euros en 2023.

3.3.6 Cessions de créances

Comme les années précédentes, le Groupe a procédé, en décembre 2024, à des opérations de cessions de créances de nature commerciale auprès de BNP Factor pour un montant de 14 millions d'euros.

Une opération ponctuelle de cession de créances commerciales auprès de CM Factoring, pour un montant de 19 millions d'euros, a également été réalisée en décembre 2024.

Au regard d'IFRS9 ces opérations sont déconsolidantes.

Décomposition des opérations :

En milliers d'euros	Année 2024	Année 2023
Premier semestre	-	-
Second semestre	32 996	42 049

3.3.7 Besoin en fonds de roulement

3.3.7.1 Décomposition de la variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Variation des stocks	884	-109
Variation des fournisseurs	-13 198	10 405
Variation des dettes et créances sociales	-13 203	-8 287
Variation des dettes et créances fiscales	9 544	-6 420
Variation de la participation des salariés	191	-58
Variation des clients	2 195	3 749
Variations diverses	24 931	2 434
Variation de l'exercice	11 344	1 714

Convention de signe des montants : positif égal à un besoin et négatif égal à une ressource.

3.4 Capitaux propres consolidés

3.4.1 Décomposition par nature

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Capital	115 113	115 113
Primes d'émission	29 457	29 282
Actions propres	0	0
Réserve légale	12 003	12 003
Réserve de conversion	-24 608	-14 495
Autres réserves consolidées et report à nouveau	156 432	123 234
Réserves	173 283	150 023
Résultat consolidé attribuable aux actionnaires de la société mère	46 863	37 218
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	3
Réserve de conversion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	1
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	366	361
Auto-contrôle attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle	365	365
Capitaux propres	335 625	302 720

Le capital est composé de 11 511 342 actions au nominal de 10 euros.

Le montant des dividendes versés en 2024 s'élève à 4 901 milliers d'euros.

3.4.2 Incidence des variations de périmètre et des transactions entre actionnaires

L'impact des différentes opérations décrites aux notes 3.1.1 sur les variations de périmètre présentées dans le tableau de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie des états financiers est le suivant pour les années 2024 et 2023 :

En milliers d'euros	Variation des capitaux propres attribuable aux actionnaires de la société mère (1.4)	Variation des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1.4)	Variation totale des capitaux propres (1.4)	Impact en activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (titres et entrée de trésorerie nette) (1.5)	Impact en activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (1.5)	Goodwill si >0 (3.2.2) Badwill si <0 (3.7.2)
Acquisition des société du périmètre Connect				24 553	-	-21 280
Acquisition des sociétés SDMS et Technoplus Industrie				-18 707	-	3 715
Acquisition de titres Centro par Onet Sormiou					-1 591	
TOTAL DES VARIATIONS DE PERIMETRE 2024	0	0	0	5 847	-1 591	-17 565

En milliers d'euros	Variation des capitaux propres attribuable aux actionnaires de la société mère (1.4)	Variation des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (1.4)	Variation totale des capitaux propres (1.4)	Impact en activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (titres et entrée de trésorerie nette) (1.5)	Impact en activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé (1.5)	Goodwill (3.2.2)
Changement de pourcentage de détention des filiales suite à la fusion Holding Reinier/Onet SA	132	-132	-	0	-	
Cession de la société entreprise Brunelle				1 744	-	-576
Acquisition de la société MTL				-4 706		3 960
Cession du fonds de commerce de l'activité désamiantage				406		
TOTAL DES VARIATIONS DE PERIMETRE 2023	132	-132	0	-2 557	0	3 384

3.5 Passifs non courants

3.5.1 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	126 482	135 633
Emprunts obligataires	0	0
Dettes sur biens loués	76 097	52 239
Participation des salariés	768	639
Dépôts et cautionnements reçus	17	17
Autres	1 810	4 113
Total	205 173	192 640
Les échéances des dettes portant intérêt sont les suivantes :		
De 1 à 5 ans	194 529	182 215
A plus de 5 ans	10 644	10 425
Total	205 173	192 640

La part à plus de 5 ans de la dette est uniquement liée aux contrats de location retraités à la suite de l'application de la norme IFRS16.

3.5.2 Provisions

3.5.2.1 Tableau récapitulatif des provisions

En milliers d'euros	2023.12	Dotation	Reprises utilisée	Reprises non utilisées	Autres variations	2024.12
Provisions pour risques et charges						
Avantages postérieurs à l'emploi	40 213	7 330	6 566		-812	40 166
Médailles du travail	6 295	191	3 426		1 473	4 533
Sous-total des engagements envers le personnel	46 508	7 521	9 992	0	661	44 699
Provision pour garantie	-					0
Provision pour pertes sur contrat	55	1	908		908	57
Autres provisions non courantes	2 542	3 139	3 010		3 426	6 097
Total des provisions non courantes	49 105	10 661	13 909	0	4 996	50 852
Avantages postérieurs à l'emploi	8 393	515	1 372		4 810	12 347
Médailles du travail	1 010				-16	994
Sous-total des engagements envers le personnel	9 404	515	1 372	0	4 794	13 342
Provisions pour litiges	14 055	3 839	3 096	1 907	3 621	16 512
Provisions pour pertes sur contrats	4 425	561	1 514		0	3 472
Provision pour autres risques		957				957
Provision pour autres charges	2 254	19 882	89		-18	22 028
Total des provisions courantes	30 138	25 754	6 071	1 907	8 397	56 311
Total	79 243	36 415	19 980	1 907	13 393	107 163
Dont dotations et reprises						
-opérationnelles		34 834	19 886	1 907		
-financières		1 581	94			

Les provisions pour litiges incluent les provisions pour litiges prud'homaux.

3.5.2.2 Provisions relatives aux engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Indemnités de départ en retraite France	52 509	48 643
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Régime de retraite Suisse		
Médailles du travail	5 528	7 306
Total	58 037	55 949

Le Groupe cotise aux plans de retraite de ses salariés en conformité avec la loi par une contribution basée sur les salaires versés aux organismes gouvernementaux compétents. La société ne supporte aucune provision actuarielle en liaison avec ces plans à cotisation définie.

▪ Avantages postérieurs à l'emploi : indemnités de fin de carrière

En France, les conventions collectives obligatoires prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques qui consistent en un paiement forfaitaire calculé sur la base des droits de la convention collective du secteur auquel le salarié est rattaché.

Conformément aux règles d'évaluation définies par le Groupe pour le calcul de l'engagement social au titre de cet avantage post-emploi, la revue triennale des hypothèses à long terme applicables au calcul de cet engagement a été réalisée en 2024.

Les hypothèses appliquées sont résumées dans le tableau suivant :

	2024	2023
Taux d'actualisation *	3,50%	3,25%
Taux d'évolution des salaires **	Table par age +25bp	Table par age +25bp
Table de mortalité	INSEE F/H 2018-2020	INSEE F/H 2017-2019
Turn-over***	Oui	Oui
Age de départ	62 ans à 64 ans (pour les non-cadres) et 65 ans pour les cadres	62 ans à 64 ans (pour les non-cadres) et 65 ans pour les cadres
Modalité de départ	Volontaire	Volontaire
Duration du passif social	7,4 ans	8,2 ans
Taux moyen de charges sociales	45,9%	45,2%
Durée de contrat pour les ouvriers	ISS Facility Services: 4 ans pour les ouvriers Onet : 4 ans pour les ouvriers dépendant des CCN suivantes : Propreté, Entreprises de prévention et sécurité et Manufer	-

* En France, le taux d'actualisation des engagements à long terme envers le personnel a été fixé au 31 décembre 2024 à 3,50%. Ce taux a été déterminé sur la base du rendement des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturation de l'engagement.

** Y inclus toutes les hypothèses d'évolution de carrière, promotions, ancienneté et autres en fonction des catégories socioprofessionnelles.

*** Un taux de turn-over interne à l'entreprise est appliqué.

Une durée de contrat de 4 ans s'applique désormais pour les ouvriers dépendant des conventions collectives Propreté, Entreprises de prévention et sécurité et Manufer. Cette hypothèse s'applique également pour les ouvriers de la société ISS Facility Services.

L'évolution de la provision pour indemnités de fin de carrière s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	48 643	48 408
Coût des services rendus sur l'exercice	4 587	4 004
Coût financier	1 579	1 630
Prestations versées sur l'exercice	-4 852	-3 359
Reprise Licenciements	-2 165	-1 693
Coût des services passés	1 054	-2 181
Plan social économique	-586	-
Effet des variations de périmètre et des écarts actuariels	-2 159	1 834
Effet des variations de périmètre (KP)	6 407	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	52 509	48 643

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

L'effet des variations de périmètre et des écarts actuariels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Modification des tables de turn-over	320	-
Application des dates de fin de contrat	-8 823	-
Changement du taux d'augmentation des salaires	2 941	-
Changement de tables de mortalité	20	172
Changement de taux d'actualisation	-911	1 865
Changement de taux de charges sociales	595	-
Autres écarts actuariels de la période (données)	3 699	-204
Total des écarts	-2 159	1 834

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,25% du taux d'actualisation porte l'engagement pour indemnités de départ en retraite France à 51 589 milliers d'euros.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2023 et 2024 au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Coût des services rendus sur l'exercice	-4 587	-4 004
Coût des services passés	1 054	2 181
Coût financier	-1 579	-1 630
Total des charges liées aux engagements	-5 112	-3 453

❖ Autres avantages long terme

▪ Médailles du travail

Le Groupe comptabilise une provision pour médailles du travail dans ses comptes individuels et consolidés suivant les méthodes préconisées par l'IAS19.

Les hypothèses actuarielles à long terme, qui ont fait l'objet d'une revue en 2024 selon les mêmes méthodes que celles décrites pour les indemnités de fin de carrière, sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation *	3,50%	3,25%
Taux d'évolution des salaires **	Table par âge par catégorie	Table par âge par catégorie
Table de mortalité	INSEE F/H 2018-2020	INSEE F/H 2017-2019
Turn-over***	Oui	Oui
Age de départ	65 ans pour les cadres et de 62 ans à 64 ans pour les non-cadres	65 ans pour les cadres et de 62 ans à 64 ans pour les non-cadres
Duration du passif social	6,3 ans	6,2 ans
	ISS Siège & Holding et ISS Facility Services:	
	100 % pour tous les employés dont le matricule commence par 0014 (« Lot 14 »)	
Taux de demande des médailles	25 % pour tous les autres employés	N/A
	Onet:	
	25 % pour les ouvriers	

L'évolution de la provision pour médailles du travail s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	7 305	6 978
Coût des services rendus sur l'exercice	914	821
Coût financier	249	244
Prestations versées sur l'exercice	-1 123	-921
Coût des services passés	-	-
Ecart de conversion	-288	-
Effet des écarts actuariels (impact en résultat)	-2 697	183
Effet des variations de périmètre (impact en capitaux propres)	1 166	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	5 528	7 305

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,25% du taux d'actualisation porte l'engagement pour médailles du travail à 5 444 milliers d'euros.

Les éléments comptabilisés en résultat sur les exercices 2023 et 2024 sont les suivants :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Coût des services rendus sur l'exercice	-914	-821
Coût des services passés	0	
Plan social économique	288	
Coût financier	-249	-244
Ecart actuariels	2 697	-183
Total des charges liées aux engagements	1 822	-1 248
Reprises de provisions liées aux versements de l'exercice	1 123	921
Impact net sur le résultat de l'exercice	2 944	-327

L'effet des variations de périmètre et des écarts actuariels se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Modification des tables de turn-over	-235	0
Changement de tables d'augmentation des salaires	263	0
Changement de tables de mortalité	2	18
Changement de taux d'actualisation	-84	216
Application du taux de demande des médailles	-2 612	-
Entrée/sorties de périmètre (par résultat)	-	-
Autres écarts actuariels de la période (données)	-31	-52
Total des écarts	-2 697	183

3.6 Passifs courants

3.6.1 Dettes financières à court terme

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Emprunt auprès des établissements de crédit	97 088	84 095
Dettes sur biens loués	30 220	20 760
Autres dettes financières	581	394
Concours bancaires	7 457	2 715
Total des dettes à court terme	135 346	107 965

Le contrat d'affacturage en place actuellement a été contracté avec CIC Factor le 17 octobre 2022, il est depuis porté par les sociétés participantes Onet Services, Main Sécurité et Onet Logistique.

Il s'agit d'un contrat d'affacturage confidentiel (« non notifié ») comportant un mandat de gestion et de recouvrement non rémunéré confié au Groupe par CIC Factor et un recours contre le cédant.

Le montant de la dette envers le factor qui figure sur la ligne « emprunts auprès des établissements de crédit » s'élève au 31 décembre 2024 à 41 003 milliers d'euros contre 47 008 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les flux de l'exercice relatifs au factor, inscrits dans l'état des flux de trésorerie en activités de financement s'élèvent à - 6 005 milliers d'euros contre 28 005 milliers d'euros en 2023.

3.6.2 Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont enregistrés initialement en dettes pour leur prix d'exercice, en contrepartie des capitaux propres. S'ils sont significatifs, les effets liés à d'éventuels changements d'estimations sont reconnus en contrepartie des autres produits et charges d'exploitation et ceux résultant de la désactualisation de ces dettes en charges financières.

En milliers d'euros	2023.12	Autres produits d'exploitation (variation de juste valeur)	Trésorerie	Conversion	Autres	2024.12
Dettes envers les vendeurs de Centro	3 159		-858	-443		1 858
Dettes sur investissements à LT	3 159	0	-858	-443	0	1 858
Total des dettes sur investissements	3 159	0	-858	-443	0	1 858

3.6.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Fournisseurs et comptes rattachés	135 758	87 845
Avances et acomptes reçus sur commande	15 113	15 339
Dettes sociales	308 115	238 310
Dettes fiscales	135 579	115 026
Fournisseurs d'immobilisations	5 252	5 090
Dettes diverses (*)	8 197	3 457
Total des dettes fournisseurs et autres dettes	608 014	465 067

(*) Comprend 5 millions d'euros de produit à recevoir de la part des vendeurs d'ISS France

3.6.4 Autres passifs courants

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Produits constatés d'avance	33 937	26 859
Total des autres passifs courants	33 937	26 859

3.6.5 Passifs éventuels

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales et sociales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par le Groupe et leurs experts, ont fait l'objet de provisions. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

3.7 Instruments financiers

3.7.1 Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	2024.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9			
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Instruments dérivés
Autres actifs financiers	32 809	32 809	30 385		2 424	2 424
Créances clients et autres débiteurs	583 357	583 357	583 357			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205 899	205 899	205 899			
ACTIFS	822 065	822 065	819 641	-	2 424	2 424

En milliers d'euros	2024.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9	
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Instruments dérivés
Passifs financiers non courants	205 173	205 173	205 173	0
Fournisseurs et autres créditeurs	608 001	608 001	608 001	0
Passifs financiers courants	135 346	135 346	135 346	0
Dettes sur investissements	1 858	1 858	0	1 858
Autres passifs non courants	433	433	153	280
Autres passifs courants	33 937	33 937	33 937	0
PASSIFS	984 746	984 746	982 609	2 138

(*) Le Groupe estime que la juste valeur n'est pas sensiblement différente de la valeur comptable.

3.7.2 Instruments financiers hors dérivés au 31 décembre 2023 (comparatif)

En milliers d'euros	2023.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9			
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Instruments dérivés
Autres actifs financiers	16 105	16 105	10 454		5 652	5 652
Créances clients et autres débiteurs	454 827	454 827	454 827			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	167 204	167 204	167 204			
ACTIFS	638 136	638 136	632 484	-	5 652	5 652

En milliers d'euros	2023.12		Ventilation par catégorie selon IFRS9	
	Valeur au Bilan	Juste valeur (*)	Coût amorti	Instruments dérivés
Passifs financiers non courants	192 640	192 640	192 640	-
Fournisseurs et autres créditeurs	466 544	466 544	466 544	-
Passifs financiers courants	107 965	107 965	107 965	-
Dettes sur investissements	3 159	3 159		3 159
Autres passifs non courants	598	598	167	431
Autres passifs courants	26 859	26 859	26 859	-
PASSIFS	797 763	797 763	794 174	3 590

(**) Le Groupe estime que la juste valeur n'est pas sensiblement différente de la valeur comptable.

3.7.3 Dérivés

Les montants des justes valeurs indiquées ci-dessus représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les instruments financiers dérivés du Groupe ONET SA sont tous classés dans le niveau 2 (cf. 2.1.10). Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés. La direction du Groupe ONET gère le risque de taux inhérent au financement négocié de sa dette à taux variable par le biais d'instruments dérivés. Souhaitant rendre éligible la totalité de ses dérivés à la comptabilité de couverture, le Groupe a réalisé la documentation requise depuis l'origine et à l'initiation de ces opérations. Cette documentation a été mise à jour périodiquement pour les besoins des arrêts semestriels et annuels du Groupe.

3.7.4 Relation de couverture au 31 décembre 2024

L'analyse des caractéristiques très proches des instruments dérivés et des sous-jacents a permis de démontrer l'existence d'une relation de couverture entre les éléments couverts et les instruments de couverture. Le caractère hautement probable des transactions futures attendues a également été démontré.

3.7.4.1 Sous-jacents

La dette à taux variable sur laquelle sont adossés les dérivés éligibles au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

Sous-jacents	Montants en milliers d'euros	Date de départ	Date d'échéance	Index	Type
Tranche A1	56 031	18/12/2020	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Tranche A2	40 343	18/12/2020	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Nouvelle dette	38 400	28/06/2022	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Tranche B	30 000	18/11/2024	28/06/2027	E3M	Dette à taux variable
Total	164 774				

Pour la partie long terme :

- Le 18 décembre 2020, ONET SA a signé un contrat de crédits syndiqué, à échéance décembre 2025. Le 28 juin 2022 un avenant au crédit a été mis en place avec une revue du montant des lignes à 390M€ et un rallongement de la durée avec une échéance à juin 2027. A cela s'ajoute la souscription d'une nouvelle dette le 28 juin 2022 en lien avec le rachat des minoritaires dont le montant de la ligne est de 60M€. A noter que sur l'exercice 2023, dans le cadre de la fusion entre ONET SA et Holding Reinier SAS, des avenants à ces contrats ont été signés le 21 décembre 2023.

- la tranche A1 pour un montant de 125 millions d'euros, intégralement tirée. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 56.031 millions d'euros,
- la tranche A2 pour un montant de 90 millions d'euros, intégralement tirée. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 40.343 millions d'euros,
- la tranche B (financement des croissances externes – ligne non couverte par des instruments dérivés) pour un montant de 75 millions d'euros. Tirage de 30m€ effectué le 18/11/2024. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 30 millions d'euros,
- la tranche C (crédit renouvelable – ligne non couverte par des instruments dérivés) pour un montant de 100 millions d'euros, non tirée au 31/12/2024.
- Nouvelle dette pour un montant de 60 millions d'euros, intégralement tirée. Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 38.400 millions d'euros.

Pour la partie court terme :

Contrat d'affacturage conclu le 17 octobre 2022 avec CIC Factor, dont l'encours financé s'élève au 31 décembre 2024 à -10.6 millions d'euros contre -12.1 millions d'euros l'année précédente.

3.7.4.2 Dérivés éligibles adossés (ayant démarré ou à départ décalé) au 31 décembre 2024

La décomposition des opérations éligibles à la comptabilité de couverture est la suivante au 31 décembre 2024 :

Instruments dérivés (taux)	Notionnel en milliers d'euros	Date de départ	Date d'échéance	Type	Départ décalé
BNP Cap	76 540	30/09/2021	18/12/2025	Cap E3M à 0%	-
ARKEA Cap	30 000	31/12/2020	31/12/2025	Cap E3M à 0%	-
Total (*)	106 540	-	-	-	-
Instruments dérivés (taux)	Notionnel en milliers d'euros	Date de départ	Date d'échéance	Type	Départ décalé
SG Cap	48 845	31/12/2025	28/06/2027	Cap E3M à 1%	31/12/2025
BNP Swap	24 423	31/12/2025	28/06/2027	Cap E3M à 2,941%	31/12/2025
Total	73 268	-	-	-	-
Instruments dérivés (change)	Notionnel	Date de départ	Date d'échéance	Type	Départ décalé
FXR-7627748	80 150	03/08/2023	30/05/2025	Vente à terme EUR/JPY = 146,69	
FXV-2770988	224 850	03/08/2023	30/05/2025	Vente à terme EUR/JPY = 146,69	
FXV - 4440150	17 395	14/06/2024	15/04/2025	Vente à terme 164,53	
FXV-4440159	17 395	14/06/2024	28/07/2025	Vente à terme 163,51	
FXW-310875	30	25/06/2024	28/02/2025	Vente à terme 1,475	
FXW-310882	70	25/06/2024	30/04/2025	Vente à terme 1,478	
FXW-310885	80	25/06/2024	30/06/2025	Vente à terme 1,481	
FXX-7342710	198	05/12/2024	18/08/2025	Vente à terme 1,4923	
FXX-7342713	156	05/12/2024	15/12/2025	Vente à terme 1,4988	

Au 31 décembre 2024, le Groupe ONET SA couvre sa dette à taux variable à hauteur de 60.4% (hors Tr.B). Le ratio de couverture passe à 45% si on inclut la Tr.B ; ce financement pourra être couvert selon les tendances du marché.

A noter qu'un complément de couverture avait été mis en place en juillet 2023 (BNP Swap 2.941%), ce qui permet d'atteindre un taux moyen de couverture sur dette (Tr. B comprise) de respectivement 63% et 64% sur la période 2026 - 2027.

3.7.4.3 Dérivés non éligibles

Tous les instruments sont qualifiés d'instrument de couverture.

3.8 Résultat opérationnel

3.8.1 Produits des activités ordinaires

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Ventes de produits finis	28 021	16 826
Ventes de biens et services	2 230 588	1 854 919
Ventes de marchandises	45 279	47 646
Total du chiffre d'affaires	2 303 888	1 919 391
Autres produits des activités ordinaires	4 240	5 307
Total du produit des activités ordinaires	2 308 128	1 924 697

Les autres produits de l'activité comprennent notamment les subventions d'exploitation.

3.8.2 Achats consommés

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Achats de marchandises	-24 042	-23 231
Variation de stocks de marchandises	1 288	28
Achats de matières premières	-8 241	-2 478
Variation de stocks de matières premières	-137	211
Achats non stockés mat. Et fournisseurs	-82 826	-75 727
Dotation/Reprise provision sur stocks	-135	-328
Production stockée	0	
Total des achats consommés	-114 093	-101 524

3.8.3 Charges externes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Services extérieurs (**)	-176 378	-138 302
Autres charges	-8 134	-2 485
Transferts de charges d'exploitation	9 322	3 907
Crédit d'impôt mécénat		-
Total des charges externes	-175 190	-136 881

(**) La charge comptabilisée au titre des loyers relatifs aux contrats exclus du champ d'application IFRS16 s'élève à 14 048 milliers d'euros pour 2024 (contrats de courte durée et de faible valeur).

3.8.4 Charges de personnel

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Rémunération du personnel	-1 306 078	-1 095 077
Charges sociales	-372 932	-295 877
Dotation aux provisions pour risques et charges	-6 363	-2 481
Reprise de provision pour risques et charges	15 007	9 797
Charges de sous-traitance, intérim	-170 346	-137 007
Transfert de charges de personnel	1 903	1 736
Participation des salariés	-5 384	-5 811
Crédits d'impôt	3 027	2 830
Total des charges de personnel	-1 841 165	-1 521 890

3.8.5 Impôts et taxes

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Contribution économique territoriale	-6 013	-6 090
Autres taxes assises sur les moyens humains	-47 986	-38 615
Taxes assises sur les moyens corporels de production	-1 410	-987
Taxes assises sur le chiffre d'affaires	-2 439	-2 110
Autres impôts et taxes	-341	-1 230
Total des impôts et taxes	-58 189	-49 032

3.8.6 Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Gains sur cession d'immobilisations incorporelles		46
Gains sur cession d'immobilisations corporelles		762
Variation de juste valeur des immeubles de placement		
Variation de juste valeur des compléments de prix sur acquisitions		731
Autres produits d'exploitation	5 409	
Quote-part de résultat sur op. faites en commun		340
Total des autres produits d'exploitation	5 409	1 879
Pertes sur cession d'immobilisations incorporelles	-71	
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	-517	0
Pénalités	-3 033	-2 658
Pertes sur créances clients	-2 047	-1 187
Autres charges (notamment liées aux prud'hommes)	-3 929	-1 379
Total des autres charges d'exploitation	-9 597	-5 224

3.8.7 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Frais sur titres Connect et SDMS	-487	
Produit à recevoir au titre de la restructuration Connect	27 144	
Charges liées aux litiges prud'homaux Connect	-818	
Charges de restructuration Connect	-7 434	
Amortissements accélérés IT Connect	-3 841	
Dotation aux provisions pour plan de restructuration Connect	-19 710	
Total des autres charges opérationnelles	-5 146	0
Badwill ISS	21 280	
Cession de l'activité Brunelle		725
Passage en charges du FDC valorisé chez Onet Services Industrie en 2022		-650
Total des autres produits opérationnels	21 280	75

3.9 Résultat financier

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-15 743	-14 518
Produits et charges relatifs aux instruments dérivés	3 782	4 025
Coût de l'endettement financier brut (a)	-11 961	-10 493
Produits de cession de VMP	9	3
Revenus des autres créances et VMP	258	621
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie(b)	267	624
Coût de l'endettement financier net : c = (a+b)	-11 694	-9 869
Dividendes	0	0
Produit des autres immobilisations financières.	999	1 178
Intérêts de retard sur créances clients	0	1
Gains de change	95	0
Autres produits financiers	505	0
Reprise des provisions financières	31	300
Total des autres produits financiers (d)	1 631	1 479
Dotation des provisions financières	-1 581	-1 632
Pertes de change	0	-169
Charges sur cession d'immobilisations financières	-727	45
Autres charges financières	-18	-483
Total des autres charges financières (e)	-2 326	-2 239
Résultat financier : (c+d+e)	-12 389	-10 628

La charge d'intérêts sur emprunts moyen/long terme supportée au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'est élevée à 9 200 milliers d'euros (commission de non-utilisation comprise) alors qu'elle était de 9 400 milliers d'euros en 2023. La variation s'explique par (i) une baisse des charges du Crédit Syndiqué 404 milliers d'euros, expliquée par une baisse de volume nuancée par l'effet taux (hausse de l'E3M de 0.5%, avec en moyenne un E3M 2024 de 3.7%) (ii) une progression des charges de 200 milliers d'euros en lien avec le financement BPI Capex, mobilisé à compter de juillet 2024.

Les impacts de la couverture de la dette Groupe sur les produits et charges relatifs aux instruments dérivés sont les suivants :

- Position nette sur le programme de couverture pour 3 780 milliers d'euros,
- Variation de juste valeur par le résultat pour 0 milliers d'euros,

En ce qui concerne le financement à court terme du Groupe, le coût de l'affacturage CIC s'élève à 129 milliers d'euros en 2024 pour 157 milliers d'euros en 2023.

3.10 Charge d'impôt sur le résultat

3.10.1 Analyse de la charge d'impôt au compte de résultat

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Charge d'impôt exigible	-7 735	-15 757
Charge (ou produit) net d'impôts différés	-1 090	1 605
Charge d'impôt sur le résultat	-8 826	-14 153

Détermination du taux d'impôt effectif :

En milliers d'euros	Base	Taux	Impôt
Résultat des activités poursuivies avant Impôt sur les sociétés	55 689		
Incidence des crédits d'impôt	3 373		
Résultat des entreprises associées	-4 122		
Produit ou (charge) d'impôt théorique	56 438	25.83%	-14 575
Incidence des :			
Déficits utilisés ou perdus			128
Déficits non activés			-3 590
Activations de déficits antérieurs			0
Différences permanentes social/fiscal			-815
Différences permanentes consolidation			9 918
Ecart de taux			109
Total de la charge d'impôt réelle		15.64%	-8 826

Les crédits d'impôt dont bénéficie le Groupe ont été comptabilisés en résultat opérationnel.

Les déficits non activés correspondent essentiellement à des déficits à l'étranger (établissements stables et sociétés), non comptabilisés en impôts différés actifs.

Les « différences permanentes social-fiscal » résultent principalement de charges non déductibles du résultat fiscal.

L'écart de taux résulte principalement de la différence entre le taux de réalisation de la preuve d'impôt et le taux d'imposition locale à l'étranger.

La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15 %, est entrée en application en France à compter de l'exercice 2024.

Sur la base du modèle de règles à date et des taux d'impôt actuellement en vigueur dans les pays où il est implanté, le groupe ne supporte aucun impact significatif de cette réforme sur ses comptes consolidés.

3.10.2 Impôts différés constatés au bilan

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Impôts différés actifs	24 235	22 703
Impôts différés passifs	4 731	4 256

La position nette de l'impôt différé au bilan se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Différences temporaires social-fiscal	4 720	4 751
Déficits fiscaux	261	203
Engagement au titre d'IAS 19	13 458	12 480
Instruments financiers dérivés	-667	-1 126
Actualisation des prêts effort construction	1 935	
Marge interne sur immobilisations	411	411
Opérations sur fonds de commerce sociaux	3 941	3 926
Ecart d'évaluation sur clientèle et bien immobilier	-1 297	-465
Taux d'intérêt effectif des emprunts	-336	-523
Immeubles de placement	-1 445	-1 544
Autres impôts différés (sur autres retraitements et comptes sociaux des filiales étrangères)	-1 478	334
Total	19 504	18 446

3.10.3 Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables non encore utilisés concernant les sociétés françaises s'élèvent à 417 169 milliers d'euros dont 417 106 milliers d'euros pour le périmètre Connect, ce qui représente une économie potentielle d'impôts non comptabilisée de 107 733 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne les sociétés étrangères, ce cumul s'établit en base à 32 462 milliers d'euros en 2024. La récupération de ces déficits fiscaux reportables n'est pas suffisamment probable pour donner lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif.

3.10.4 Impôt comptabilisé directement en capitaux propres

L'effet d'impôt qui figure dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-546	475
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	795	1 345
Changement de taux par les autres éléments du résultat global		
Total des impôts comptabilisés directement en capitaux propres	248	1 820

3.11 Informations sur les parties liées

❖ Rémunérations des organes de direction

L'ensemble des rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance et du directoire du groupe ONET SA a été de 1 937 milliers d'euros en 2024.

❖ Transactions avec les parties liées

Au 31 décembre 2024, les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent les opérations courantes réalisées avec des sociétés liées dont les représentants sont eux-mêmes membres d'un des deux organes de direction du Groupe ONET SA.

En milliers d'euros	Créances	Dettes	Vente de biens et services	Achats de biens et services
Delta Assurances (*)		8 299		15 612
Société immobilière de saint Julien (**)				957

(*) Mutuelle et prévoyance (Part patronale et salariale)

(**) Location des locaux commerciaux.

3.12 Honoraires des commissaires aux comptes

Les montants des honoraires versés aux commissaires aux comptes comptabilisés dans le compte de résultat 2024 sont les suivants :

En milliers d'euros	Certification	Autres services	Total
KPMG	1 001	66	1 067
Ernst and Young	1 135	234	1 369
Total des honoraires	2 136	300	2 436

3.13 Engagements

3.13.1 Engagements donnés

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Lettres d'intention	11 250	11 424
Garanties financières	0	0
Garantie actif/passif	300	300
Garanties des loyers	1 190	419
Garanties données sur des marchés	53 386	38 003
Autorisation de découvert / caution	41	41
Fondation	73	73

3.13.2 Covenants

Au titre du contrat de financement bancaire signé le 18 décembre 2020 pour un montant de 290 millions d'euros, modifié par un avenant le 28 juin 2022 qui a porté cette somme à 390 millions d'euros le Groupe s'est engagé à respecter les ratios suivants :

- Ratio de Levier : le rapport entre les dettes nettes consolidées et l'EBITDA consolidé doit être inférieur ou égal à 2.50
- L'EBITDA doit être supérieur ou égal à 0.

Ces ratios sont établis hors effet de la norme IFRS16, comme si la norme IAS17 était toujours appliquée.

Par ailleurs, un mécanisme de bonus/malus basé sur 3 indicateurs de performance RSE évalués chaque année est intégré au contrat :

- Taux de fréquence d'accident du travail (avec arrêt)
- Taux de produits de nettoyage biotechnologiques et/ou éco-labellisés

- Part de travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2024, les ratios calculés sur les comptes de l'exercice sont conformes aux exigences du contrat de crédit et le Groupe est en position de bonus grâce au score réalisé sur les indicateurs de performance RSE.

3.13.3 Gages, hypothèques et nantissements

Non applicable au 31 décembre 2024.

3.13.4 Engagements reçus

Le groupe a reçu un engagement de 29 millions d'euros à titre de garantie pour deux de ses filiales au Brésil, Centro et SM21..

3.14 Résultat par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de la période est présentée ci-dessous.

	2024.12	2023.12
Nombre d'actions à la clôture (**)	11 511 342	11 511 342
Nombre moyen pondéré d'actions	11 511 342	11 160 063

Nombre d'actions à la clôture avec impact des bons de souscription d'actions (dilué)	11 511 342	11 511 342
Nombre moyen pondéré d'actions avec impact des bons de souscription d'actions (dilué)	11 511 342	11 160 063

(**) Ce nombre d'actions ne tient compte ni des actions propres ni des ADP G, conformément aux préconisations d'IAS 33 - Résultat par action.

Le résultat net de base par action calculé sur le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de la société mère s'établit donc comme suit :

En euros	2024.12	2023.12
Résultat de base par action	4,07	3,33
Résultat dilué par action	4,07	3,33

3.15 Objectifs et politique de gestion des risques

Il incombe au Directoire de la Société de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le Directoire a mis en place un Comité de Gestion du Risque qui est responsable de la définition et du contrôle de la politique de gestion des risques du Groupe. Le comité rend compte de ses activités au Directoire de façon régulière.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à maintenir un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application par la Direction de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe est confronté. Le Comité d'Audit du Groupe est assisté dans son rôle de surveillance par l'Audit Interne. L'Audit Interne réalise des revues régulières et ciblées des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au Comité d'Audit.

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts et cautionnements qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également dans certains cas des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de contrepartie. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.15.1 Risques liés aux variations des taux de change

Le Groupe ne couvre pas ses investissements nets dans ses activités à l'étranger et en conséquence comptabilise dans les autres éléments du résultat global les écarts de change résultant de la conversion. Au 31 décembre 2024, le montant accumulé dans les réserves de conversion est de -24.6 millions d'euros contre -14.5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La réserve de conversion se décompose de la façon suivante en fonction des devises :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Franc Suisse	-87	-74
Réal brésilien	-25 990	-14 765
Livre Sterling	-3	-2
Dollar Etats-Unis	1 281	208
Dollar Canada	7	5
Dirham	-21	-74
Yen	-23	-17
Autres	225	225
Réserve de conversion	-24 610	-14 494

Compte tenu de son développement à l'international, notamment aux Etats-Unis et au Brésil, le Groupe est exposé à un risque de change sur le contrat de prêt octroyé à sa filiale Onet North America, qui peut induire une volatilité du résultat financier du Groupe. En dehors de ce contrat de prêt, l'exposition au risque de change est faible dans la mesure où les ventes et achats sont majoritairement libellés en monnaie de fonctionnement des filiales.

3.15.2 Risques liés aux taux d'intérêt

Le Groupe Onet est exposé aux risques sur les taux d'intérêt, à travers son financement. Au 31 décembre 2024, le Groupe a une dette à taux variable de 164.8 millions d'euros. En vue de réduire son exposition aux variations des taux d'intérêts, le Groupe a souscrit, lorsque cela était jugé approprié, à des opérations visant à réduire son exposition à ces taux d'intérêts.

Le Groupe a notamment mis en place des contrats de swap de taux par lesquels il échange, à intervalles déterminés, la différence entre le taux des intérêts à taux fixe et le taux des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties ; ainsi que des options.

Les options de taux Cap 0% arriveront à maturité le 31 décembre 2025. Les contrats Cap 1% et Swap 2.941% à départ différé démarreront concomitamment le 31 décembre 2025 et arriveront à échéance à la fin du crédit syndiqué, le 28 juin 2027.

Ces contrats sont décrits au chapitre 3.7.4.

Le Groupe n'utilise par ailleurs aucun autre instrument financier significatif que ceux mentionnés dans le chapitre 3.7.4.

La position du Groupe vis à vis du risque de taux au 31 décembre 2024 est la suivante :

Dettes à taux variable (en milliers d'euros)	2024.12	2023.12
Dette senior - Syndiqué 2020, avenant Juin 2022	126 373	122 658
Dette senior - Syndiqué Juin 2022	38 400	49 200
Factor	-10 581	-12 063
BPI France ex-Oseo (*)	-	-
Total	154 192	159 795

(*) La ligne de crédit court terme souscrite initialement en 2011 auprès de BPI France (ex-Oseo) a été remboursée en novembre 2024 pour un montant de 25 millions d'euros (avec libération du dépôt de garantie) mais reste mobilisable à tout moment en cas de besoin de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt (plus ou moins cinquante points de base sur l'Euribor trois mois), toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable).

L'index de référence de la dette à taux variable pour l'année 2024 est l'Euribor 3 mois.

En milliers d'euros	+ 50PB	- 50PB
Effet sur le résultat avant impôt 2024	-345	345

3.15.3 Risque de contrepartie

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Les emprunts, les couvertures par des instruments financiers dérivés et les placements sont effectués auprès des établissements bancaires dont le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable. Depuis 2012, et plus spécifiquement en 2015, le Groupe a renforcé la composition de son pool bancaire qui reste composé de contreparties bancaires de premier rang, dont les notations des agences Moody's, Standard and Poor's et Fitch s'échelonnent de « qualité moyenne supérieure » à « moyenne ».

3.15.4 Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 3.3.2. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par zone géographique des créances clients et leurs dépréciations au 31 décembre 2024.

En milliers d'euros	Hors France	France
Clients et comptes rattachés	69 032	439 328
Dépréciations clients et comptes rattachés	-3 254	-13 014
Autres débiteurs (nets)	6 655	78 126
Total des créances clients et autres débiteurs	72 432	504 440

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

La Société a une politique d'investissement qui limite ces derniers à des placements court-terme constitués principalement de SICAV monétaires.

La trésorerie du Groupe est essentiellement exprimée en euros et placée dans 4 banques principales en Europe.

3.15.5 Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires, de factoring. Le Groupe s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le Groupe cherche à maintenir une structure financière saine nécessaire pour assurer sa croissance externe et le rendement de ses capitaux propres. La structure de l'endettement financier net IFRS se présente comme suit :

En milliers d'euros	2024.12	2023.12
Dette financière	277 635	237 350
Trésorerie nette	-151 786	-110 030
Endettement financier net	125 848	127 320

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans	Total
Passifs financiers dérivés	280		-	280
Passifs financiers non dérivés	135 066	194 529	10 644	340 238
Autres passifs	697 569	5 683	52 867	756 119
Total passifs	832 915	200 212	63 511	1 096 638

3.15.6 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3.16 Effectifs consolidés

Les effectifs consolidés s'élèvent à 78 481 individus en 2024 (dont 13 357 individus Connect) et 66 927 en 2023. Les femmes représentent 61% des effectifs (en 2023 et 2024).

Ils représentent le total des effectifs inscrits des filiales consolidées par intégration globale, les effectifs des filiales mises en équivalence étant exclus.

La notion d'effectif inscrit s'entend des effectifs présents à la clôture de chaque exercice consolidé. Le périmètre retenu inclut l'ensemble des contrats à durée indéterminée, à durée déterminée, les contrats à temps partiel, ainsi que les intérimaires.

3.17 Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	% intérêt 31/12/2024	Méthode de consolidation 31/12/2024	% intérêt 31/12/2023
France				
ASSISTANCE SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%
ENTREPRISE REINIER	FRANCE	100%	IG	100%
FORMATION SERVICES	FRANCE	0%	IG	0%
GIE ASSISTANCE CONNECT	FRANCE	100%	IG	0%
H-AIR	FRANCE	100%	IG	100%
HOLDING DK	FRANCE	100%	IG	0%
HOTEL SERVICE	FRANCE	100%	IG	100%
INGELYS	FRANCE	100%	IG	100%
ISATEC	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE SOLUTIONS HUMAINES	FRANCE	100%	IG	100%
ONE-ONET NEW EXPERIENCE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET ACCUEIL	FRANCE	100%	IG	100%
ONET AIRPORT SERVICES PARIS	FRANCE	100%	IG	100%
ONET AIRPORT SERVICES PROVINCE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET ANIMATION	FRANCE	100%	IG	100%
ONET GESTION	FRANCE	100%	IG	100%
ONET HOTELLERIE DE LOISIRS	FRANCE	100%	IG	100%
ONET LOGISTIQUE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET LOGISTIQUE & PRODUCTION	FRANCE	100%	IG	0%
ONET PARCS DE LOISIRS	FRANCE	100%	IG	100%
ONET PROPRETE & FACILITY SERVICES	FRANCE	100%	IG	0%
ONET PROPRETE TRANSP. URB. IDF	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SA	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE-PROTECTION RAPPROCHEE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE-SECURITE RENFORCEE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE SYSTEMES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SECURITE SYSTEMES BRETAGNE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES ANTILLES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES CARAIBES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET SERVICES INDUSTRIE	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES CN	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES ND	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES NUCLEAR INTERNATIONAL	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES TI	FRANCE	100%	IG	100%
TECHNOPLUS INDUSTRIES	FRANCE	30%	ME	0%
PROARBORYS	FRANCE	100%	IG	100%
PRODIM	FRANCE	100%	IG	100%
PRODIM MATERIELS ET LOCATION	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT PROPRETE & SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%
SAFEN AEROLOG	FRANCE	100%	IG	100%
SERVICES PLUS	FRANCE	100%	IG	100%
SINTEO	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT SECURITE & ACCUEIL	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT LOGISTIQUE	FRANCE	100%	IG	100%
MANAGEMENT SERVICES AEROPORTUAIRES	FRANCE	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES SOLUTIONS NUMERIQUES	FRANCE	100%	IG	100%
SDMS	FRANCE	100%	IG	0%
SO5	FRANCE	100%	IG	100%
SO6	FRANCE	100%	IG	100%
SP SERVICES	FRANCE	100%	IG	100%

Société	Pays	% intérêt 31/12/2024	Méthode de consolidation 31/12/2024	% intérêt 31/12/2023
Europe				
ONET TECHNOLOGIES BULGARIA	BULGARIE	100%	IG	100%
LIMPIEZA Y MANTENIMIENTO IMPACTO	ESPAGNE	100%	IG	100%
ONET CONTIGO CEE	ESPAGNE	100%	IG	100%
ONET IBERIA SOLUCIONES	ESPAGNE	100%	IG	100%
METODOLOGIAS DE TRABAJO DE LIMPIEZA E HIGENIZACION LEVANT	ESPAGNE	100%	IG	100%
EUROLIANCE LTD	GRANDE BRETAGNE	100%	IG	100%
ONET LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	100%	IG	100%
ONET SECURITY LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	100%	IG	100%
EMONE	MONACO	100%	IG	100%
BRADTEC DECON TECHNOLOGIES	ROYAUME UNI	100%	IG	100%
ONET TECHNOLOGIES UK	ROYAUME UNI	100%	IG	100%
ONET SUISSE	SUISSE	100%	IG	100%
Amérique				
CENTRO SANEAMENTO E SERVICOS AVANCADOS	BRESIL	100%	IG	100%
ONET ENGENHARIA E MANUTENCAO LTDA	BRESIL	100%	IG	100%
ONET SEGURANCA	BRESIL	100%	IG	100%
SM21	BRESIL	100%	IG	100%
EPM CANADA SERVICES ULC	CANADA	100%	IG	100%
EPM HOLDING COMPANY	ETATS UNIS	100%	IG	100%
ONET NORTH AMERICA	ETATS UNIS	100%	IG	100%
Afrique				
TELEM MAROC	MAROC	100%	IG	100%
TELEM SECURITE RESEAU INGENIERIE	MAROC	40%	ME	40%
TELEM TELESURVEILLANCE MAROC	MAROC	25%	ME	25%
Asie				
ONET TECHNOLOGIES K K	JAPON	100%	IG	100%